

MEMOIRE DE MAITRISE

THEME

**“Mobilisation de l'épargne paysanne
et autopromotion de l'économie rurale
l'expérience de l'Union des Coopératives
d'Epargne et de Crédit Burkinabé
(U. C. E. C. B.)”**

PRESENTE ET SOUTENU

PAR

TRAORE Aboubacar

**Sous la Direction de :
SOME P. Honoré
Maître Assistant**

Septembre 1990

 DEDICACE

-♦-♦-

Ce mémoire est dédié à :

- Ma mère à qui je dois tout
- Mes frères et soeurs pour leur constante sollicitude,
- Mon ami et frère OUATTARA Cheick A. T., comme gage d'une longue amitié
- Tous ceux qui, d'une manière ou une autre, contribuent à la Promotion des Coopératives d'Epargne et de Crédit au BURKINA FASO.

Chap. III -	<u>L'U.C.E.C.B.</u>	42
I.	<u>Présentation de l'institution</u>	42
1 -	Historique et évolution	42
2 -	Organisation et fonctionnement	42
3 -	L'objectif de l'UCECB	45
II.	<u>Les ressources économiques</u>	46
1 -	Les ressources humaines	46
2 -	Les ressources financières internes	48
3 -	Les financements extérieurs	51
III.	<u>Prestations de services</u>	53
1 -	Appui technique aux coopec	53
2 -	Appui financier aux membres et usagers	55
		

DEUXIEME PARTIE : Contexte socio-économique de la mobilisation de l'épargne rurale dans la zone de Houndé

56

Chap. I -	<u>Etude socio-économique de la zone</u>	58
I.	<u>Le cadre physique</u>	58
1 -	Situation géographique	58
2 -	Le climat	58
3 -	Les sols	62
II.	<u>Les structures sociales</u>	62
1 -	Données démographiques	62
2 -	L'habitat	64
3 -	Les habitudes sociales	64
III.	<u>Les activités économiques</u>	66
1 -	L'agriculture	66
2 -	Le commerce	72
3 -	Les autres activités économiques	73

Chap. II -	<u>Pourquoi le choix de la zone de Houndé</u>	75
I.	<u>Zone à potentiel économique indéniable</u>	75
1 -	Le circuit coton de la zone de Houndé	75
2 -	L'enjeu économique du circuit coton	78
3 -	Les revenus céréaliers	79
II.	<u>Zone d'intervention de plusieurs organisme de développement</u>	80
1 -	Le crédit agricole dans la zone	80
2 -	Les alliances d'intérêts	83
3 -	Interférence dans les actions de développement	84
4 -	Impact des multiples interventions sur le processus de développement du monde rural	87
III.	<u>Zone à niveau d'épargne des plus bas du réseau UCECB.</u>	89
1 -	Le niveau d'épargne des populations de la zone	89
2 -	Les causes de la faiblesse du niveau d'épargne	93
3 -	Bilan et perspectives des coopec de la zone de Houndé	93

TROISIEME PARTIE : L'UCECB et la politique d'autopromotion de l'économie rurale

Chap. I -	<u>Problématique de l'autopromotion rurale</u>	103
I.	<u>La politique nationale</u>	103
1 -	Bilan historique de l'organisation du monde rural ..	103
2 -	Une nouvelle orientation politique en faveur du monde rural	105
II.	<u>L'Approche de l'U.C.E.C.B.</u>	106
1 -	Reconnaître le potentiel paysan	106
2 -	Responsabiliser les paysans	106
3 -	Aider les paysans à trouver les moyens de leur propre développement	106

III.	<u>Support de l'intervention de l'U.C.E.C.B.</u>	107
	1 - Capacité de mobilisation des paysans	107
	2 - Le dévouement du personnel du siège	107
	3 - Un véritable partenariat avec les ONG	108
Chap. II.-	<u>De la coopec à l'autopromotion</u>	109
I.	<u>Rôle traditionnel des coopec</u>	109
	1 - L'incitation à l'épargne	109
	2 - Politique de crédit de l'UCECB	110
II.-	<u>Les projets novateurs de l'U.C.E.C.B.</u>	112
III.	<u>La coopec un instrument d'autopromotion du monde rural</u>	112
	1 - La prise de conscience du paysan	112
	2 - La responsabilisation des paysans	113
	3 - La formation pour un développement intégré	113
Chap. III -	<u>Bilan critique de l'action de l'U.C.E.C.B.</u>	114
I.	<u>U.C.E.C.B. 17 ans d'expérience</u>	114
	1 - L'adhésion des paysans	114
	2 - Importance de l'épargne et crédit	117
	3 - La représentation de l'UCECB aux plans national et international	120
II.	<u>Limites et insuffisances de l'action de l'UCECB</u> ...	120
	1 - Sur le plan de la formation et de l'animation	121
	2 - Le problème de l'agrement des coopec et de l'UCECB.	121
	3 - Les contraintes financières	122
III.	<u>Perspectives d'avenir de l'U.C.E.C.B.</u>	123
	1 - Consolider les acquis	123
	2 - Pallier les insuffisances	124

<u>CONCLUSION GENERALE</u>	126
Bibliographie	128
Annexes	134
.....	

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1	: Représentation des coopec et des zones des différents organes de l'UCECB	44
Tableau n° 2	: Niveau de pénétration et acquis de l'expérience de l'UCECB au Burkina Faso	53
Tableau n° 3	: Moyennes pluviométriques des dix dernières années.	60
Tableau n° 4	: Situation de l'équipement et du matériel agricole pour la campagne 1988/1989 du secteur agricole de Houndé	67
Tableau n° 5	: Besoins exprimés en facteurs de production durant la campagne agricole 1988/1989, pour le coton	68
Tableau n° 6	: Production campagne agricole 1988/1989 secteur de Houndé	69
Tableau n° 7	: Bilan céréalier de la campagne agricole 1988/1989 secteur de Houndé	70
Tableau n° 8	: Evolution du nombre de paysans producteurs de coton	72
Tableau n° 9	: Repartition de l'épargne de quelques coopec de la zone de Houndé	92
Tableau n° 10	: Situation de quelques coopec des autres zones	92
Tableau n° 11	: Evolution du nombre de membre et du niveau d'épargne dans deux coopec du réseau : Koumbia (Houndé) et Baguera (Comoé)	97
Tableau n° 12	: Niveau de mobilisation des ressources financières par la coopec de Dankari, par rapport à l'épargne potentielle du village	99
Tableau n° 13	: Repartition des prêts par secteur d'activités au 31/12/89	111
Tableau n° 14	: Bilan comparatif de l'évolution de l'U.C.E.C.B. ...	115

LISTE DES SIGLES

ACECA	: Association des Coopératives d'Epargne et de Crédit d'Afrique
ACECO	: Association des Coopératives d'Epargne et de Crédit de l'Oudalan
ADRK	: Association pour le Développement de la Région de Kaya
A.G.	: Assemblée Générale
BIB	: Banque Internationale du Burkina
BICIA-B	: Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina
BND-B	: Banque National pour le Développement du Burkina
BSONG	: Bureau du Suivi des ONG
C.A.	: Conseil d'Administration
C.E.C.	: Caisse d'Epargne et de Crédit
CESAO	: Centre d'Etude Economique et Sociale de l'Afrique de l'Ouest
CIDR	: Compagnie Internationale pour le Développement Rural
CNCA	: Caisse Nationale de Crédit Agricole
C.N.E.	: Caisse Nationale d'Epargne
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
CRPA	: Centre Régional de Promotion Agro-Pastorale
G.V.	: Groupement Villageois
M.A.G.	: Marché Auto-Géré
OFNACER	: Office National de Céréale
O.N.G.	: Organisation Non Gouvernementale
O.R.D.	: Organisme Régional de Développement
P.I.B.	: Produit Interieur Brut
P.M.A.	: Pays les Moins Avancés
SATEC	: Société d'Aide Technique et de Coopération
SDID	: Société de Développement International Desjardins
S.E.C	: Section Epargne et Crédit
SOFITEX	: Société des Fibres Textiles
UAVEC	: Union des Associations Voltaïques d'Epargne et de Crédit
UCECB	: Union des Caisses d'Epargne et de Crédit Burkinabè
URCPB	: Union Régionale de Caisses Populaires de la Bougouriba
WOCCU	: World Council of Crédit Unions (Conseil mondial des Coopératives d'Epargne et de Crédit)

Avant propos

Ce mémoire est l'aboutissement d'un long travail de recherche, une oeuvre collective à connotation plus géographique qu'économique.

En effet, on pourra s'étonner de voir un étudiant en géographie, traiter un thème socio-économique, ou plutôt un thème plus économique que sociologique, puisqu'aucune de ces disciplines ne relève de son domaine.

Mais grace au caractère pluridisciplinaire de la géographie, à l'esprit de concision et de synthèse qui constituent la base de la formation du géographe, il peut apporter une contribution appréciable à la recherche de solutions aux problèmes de développement du monde rural.

C'est dans cette optique que se situe la présente étude, qui se veut une synthèse socio-économique de la problématique de l'épargne rurale au BURKINA FASO.

La réalisation de ce mémoire a été rendu possible grâce au long stage effectué à l'UCECB, mais aussi à l'indulgence et à beaucoup de compréhensions de la part de plusieurs personnes. Qu'elles en soient remerciées.

Ces remerciements vont particulièrement :

- Au Cde SOMDA Aubert, Directeur de l'UCECB, pour sa marque de confiance et sa constante sollicitude pendant toute la durée du stage.
- A la Cde LAMOUKRY née ILBOUDO Rita pour ses conseils judicieux et sa disponibilité.
- A tous les agents de l'UCECB pour leur inestimable contribution à l'élaboration de ce document final.
- Au Cde SOME P. Honoré, mon Directeur de mémoire, pour le suivi et l'intérêt qu'il a porté à cette étude.

.../...

- Au Cde KOTE Blamani C.S.A.F. de l'INS.HU.S. de l'Université de Ouagadougou.
- Ainsi qu'à tous les membres des COOPEC du réseau UCECB pour leur esprit de collaboration lors de l'enquête terrain.

Que chacun trouve ici l'expression de ma profonde gratitude.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Totalement enclavé au cœur de l'Afrique Occidentale, le Burkina Faso est un pays d'une superficie de 274 000 km² limité au Nord et à l'Ouest par le Mali, à l'Est par le Niger, et au Sud par les pays côtiers de Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo et du Bénin.

Son climat est du type soudano sahélien, avec deux saisons bien distinctes : une saison sèche plus ou moins longue quand on va du Nord au Sud, et une saison humide dont la pluviométrie moyenne annuelle varie de 1 200 mm au sud Ouest à moins de 500 mm à l'extrême Nord.

La population estimée à 8 800 000 habitants environ est caractérisée par une grande diversité ethnique et linguistique. La densité moyenne est de 24 habitants au km², allant de 15 à l'Ouest, après de 120 habitants sur le plateau central du pays.

Avec un taux d'accroissement annuel de 2,9 %, le Burkina Faso connaît un important courant migratoire à l'intérieur du pays et vers l'extérieur.

Sur le plan économique, l'agriculture occupe une place primordiale, puisque 80 % de la population vit de cette activité.

Mais la rigueur climatique, la pauvreté des sols, le faible niveau technologique rendent cette agriculture très peu performante, basée essentiellement sur les cultures vivrières de subsistance dont les plus importantes sont le mil, le sorgho et le maïs.

En outre, l'Ouest du pays se prête à une production commerciale de coton, tandis qu'au Nord, l'on pratique un élevage de transhumance.

C'est la grande faiblesse du secteur agricole, le bas niveau d'instruction et l'analphabétisme qui constituent un véritable frein à la croissance économique, surtout en milieu rural où vit plus de 75 % de la population active.

Retenu parmi les pays les moins avancés (PMA), le Burkina dispose de moins de 200 \$ de produit intérieur brut (PIB) par habitant. C'est donc dans ce contexte économique particulièrement difficile que se situe la problématique de la mobilisation de l'épargne paysanne et l'auto-promotion de l'économie rurale.

L'objet de cette étude est d'essayer de comprendre et d'expliquer, l'approche de l'UCECB dans sa politique de développement intégré en faveur du monde rural, ainsi que le support de son intervention. Pour cela, elle s'articulera autour de trois grandes parties :

- D'abord une première partie consacrée à la problématique de la mobilisation de l'épargne paysanne. Il s'agira de montrer l'importance de cette épargne et sa place dans l'économie nationale et de faire une ouverture sur le mouvement coopératif burkinabé en général et sur l'UCECB en particulier.
- Dans une deuxième partie basée sur l'analyse critique de l'expérience de l'UCECB, la présentation du contexte socio-économique de la zone de Houndé permettra, nous l'espérons, de déterminer les causes de la faiblesse du niveau d'épargne dans certaines régions du Burkina pourtant réputées pour leur énormes potentialités économiques.
- Dans une dernière partie réservée à la politique d'auto-promotion de l'UCECB, nous tenterons de montrer en quoi la COOPEC peut-elle constituer un instrument d'auto promotion de l'économie rurale.

U--) REMIERE U--) ARTIE

U--) ROBLEMATIQUE DE L'EPARGNE PAYSANNE

CHAPITRE I.

POURQUOI MOBILISER UNE EPARGNE PAYSANNE ?

I. Notions sur l'épargne

Parler d'épargne, c'est sous entendre l'existence d'une activité productive permettant de générer des revenus substantiels.

1) Définition

L'épargne paysanne peut être définie comme étant la part de revenu tirée des activités rurales et mise en réserve en prévision, des temps difficiles ou des dépenses futures.

2) Les diverses formes d'épargne paysanne

Le Burkina Faso se présente comme un pays de solidarité et d'entraides sociales aussi diverses que complexe. Ces formes de pratiques sociales ont souvent servi de base de mobilisation de l'épargne rurale, On en distingue trois types :

a) L'épargne en travail

Elle relève d'un type d'organisation sociale ayant pour but d'épargner la force de travail des membres d'une association traditionnelle, dans un esprit de réciprocité. Il s'agit d'une forme traditionnelle de coopérative qui regroupe un nombre variable de volontaires qui décident d'aider un de leur membres dans ses activités de production (généralement agricole), pour une demi journée ou une journée entière de travail non rémunéré.

Mais en retour, le bénéficiaire leur fournit, pour le temps de travail, de la nourriture et de la boisson. Il s'engage surtout à participer aux séances de travaux organisés par tous ceux qui sont déjà venus travailler pour lui.

b) L'épargne en nature

Cette forme d'épargne concerne généralement trois domaines : ceux de l'épargne - céréales, de l'épargne - bétail et l'épargne dite des femmes.

- L'épargne - céréale est une tradition au Burkina où les paysans ont l'habitude de constituer des stocks dans des gréniers familiaux, en prévision des périodes de soudure ou des cérémonies importantes. De nos jours, cette forme d'épargne existe encore, mais, à cause des effets conjugués de la secheresse et de la monétarisation de l'économie rurale, on stocke des quantités de céréales à peine suffisantes pour assurer les besoins alimentaires des populations, durant la période qui suit les récoltes. De plus en plus, des stocks collectifs prennent le pas sur les gréniers individuels. Leur objectif est de constituer des réserves importantes, en prévision des périodes de soudure, et de consolider la lutte ~~contre~~ les commerçants - usiniers. Ces stoks collectifs sont généralement constitués par les G.V. pré-coopératifs, sous l'instigation de certaines institutions de développement rural, telles les CRPA (ex-ORD), l'OFNACER etc...
- Quant à l'épargne - bétail, elle constitue une épargne, en nature, des plus productives. Les animaux qui forment ce type d'épargne ne sont vendus qu'en cas d'extrême nécessité. C'est généralement un élevage destiné à regrouper le plus grand nombre possible de têtes de bétail. Il se fait souvent sous la houlette des peuls qui sont éleveurs de tradition et dépositaires d'importants patrimoines.
- L'épargne des femmes concerne beaucoup plus les matières précieuses (bijoux en or ou en argent), que l'argent en espèce.

c) L'épargne en espèce

A cause de la monétarisation de l'économie rurale et le développement de l'individualisme, il y a une réadaptation aux modes d'épargne coutumières avec l'avènement des billets de banque et des pièces de monnaie.

En milieu rural burkinabé, la mobilisation de cette catégorie d'épargne revêt plusieurs aspects, dont le plus important et le plus subtil demeure la thésaurisation. Il s'agit d'une forme d'épargne informelle, entourée du plus grand secret. Seul le propriétaire est supposé connaître la cachette et le montant de l'épargne dont il dispose.

D'importantes sommes d'argent sont ainsi disséminées, soit dans des canaris et enterrées dans les champs, soit cachées au fond de la case ou dans le grénier.

Les problèmes engendrés par de tels agissements sont nombreux et variés : vols, perte par incendie, destruction naturelle des billets de banque etc... tout cela à force de cacher l'argent à des endroits souvent inaccessibles.

C'est donc dire que le système d'épargne a toujours existé en milieu rural, sous des formes traditionnelles adaptées aux réalités du moment. Mais aujourd'hui ; avec la modernisation de l'économie et la politique de développement centrée sur le monde rural, il s'avère important de trouver les voies et moyens afin de mobiliser cette épargne rurale longtemps ignorée ou mésestimée par les promoteurs du développement national.

II. Les causes de la mobilisation de l'épargne rurale

1) La faiblesse du niveau d'épargne nationale

Dans les pays en voie de développement en général, et en Afrique en particulier, l'essentiel de l'économie est basé sur l'agriculture qui, du reste, n'arrive pas à couvrir les besoins alimentaires des populations.

Au Burkina Faso, la mobilisation d'une épargne pour financer le développement dépend de la capacité de l'agriculture à produire assez de ressources pour une population de plus en plus nombreuse. Or le caractère aléatoire, le sous équipement et le manque de rentabilité qui caractérisent cette agriculture, sont autant de maux qui sont à la base de la faiblesse du niveau des revenus.

Si la tendance généralisée dans les pays en voie de développement est de faire appel à l'aide de la communauté internationale pour faire face aux problèmes de développement, c'est parce que les ressources nationales sont peu ou pas mobilisées.

En effet, on pense que les potentialités économiques nationales sont insignifiantes pour financer le développement. Alors que les besoins croissants des pays en développement sont tels que les dons et les prêts consentis par les pays développés n'arrivent pas à régler de façon satisfaisantes, les problèmes de développement. Il s'avère donc nécessaire, pour chaque pays en voie de développement de compter d'abord et surtout sur ses propres forces. Pour cela, l'épargne individuelle ou collective des populations rurales revêt une importance capitale.

2) D'énormes potentialités rurales mal canalisées

Vouloir compter sur ses propres forces pour faire face aux problèmes de développement, c'est croire à l'existence d'un potentiel économique national viable.

En effet, bien qu'il soit très difficile d'évaluer à sa juste valeur, l'épargne nationale, il faut noter cependant que le monde rural recèle d'importantes ressources financières, tant en nature qu'en espèces, thésaurisées par les populations.

Si l'on se réfère aux dépenses ostentatoires consenties dans certains villages du Burkina, pour des funérailles, des mariages et autres cérémonies traditionnelles, si l'on fait des cas des nombreux cheptels de prestige, enfin, si l'on essaie d'évaluer le niveau de revenu de certaines populations convertis dans la production commerciale du coton (régions du Mouhoun ou celles de Houndé), on se rend compte que d'importantes ressources économiques sommeillent dans le monde rural.

Contrairement à la politique d'investissement d'envergure qui a caractérisé la plupart des projets initiés grâce aux financements extérieurs, la mobilisation de cette épargne nationale aurait pu contribuer à réaliser des micro-projets qui tiennent compte des réalités et des besoins des populations locales (construction de petits barrages, de forages, de digues anti-érosives etc...).

Pour la plupart de ces projets de prestige à connotation politique, on aboutit à un constat d'échec, d'autant plus qu'ils n'arrivent généralement pas à couvrir le montant de l'endettement qui a permis de les financer.

Si la nouvelle tendance de la politique de financement dans les pays en voie de développement est d'investir surtout dans les microprojets, il faut que le financement connaisse un élan participatif des populations concernées (aussi minime soit-il).

C'est pourquoi la stratégie de développement qui consiste à compter d'abord sur ses propres forces, doit amener les populations à canaliser les potentialités économiques existantes et à générer des revenus substantiels, principales sources, d'épargne et d'investissement productifs. Mais la mobilisation de l'épargne revêt plusieurs aspects qu'il convient de mieux cerner avant d'engager tout processus dans ce sens.

III. DIFFERENTS ASPECTS DE LA MOBILISATION DE L'EPARGNE

1) Les structures de collecte

L'importance de l'épargne dans la vie économique et sociale n'est plus à démontrer. Elle constitue un élément déterminant du processus de développement endogène, gage d'un bien être individuel et collectif.

Les raisons qui poussent à épargner sont les mêmes, quelque soit la société, la race ou la religion. C'est généralement, à des fins de prévoyance, d'acquisition de biens, le désir d'assurer l'avenir des enfants, ou la volonté d'accroître le capital matériel ou financier. Mais il faut noter aussi que les moyens d'accumulation de cette épargne diffèrent, en fonction des conditions socio-économiques de l'individu ou de la collectivité toute entière.

Dans la plupart des pays en voie de développement, notamment au Burkina il existe deux types de structures de collecte : les structures traditionnelles et modernes.

a) Les structures traditionnelles

La nature réservée du paysan ne permet pas d'évaluer à sa juste valeur l'épargne dont il dispose. A part l'épargne en travail qui se fait au grand jour, les autres formes (nature et espèce) relèvent du secret du chef de famille qui détient le monopole de la gestion des stocks de céréales ou bénéficie du prestige du plus grand nombre de têtes de bétails.

Quant à l'épargne en espèce (cauris, pièces de monnaies ou billets de banque) elle est thésaurisée au risque d'énormes pertes. Ce n'est qu'à des rares occasions (funérailles, mariage ou autres cérémonies traditionnelles) qu'on peut se faire une idée de l'importance du niveau d'épargne d'un individu.

Le phénomène de tontine est bien présent au Burkina, mais existe aussi dans d'autres pays sous différentes dénominations (le "NJANGI" au Cameroun, le "LIKELEMBA" au Zaïre ou le "PARE" au Tchad).

C'est une forme d'épargne monétaire qui se crée sur la base associative, regroupant des individus relevant, d'une même entité géographique (un même quartier ou village etc...) d'une même ~~eth-~~nie ou d'une même religion, ayant les mêmes besoins, un intérêt commun à sauvegarder.

Les membres se réunissent à des dates fixes (par semaine ou par mois) et cotisent un montant déterminé à l'avance. Le montant total collecté ^{est versé} à un membre, qui remboursera le montant reçu, en versant régulièrement sa contribution lors de chaque collecte, jusqu'à ce que tous les autres membres du groupe reçoivent à tour de rôle, la même somme. Il s'agit donc d'un crédit rotatif sans intérêt.

Ce sont en outre des associations qui ont survécu aux temps et persistent de nos jours au sein des communautés urbaines, parmi les fonctionnaires les commerçants et surtout les femmes.

Aucun changement socio-économique ou culturel n'est arrivé à mettre fin à cette pratique. C'est dire toute l'importance de telles associations qui demeurent incontestablement le soutien indispensable des ménages et de la communauté toute entière. Ce sont donc des pratiques qui sont à cheval sur les deux structures de collecte : traditionnelle et moderne.

b) Les structures modernes

La modernisation de l'économie rurale, avec l'apparition de la monnaie a favorisé l'implantation d'autres structures de collecte de l'épargne. Ces institutions initialement établis dans les villes, s'orientent de plus en plus vers le monde rural. Leurs méthodes d'approches dans le domaine de la collecte de l'épargne varient selon qu'on se situe au niveau, des institutions bancaires, des caisses nationales d'épargne postale, ou encore des structures spécifiques au monde rural (groupement villageois, caisses d'épargnes et de crédit etc...).

- Les institutions bancaires

Elles existent sur l'ensemble du territoire national, surtout dans les grandes villes où résident la majorité de leur clientèle, composée essentiellement de fonctionnaires et de commerçants. Parmi ces institutions, les plus en vue au Burkina sont : la B.I.B. (Banque Internationale du Burkina) la B.I.C.I.A. (Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Artisanat) la B.N.D.-B. (Banque Nationale pour le Développement).

De ces institutions bancaires ci-dessus citées, seule la B.I.B. fait un effort vers le monde rural. Quelques paysans sont tentés par cette nouvelle forme d'épargne qui promet d'énormes bénéfices. Mais l'analphabétisme, les exigences concernant le crédit, la complexité des méthodes utilisées, constituent de sérieux handicaps pour les populations rurales. C'est pourquoi le niveau d'adhésion à cette forme d'épargne est très limité au sein du monde paysan.

- La CNE - Postale

C'est l'une des toutes premières structures de collecte de l'épargne mise en place par l'Etat. Elle est accessible à toutes les couches sociales de la population. Ayant fait des preuves en milieu urbain, elle a atteint de nos jours le milieu rural.

Les placements à la CNE donnent droit à un taux d'intérêt, mais pas à un crédit, et au delà d'une certaine somme, le compte est régulièrement soumis à des "contrôles d'avoir". Pour ceux qui sont éloignés de la structure centrale (Ouaga) cela pose des problèmes dans les opérations de retrait.

C'est pourquoi certains paysans éprouvent, envers cette structure un scepticisme justifié.

- Les G.V. (Groupement Villageois)

Ce sont les structures de collecte de l'épargne rurale par excellence, à cause de leur grande extension sur l'ensemble du territoire Burkinabè. C'est à eux que revient le droit d'accumuler et de gérer les ressources économiques (en nature et en espèce) de la collectivité, conformément au statut particulier qui leur confère la personnalité morale.

La constitution de l'épargne s'opère à plusieurs niveaux

- . L'épargne - céréale dans les banques de céréales constituées à cet effet.
- . Les revenus tirés des activités collectives (champs collectifs, ristournes des MAG).
- . Les parts sociales versées par les adhérents etc...

Les G.V. les mieux nantis, offrent des possibilités de crédits à leurs membres, initient des micro-projets et réalisent des investissements productifs, au bénéfice de toute la communauté.

- Les coopératives d'Epargne et de Crédit (ou caisse populaires)

Ce sont les institutions les mieux adaptés dans la mobilisation de l'épargne rurale. Créées et gérées par les paysans, ces coopératives d'épargne et de crédit se fixent comme objectif de canaliser l'épargne monétaire, la sécuriser et la remettre à la disposition des membres sous forme de crédit. Cela permet à ces membres de réaliser des projets conçus par eux conformément à leur réalités et leurs besoins, projets dont la réalisation dépassait leur capacité d'épargne.

Au Burkina Faso, trois expériences de coopératives d'épargne et de crédit méritent une attention particulière, il s'agit de l'ADRK, de l'URCPB et de l'UCECB.

- . L'association pour le développement de la région de Kaya (ADRK) est fondée depuis 1972 par le diocèse de Kaya, dans le but de gérer des aménagements de puits et de vulgariser la culture attelée en octroyant aux paysans des crédits d'équipement.

En phase initiale les "sections épargne et crédit" de l'association ont très peu fait appel à l'épargne paysanne estimée lente et difficile à mobiliser, et se sont caractérisées par l'apport de crédit extérieur.

Ces "sections épargne et crédit" (au nombre de 86 en 1984) ont un statut pré-coopératives, ayant un conseil d'administration élu et un comité de contrôle auxquels s'ajoute un représentant de l'ADRK pour la gestion.

Par le jeu du crédit les SEC dégagent chez les producteurs un certain volume d'épargne.

Cette association mène une bonne politique de développement envers le monde rural, mais son action est contre-balancée par le fait qu'elle accorde peu d'importance à l'épargne paysanne dans l'octroi du crédit et mise trop sur le financement extérieur, ce qui maintient le paysan dans une situation d'éternelle assisté.

Les fonds extérieurs devraient servir à appuyer l'effort de mobilisation de l'épargne paysanne et non à l'endiguer.

- . La création de l'URCPB (Union des Caisses Populaires de la Bougou-riba) est l'aboutissement, conséquent du dynamisme coopératif exceptionnel dont ont toujours fait preuve, les populations de la Bougou-riba. Cette solidarité villageoise s'est d'abord illustrée par la création de GV pré-coopératifs, puis en 1972 par la naissance des trois premières caisses d'épargne et de crédit du pays dagara, à l'image des "crédit unions" déjà existant chez les dagara du Ghana. Avec la création d'autres C.E.C., la constitution de l'union interviendra en 1976, avec pour objectif :

- . La mise en place d'une structure de concertation et de coordination des C.E.C., afin d'assurer leur développement et leur consolidation.
- . Offrir des services de vérification, de placement, de suivi technique etc...

La mobilisation de l'épargne s'effectue au niveau des bureaux des C.E.C., suivant une délimitation géographique regroupant plusieurs villages.

Chaque C.E.C. est dirigé, par un conseil d'administration élu par l'A.G. des membres et par un gérant employé pour assurer les affaires courantes.

L'URCPB offre toutes les conditions matérielles favorables à la mobilisation de l'épargne rurale (bureaux, employés qualifiés etc). Mais l'emprise de l'ONG (SDID) est encore trop forte pour que les paysans puissent se sentir libres de toute contrainte et orienter la C.E.C. à leur guise, conformément à leurs besoins et leurs réalités.

- . Quant à l'UCECB dont l'expérience fera l'objet de notre étude, il faut dire que c'est une Union de véritables coopératives d'épargne et de crédit de type villageois, initiées par les agriculteurs auxquels s'adjoignent de plus en plus des commerçants et certains éleveurs.

Contrairement à l'ADRK et à l'URCPB s'accommode très bien d'une certaine lenteur dans le processus de mise en place des caisses d'épargnes et de crédit. (COOPEC).

Au niveau des COOPEC de base de l'UCECB, les prestations de services des responsables, ne sont pas rémunérées et la gérance est exclusivement réservée aux paysans qui ont en main la destinée de leur coopérative.

L'UCECB a pour rôle, entre autres, de coordonner les activités sur l'ensemble de son réseau, de former les responsables des organes décisionnels dans la gestion et la conduite des affaires de leur COOPEC (ou de leur Union Locale).

Elle joue enfin le rôle de banque centrale, recevant les comptes ouverts des COOPEC, des Club d'Epargne, des G.V. (MAG ou non) et des Burkinabé à l'étranger.

Bien que de nos jours, il existe des structures de collecte appropriées pour la mobilisation de l'épargne rurale, il faut avouer cependant, qu'il reste beaucoup à faire tant au niveau, de la reconversion des mentalités des populations, qu'à celui des structures de collecte qui sont limités dans leurs actions par des contraintes de plusieurs ordres.

2) Les facteurs limitants la mobilisation de l'épargne

La nécessité de la mobilisation de l'épargne (surtout rurale) ne fait actuellement aucun doute, mais la difficulté réside dans la réalisation de cet objectif, à cause de certains facteurs.

a) Facteurs sociologiques

Dans certaines sociétés rurales, le droit coutumier réglementant le mariage peut constituer un handicap sérieux au processus de collecte de l'épargne. En effet les cérémonies de mariage offrent, pour certains paysans, l'occasion de faire étalage de leur potentiel économique c'est ainsi que d'importantes sommes d'argent et de biens matériels sont offerts par le prétendant, qui doit par ses largesses, donner l'image d'un homme "capable".

On vide les gréniers, on dépense toute l'économie patiemment acquise depuis des années, pour rester les mains vides. Il en va de même pour toutes les autres cérémonies traditionnelles (funérailles, sacrifice, enterrement etc...).

L'exemple typique vient des bwaba de la région de Houndé qui, pour les besoins de la cause, fixent généralement ces cérémonies traditionnelles à la fin de la campagne agricole, juste après le versement des revenus coton aux producteurs. Ces revenus sont évalués chaque année à des centaines de millions, pour la seule région de Houndé.

Il faut noter aussi que le manque de confiance dans les institutions modernes de collecte limite considérablement la mobilisation de l'épargne rurale. Pour certains paysans ces structures modernes ne sont pas fiables à cause de la complexité du système (dépôt, retrait, calcul d'intérêt, agio etc) qui dépasse leur niveau de compréhension, de ce fait ils craignent d'être dupés. Il y a aussi le fait que le secret du montant de leur avoir n'est pas assez bien gardé, ainsi, il préfèrent détenir par ~~devers~~ eux, d'importantes sommes d'argent ; avec tous les risques que cela comporte (vol, incendies etc...).

b) Facteurs économiques

Sur le plan économique, le handicap réside surtout dans la faiblesse des revenus paysans liée au niveau de la monétarisation à outrance que connaît certains secteurs agricoles. L'incertitude des prix aux producteurs, la peur de l'inflation la persistance de l'épargne en nature, sont autant de freins à l'élévation du niveau d'épargne rurale.

Pour redynamiser l'épargne rurale, il faut que l'agriculture arrive à jouer le rôle qui lui revient. Pour cela, il faut que les financements consentis par l'Etat ou les organisations Non Gouvernementales, prennent en compte les réalités des paysans.

Ces financements doivent concerner les secteurs prioritaires des paysans tels l'agriculture, l'élevage, l'hydraulique villageoise etc.. La modernisation de l'agriculture va de pairs avec le crédit agricole et toute action en faveur du monde rural doit prendre en compte cet aspect de la production.

C'est donc dans le but d'améliorer le réseau de collecte de l'épargne rurale et son utilisation à des fins de développement, qu'ont été mises en place les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC). Elles interviennent en tant que partie prenante du mouvement coopératif, perçu au Burkina comme un instrument privilégié d'auto-promotion.

CHAPITRE II.

GENERALITES SUR LE MOUVEMENT COOPERATIF BURKINABE

I. HISTORIQUE DU MOUVEMENT

1) Ses origines

Les origines du mouvement coopératif au Burkina Faso remontent assez loin dans le temps, puisqu'il a été introduit par le colonisateur afin de consolider sa domination sur les populations locales.

L'introduction des premières formes coopératives commence en 1931 par la création des sociétés indigènes de prévoyance (SIP). Mais ce n'est qu'en 1955 qu'apparaîtront les premières coopératives dans le pays, avec pour objectif de résoudre les problèmes d'organisation de l'exploitation coloniale (collecte et stockage des vivres, drainage des produits de rente vers la métropole etc...).

Jusqu'à la veille des indépendances, toutes les réformes entreprises par le colonisateur (création en 1957 du ministère du paysannat etc...) poursuivaient des objectifs autres que ceux reflétant les besoins prioritaires des paysans.

2) Son évolution

Avec les indépendances de 1960, les nouvelles autorités ayant décidé d'intégrer la promotion coopérative dans leur programme de développement, confièrent cette responsabilité à 4 sociétés d'intervention, le pays fut ainsi divisé en 4 zones :

- . Au centre du pays, la société d'aide technique et de coopération (SATEC), créa 545 coopératives
- . A l'Ouest, la CFDT créa 40 coopératives
- . Au Sud Ouest la CIDR orienta son action vers la création de G.V. pré-coopératifs
- . Dans la région de Ouahigouya, la BDPA (Bureau pour le développement de la Production Agricole) préféra créer d'autres G.V. pré-coopératifs.

Ainsi on dénombrait en 1965, 589 coopératives créées par ces sociétés d'intervention et 136 autres créés en dehors de ces sociétés. En 1966 les ORD prendront la place de ces sociétés d'intervention. A partir de 1973, plusieurs mutations vont affecter la vie du mouvement coopératif au Burkina.

- D'abord la loi n° 1/73/AN du 9 Mai 1973 portant statut général des sociétés coopératives en Haute-Volta, et qui abroge le décret français du 2 Février 1955.
- La décision du gouvernement en 1974 de baser sa politique de développement rural sur l'expérience communautaire. Il s'agit d'une méthode d'action de développement villageois, conçue à partir des préoccupations, des besoins et des aspirations des paysans.
- L'ordonnance n° 83/021/CSP/PRES/DR du 13 Mai 1983 portant statut des organisations à caractère coopératif et pré-coopératif en Haute-Volta ; etc.

Toutes ces mutations ont abouti, toujours dans la recherche d'une politique de développement appropriée au monde rural, à la création en Août 1988 d'un ministère de l'Action Coopérative Paysanne.

3- La situation actuelle du mouvement coopératif au Burkina Faso

Le mouvement coopératif burkinabé connaît un nouveau départ avec la nouvelle orientation politique du pays depuis 1983. La politique de développement intégrée prônée par les autorités a commencé à prendre forme avec le ministère de l'Action Coopérative Paysanne. La mission fondamentale assignée à ce ministère est de "promouvoir la coopérative paysanne sur la base des expériences et traditions de solidarité historique du peuple burkinabè".

Pour cela, il essaie de tirer leçons des erreurs et imperfections qu'ont connu toutes les actions successives de promotion du mouvement coopératif depuis 1960. Le diagnostic fait ressortir des insuffisances à plusieurs niveaux ; aussi bien organisationnels, juridico-administratifs, qu'à celui de la gestion.

./.

* Document sur le CPM du ministère de l'Action Coopérative Paysanne.

Sur le plan organisationnel, le problème provient du fait que la mise en place de certaines coopératives ne relève d'aucune initiative des futurs membres, l'idée leur a été imposée de l'extérieur. Cela se traduit généralement par une divergence de motivation parmi les membres, d'autant plus que beaucoup d'entre eux ont été entraînés dans le processus sans comprendre ses spécificités et ses objectifs. L'organisation et les tâches de responsabilités incombent ainsi à un groupe d'individus qui en profite pour orienter le mouvement vers la satisfaction d'intérêts personnels au détriment de ceux de la grande majorité des membres.

Au niveau de la gestion des affaires des coopératives, le handicap majeur réside dans l'inadaptation des instruments de gestion au niveau d'alphabétisation des membres, ou encore l'absence totale de méthode de gestion. Cela abouti généralement à une gestion anarchique avec ses nombreux corollaires : mauvaise planification, détournement de fonds etc...

En outre, il a été remarqué, au niveau juridico-administratif, une méconnaissance voir l'ignorance des textes règlementant les coopératives au Burkina.

Une formation coopérative adéquate est le meilleur tremplin de toute politique de promotion du mouvement coopératif, définit en fonction de la spécificité de chaque type et de la nature de ses activités. On peut citer comme exemple :

- Les coopératives maraîchères, fruitières, rizicoles
- Les coopératives d'approvisionnement
- Les coopératives d'épargne et de crédit etc...

II. APPROCHE DES COOPEC DE BASE DE L'UCECB

1) Ap erçu général

Toute activité économique, aussi minime soit-elle, vise pour celui qui l'entreprend, une amélioration des conditions de vie. Cette recherche de bien être passe par la capacité à épargner une part des revenus, en nature ou en espèce.

Au Burkina Faso où 95 % de la population vit des revenus du secteur primaire, cette épargne est tributaire des effets conjugués, des aléas climatiques, de la forte démographie et du faible niveau technique de l'agriculture.

C'est pourquoi, les populations arrivent difficilement à satisfaire leurs besoins essentiels et à constituer une épargne susceptible de financer des actions de développement.

Le crédit qui est la seule alternative possible qui puisse permettre aux populations d'initier des activités productives demeure malheureusement inaccessible pour la plus grande majorité.

En effet, les institutions financières fixent des conditions de garanties et des taux d'intérêts que le paysan est loin de satisfaire. En outre, les associations traditionnelles n'ont généralement pas de structures de collecte de l'épargne monétaire, susceptible de constituer une source de crédit pour les populations.

C'est là qu'apparaît toute l'importance et la nécessité des COOPEC comme instrument de mobilisation des ressources financières du monde paysans, générateur de crédit.

a) Définition et historique des COOPEC

La Coopérative d'Epargne et de Crédit (COOPEC) est une institution sociale à caractère économique, regroupant des personnes qui mettent en commun leurs moyens financiers dans un esprit de complémentarité. L'idée même de COOPEC a germé pour la première fois en 1944 à Rochdale en Angleterre. Elle s'est ensuite répandue dans toute l'Europe et en Amérique du Nord, sous la Houlette de grands pionniers tels Hermans-Schulze (Allemagne).

Alphonse DESJARDINS (Canada) ou Edward FILENE (Etats Unis).

Mais les origines africaines des COOPEC remontent en 1955 à Jirapa où les premières COOPEC ont été fondées par un prêtre catholique, le père John MCNULTY. L'expérience de Jirapa qui s'est montrée très concluante, s'est vite repandue dans tout le Ghana ^{et même} au delà de ses frontières. C'est ainsi qu'elle a atteint plusieurs autres pays africains dont la Haute Volta (actuel Burkina Faso).

En effet, c'est en 1966 que des paysans venus du pays Dagara, parlent de l'existence des "crédits Unions" du Ghana. Deux formateurs sont dépêchés sur place à Nadon au Ghana, et à leur retour, l'expérience fut relatée au cours des sessions de formation du CESA0 (Centre d'Etude Economique et Sociale de l'Afrique ^{de} l'Ouest). C'est en 1969 que des paysans de Fakéna (province du Mouhoun) décidèrent de créer la première caisse populaire du réseau UCECB.

En 1972, quatre (4) autres caisses populaires sont créées dans les villages suivants : Koro, Baré; Vallée du Kou, Solenzo. En 1973, création de 6 autres caisses populaires, il s'agit de celles de Tikaré, Dohoun, Bombi, Boni, Logha et Rouko. Durant cette même année 9 caisses populaires vont fonder l'UAVEC qui deviendra l'UCECB en 1985. Au 31/12/89 l'UCECB comptait 58 COOPEC.

b) Caractéristiques propres d'une COOPEC

La constitution d'une COOPEC au sein d'un groupe social ou d'une communauté quelconque, répond à certains besoins de besoins dont la satisfaction tient compte du type de rapport qui unit ses membres.

- Le lien commun : il peut être de plusieurs ordres, soit parce qu'ils travaillent ensemble, ou qu'ils vivent au même endroit et se connaissent très bien etc...

Sans ce lien commun qui fait naître la confiance mutuelle et l'esprit de solidarité entre les membres aucune action à des fins de développement individuel ou collectif n'est envisageable.

Toutes les COOPEC de base de l'UCECB sont fondées selon le lien commun d'appartenance à la circonscription territoriale (village, département).

- Les COOPEC ne recherchent pas de profit, mais fournissent des services ; en effet, les activités initiées par les COOPEC, visent à éveiller, au niveau des membres, l'instinct de prévoyance et le goût de l'économie. Les bénéfices tirés de toutes les activités productives profitent à l'ensemble des membres dans un esprit d'équité.
- La proximité de l'épargne constitue un caractère important des COOPEC, l'autonomie de gestion dont dispose les membres fait que l'argent est sécurisé dans le village et reste disponible à tout moment, évitant ainsi les longs déplacements et les complications administratives.

Ces divers caractères propres aux COOPEC montrent tout l'intérêt que les populations rurales portent à cette institution car les principes directeurs qui sont à la base de leur création répondent aux aspirations des populations.

2) Principes et mise en place des COOPEC

a) Les principes

Les Coopératives d'Epargne et de Crédit de l'UCECB adhèrent aux principes qui régissent toutes les sociétés coopératives du Burkina à savoir :

- L'adhésion libre et volontaire

L'objectif premier d'une COOPEC est d'oeuvrer à l'amélioration des conditions de vie économique et sociale de ses membres. Cette résolution n'est envisageable qu'avec l'adhésion libre et volontaire des populations cibles. C'est pourquoi elle s'ouvre à tous ceux qui, au sein de la circonscription administrative concernée, peuvent utiliser ses services.

- Le contrôle démocratique

Les COOPEC fonctionnent selon le principe "un homme, une voix" tous les membres jouissent du même droit de vote.

Les décisions sont prises de manière autonome conformément à la disposition législative en vigueur au Burkina, selon laquelle chaque coopérative a le droit de défendre ses propres intérêts sous la seule direction de ses membres.

- La non discrimination

La COOPEC est accessible à toute personne, sans distinction ethnique, de sexe, de nationalité, de religion ou d'option politique. Toute fois l'admission définitive d'un individu est décidée par l'Assemblée Générale sur proposition du conseil d'administration.

b) La mise en place d'une COOPEC

L'idée de la création d'une COOPEC dans un village relève d'un individu^{ou} un groupe ayant perçu la nécessité d'en créer une, à l'image du voisin, ou pour servir d'exemple. C'est alors qu'on fait appel à l'UCECB pour qu'elle entame le processus de mise en place.

- Le cercle d'étude

Il regroupe des individus qui désirent apprendre les rudiments de la vie des COOPEC. A leur demande, une équipe de l'UCECB va mener une campagne de sensibilisation qui portera essentiellement sur la connaissance des principes de base d'une COOPEC, ses attributions, son organisation, les avantages qu'elle peut procurer à l'individu et à la collectivité etc... Au sortir de cette phase de sensibilisation, une évaluation des acquis du cercle d'étude permettra de savoir, si oui ou non, il peut évoluer pour devenir club d'épargne.

- Le stade de club d'épargne

Pour atteindre ce stade, il faut :

- . Avoir travaillé avec l'animateur paysan en cercle d'étude ;
- . Avoir au moins trente (30) membres dont 10 % de femmes .

- . Avoir au moins une personne formée pour tenir les documents comptables
- . Avoir un coffre fort
- . Avoir un minimum d'épargne de 100 000 F CFA
- . Avoir un champ collectif ou toute activité équivalente et collective.

- Le stade de COOPEC

Pour devenir COOPEC il faut :

- . Avoir été club d'épargne
- . Avoir au moins 50 membres dont 20 % de femmes
- . Avoir un minimum d'épargne de 200 000 F CFA
- . Avoir reçu au moins deux (2) vérifications de comptes par le gérant de l'Union Locale ou d'un agent de l'UCECB.
- . Avoir payé son droit d'entrée et sa part sociale à l'UCECB

Lorsque le processus atteint son stade final, le club ne devient COOPEC à part entière, que lorsque sa demande d'adhésion est enterinée par l'Assemblée Générale. Pour cela il faut introduire auprès du conseil d'administration, un dossier complet comprenant :

une demande d'adhésion, un rapport du vérificateur contenant le bilan détaillé des deux étapes et l'état financier du club.

La décision définitive (admission ou refus) est signifiée aux demandeurs par une lettre du conseil d'administration.

3) L'organisation interne d'une COOPEC

On peut distinguer deux types de structures qui assurent le fonctionnement d'une COOPEC : les structures administratives et techniques.

a) Les structures administratives

Elles regroupent l'ensemble des organes de décision et d'exécution mis en place, pour la bonne marche d'une COOPEC. On peut citer l'assemblée générale, le conseil d'administration, les comités de crédit et de contrôle etc...

- L'Assemblée Générale

Elle regroupe l'ensemble des membres de la COOPEC, c'est à dire ceux qui se sont acquités du droit d'entrée et de la part sociale.

L'A.G. detient les pleins pouvoirs concernant toutes les décisions qui touchent de près la vie de la COOPEC. Elle se réunit au moins une fois par an en session ordinaire, mais peut être convoquée expressément pour délibérer sur un problème important. Ces décisions sont prises à la majorité absolue et leur mise en exécution est confiée à des comités élus.

- Le Conseil d'Administration

Il se compose de 5 à 15 personnes élues parmi les membres, pour un mandat de 3 ans. Toute fois, 1/3 est remplacé chaque année selon un système rotatif. Le C.A. veille à l'application stricte des décisions prises par l'A.G. et assure le bon fonctionnement de la COOPEC. Il fournit un rapport d'activité lors de chaque A.G. annuelle.

- Le comité de crédit

Composé de 3 à 5 membres, il s'occupe de toutes les transactions financières ayant trait à l'octroi du crédit, à son recouvrement, et son utilisation. Pour cela, il reçoit les demandes, les étudie et informe le membre de sa décision d'accorder ou de refuser le crédit. Ce comité veille à l'application stricte de la politique de crédit en vigueur dans le réseau UCECB. Il rend compte à l'A.G., ses décisions sont prises de manière autonomes et à l'unanimité de ses membres.

- Le Comité de Contrôle

C'est lui qui a le droit de regard sur la gestion de la COOPEC, Il a pour rôle de vérifier tous les documents comptables ; seul ou avec l'aide de personnes extérieur compétente en la matière.

Mais jusqu'à présent, ce comité n'est fonctionnel dans aucune COOPEC leur tache revient aux agents des équipes de vérification de l'UCECB qui effectuent des tournées semestrielles, afin de s'assurer de la bonne tenue des documents comptables des COOPEC.

b) Les structures techniques

Ce sont les moyens pratiques dont dispose la COOPEC dans le cadre de ses prestations de service. On peut mentionner :

- Le local qui est le lieu où s'opèrent toutes les transactions économiques de la COOPEC (dépôt, retrait, etc...). Au niveau des villages, c'est généralement une maison d'habitation, provisoirement aménagée à cet effet. En fonction de son niveau d'évolution, la COOPEC peut bénéficier d'une subvention de l'UCECB pour la construction d'un local moderne conforme à ses besoins.
- Le coffre-fort est l'élément de sécurité indispensable à la mobilisation de l'épargne rurale. Il représente une garantie sûre aux yeux des membres de la COOPEC. Préalablement offert comme une subvention, les coffres-forts sont, de nos jours mis à la disposition des COOPEC sous forme de crédit à long terme.
- Les autres matériels techniques concernent les documents de travail du secrétaire-comptable, tels les livres et fiches individuelles des membres, les carnets de dépôt et de retrait, le journal de caisse etc... Il faut noter que les prestations de services des membres des différents organes ne sont pas rémunérées.

III. FONCTIONNEMENT D'UNE COOPEC

1) D'où vient l'argent de la COOPEC ?

Les fonds de roulement d'une COOPEC peuvent être regroupés en deux grandes catégories : les fonds propres et les fonds extérieurs.

a) Les fonds propres

Peuvent être considérées comme fonds propres à la COOPEC, le capital social, les dépôts des membres, les excédents cumulés et les réserves.

- Le capital social est constitué par les droits d'entrées et les parts sociales que versent les membres à la COOPEC. Le droit d'entrée est la somme d'argent qu'un individu doit payer pour adhérer à la COOPEC, dès que sa demande est acceptée par le conseil d'administration.

Quant à la part sociale, c'est le dépôt minimum exigé par la COOPEC pour qu'un individu soit accepté comme membre à part entière. Il bénéficie ainsi de toutes les prestations de services, et participe à toutes les prises de décision au sein de l'assemblée générale de la COOPEC. Le capital social est la propriété de la COOPEC, toute fois, les parts sociales étant nominatives, tout individu qui perd sa qualité de membre peut prétendre à son remboursement.

- Les dépôts

Tout individu ayant acquis le titre de membre d'une COOPEC peut y déposer, dans un compte ouvert à son nom, la somme d'argent dont il dispose, aussi minime soit-elle. Pour cela, il disposera d'un carnet et d'une fiche individuelle, dans lesquels sont mentionnés, les dates les montants de chaque opération effectuée (dépôt, retrait) et le solde de son avoir.

L'argent déposé par un membre peut être retiré à tout moment conformément à l'organisation interne de la COOPEC (heures d'ouverture de la caisse).

D'autres structures sociales relevant du ressort territorial de la COOPEC peuvent bénéficier de ses services, ce sont les usagers tels les G.V., les associations de jeunes, de femmes etc...

Ces usagers peuvent ouvrir des comptes-dépôt, bénéficier de crédit mais ne disposent d'aucun pouvoir de décisions au sein de la COOPEC.

- Les excédents cumulés

Ils proviennent des marges bénéficiaires réalisées par la COOPEC, à partir de ses activités productives ou des transactions financières qu'elle a pu réaliser. On peut citer :

- . Les intérêts sur les prêts accordés aux membres
- . Les intérêts sur les dépôts à l'UCECB
- . Les revenus tirés des activités diverses (champs collectifs, projet, intrant agricole, projet fournitures scolaires etc;...)

Il faut noter que ces excédents cumulés imputés des différents réserves, peuvent être répartis comme intérêt sur les dépôts des membres par décision de l'Assemblée Générale.

- Les réserves

Elles sont prélevées sur les excédents d'exercices, conformément à l'article 46 de l'ordonnance portant statut des mouvements coopératifs au Burkina, on en distingue deux grands types :

- . Les réserves statutaires dont 15 % sont destinés aux réserves ordinaires et 5 % consacré aux réserves éducatives en faveurs des membres
- . Les réserves facultatives couvrent plusieurs volets dont les investissements communautaires et les réserves pour mauvaises créances (1/4 des intérêts sur les prêts).

Toutefois les réserves ne peuvent jamais être répartis entre les membres.

b) Les fonds extérieurs de la COOPEC

En plus de ses fonds propres, chaque COOPEC reçoit, sous forme d'emprunts ou de subvention, des sommes d'argent provenant de l'Union Locale à laquelle elle est affiliée ou de l'UCECB.

- Les emprunts

Conformément à la politique de crédit de l'UCECB, toutes les COOPEC peuvent contracter un crédit auprès de la caisse centrale.

Mais le montant de l'emprunt doit correspondre aux besoins et aux potentialités réelles de la COOPEC.

- Les subventions

Elles sont généralement octroyées par l'UCECB à toutes les COOPEC qui arrivent à initier des projets d'envergure allant dans le sens du renforcement des structures techniques ou communautaires. Ces subventions sont destinées à la construction de locaux des COOPEC.

La valeur des subventions est égale pour toutes les COOPEC du réseau UCECB. Elles ~~ne sont destinées qu'à stimuler l'ardeur au travail et~~ a renforcer la crédibilité de l'institution.

2) Où va l'argent de la COOPEC ?

Selon les besoins prioritaires des COOPEC, les fonds mobilisés entrent dans la réalisation de plusieurs activités dont les plus importantes sont : les prêts aux membres et usagers, les projets, les placements de fonds et autres dépenses de fonctionnement.

a) Les prêts aux membres et usagers

C'est de loin le plus grand service que la COOPEC rend à ses membres, car beaucoup de paysans adhèrent pour pouvoir bénéficier des crédits qu'ils ne peuvent pas obtenir auprès des institutions bancaires. En effet la COOPEC met à la disposition de ses membres, sous forme de crédit, une partie de l'épargne individuelle et collective qu'elle a pu mobiliser, et ceux, à des taux d'intérêt souples.

b) Les projets

Chaque COOPEC initie des projets dans le sens de la satisfaction des besoins essentiels des populations. Ces projets concernent généralement les matériels et intrants agricoles, les fournitures scolaires, les projets céréales et champs collectifs etc...

- Les matériels et intrants agricoles sont les maîtres-mots du développement rural et l'acquisition de ces facteurs de production constitue, le souci majeur des paysans. C'est pour aider ses membres à remédier à cette situation que les COOPEC initient ces projets. Il s'agit de mettre à la disposition des membres qui en expriment le besoin, du matériel et des intrants agricoles (charrues, charrettes, engrais, produits de traitement etc...) à crédit, court ou moyen termes.

- Les fournitures scolaires

Ce projet a pour but d'aider les parents d'élèves, à obtenir des fournitures scolaires pour leurs enfants, le plus rapidement possible et à des conditions plus avantageuses. Ainsi, en fonction des besoins exprimés, la COOPEC, avec l'aide de l'UCECB, arrive à satisfaire ses membres.

- Projets céréales et champs collectif

Chaque COOPEC possède un champ collectif ou une activité équivalente et collective qui lui permet de réaliser des revenus appréciables. C'est ainsi que les produits des champs collectifs (maïs, mil, niébé etc) sont stockés après les récoltes, pour être vendu plus tard, en période de soudure avec une marge bénéficiaire substantielle.

c) Les placements de fonds et autres dépenses de fonctionnement

Les placements de fonds concernent les sommes d'argent que la COOPEC possède, en son nom, dans d'autres institutions. En effet, le trésorier doit déténir assez d'argent liquide, pour faire face à d'éventuelles opérations de retraits de la part de ses membres. Lorsqu'il juge que la masse d'argent dont il dispose dans son coffre-fort dépasse ses besoins immédiats, il a la possibilité de déposer une partie dans un compte ouvert à la caisse centrale de l'UCECB. Ce placement est assorti d'intérêt, ainsi que les comptes bloqués individuels des membres, qui sont intégralement versés à l'UCECB.

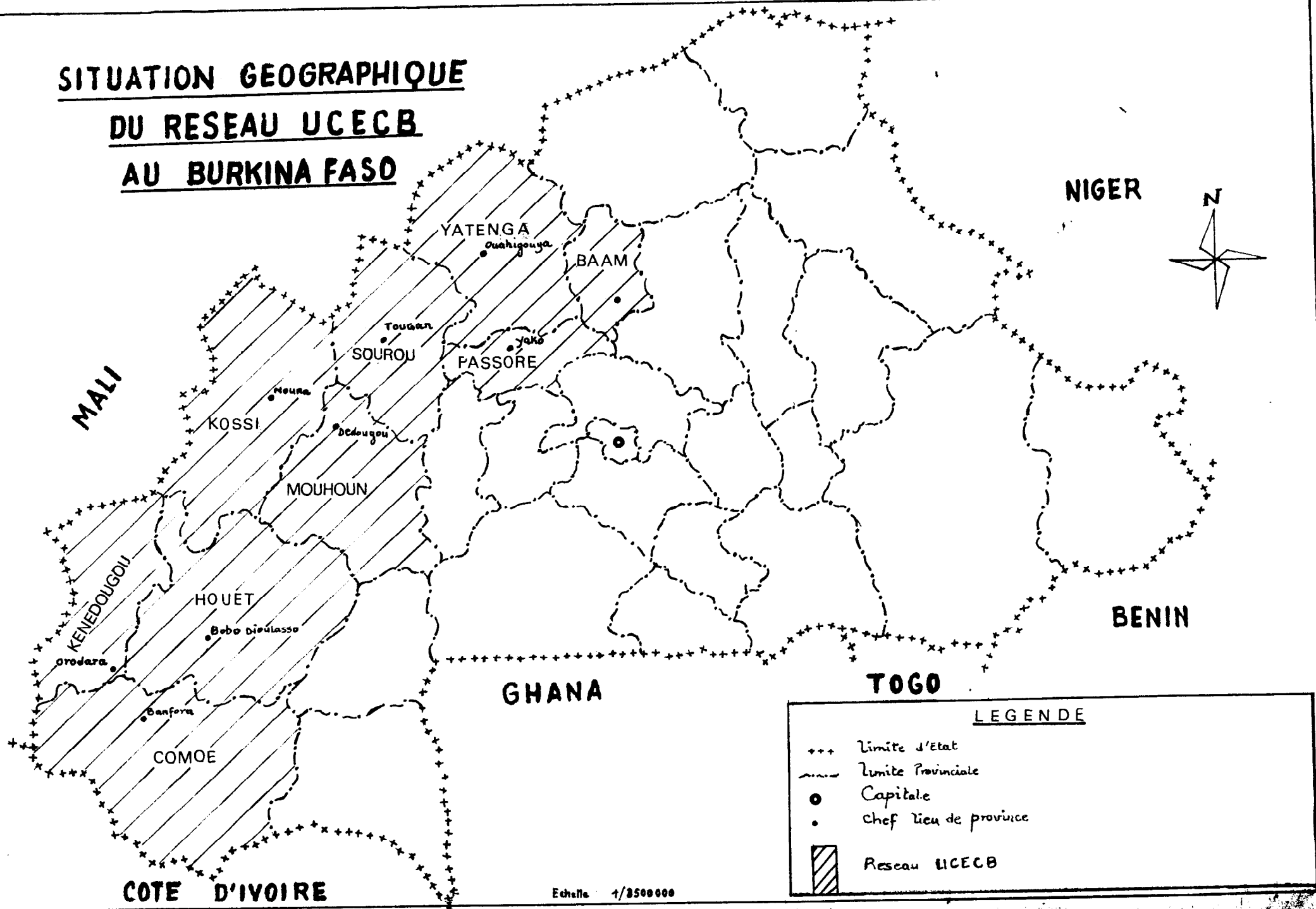
Quant aux dépenses de fonctionnement d'une COOPEC, elles englobent :

- La part sociale que chaque COOPEC doit verser à l'UCECB (25 000 F CFA).
- Les frais de déplacements, de réceptions (réunions)
- Les achats de matériels et fournitures (fiches, carnets, journal, bics etc...)
- Les intérêts sur les emprunts
- Les intérêts versés sur les comptes bloqués etc...

On remarque donc que la mise en place d'une COOPEC et son fonctionnement, sans être dépendantes de l'UCECB lui sont intimément liés. Chaque COOPEC constitue un maillon de la longue chaîne de solidarité qui unit tous les coopérateurs du réseau UCECB.

Si au Burkina Faso, de nos jours, on ne peut pas parler de coopérative d'épargne et de crédit sans mentionner l'expérience de l'UCECB, c'est grâce à sa méthodologie d'approche du monde rural. Il s'avère donc indispensable de comprendre la nature de cette institution afin de mieux évaluer les voies et moyens qui lui permettent de mener à bien l'oeuvre qu'elle a entreprise.

SITUATION GEOGRAPHIQUE DU RESEAU UCECB AU BURKINA FASO



CHAPITRE III. L'UCECB

I. PRESENTATION DE L'INSTITUTION

1) Historique et évolution

L'Union des Coopératives d'Epargne et de Crédit Burkinabé (UCECB ou ex-UAVEC) est une institution économique à caractère sociale qui a plus de quinze ans d'existence. Au 31/12/89, elle regroupait 58 COOPEC et une quinzaine de club d'épargnes répartis dans 9 provinces sur les 30 que compte le Burkina Faso.

En effet, c'est le 8 Mars 1973 que fut créée l'UAVEC (Union des Associations Voltaïques d'épargne et de Crédit) par 9 caisses populaires, sous l'instigation du CESA0.

En 1974, elle adhère à l'ACECA. Cette ouverture aux influences extérieures lui permettra d'entamer un processus de réorganisation structurelle qui devrait l'amener à se libérer de la tutelle du CESA0 en 1981. L'autonomie acquise, elle maintient toutefois des liens de partenariat avec le centre.

Suite au changement de dénomination qu'a connu le pays, l'UAVEC devint l'UCECB en 1985.

Toutes les COOPEC du réseau UCECB possèdent une autonomie de gestion, sous l'administration de paysans élus par l'assemblée générale de tous les membres.

2) Organisation et fonctionnement

L'UCECB peut être considéré comme "une coopérative des COOPEC" à ce titre, ses structures et son fonctionnement demeurent pratiquement identiques à ceux des COOPEC de base, avec les mêmes organes de décisions et d'exécution, à quelques exceptions près.

a) L'Assemblée Générale

Tout le pouvoir de décision lui revient. Composée de représentants de toutes les COOPEC, elle se réunit une fois par an, pour faire le point sur les activités de l'année écoulée et élaborer un plan d'action pour l'année suivante.

Elle élit les autres comités, et toutes les décisions sont prises à la majorité absolue.

b) Le Conseil d'Administration

Les 9 administrateurs de l'UCECB sont élus parmi les représentants des COOPEC, soit deux membres de chacune des trois premières zones d'intervention (Bobo-Fakéna-Kongoussi) et un membre pour les autres (Comoé-KénéDougou-Sourou). Ils sont chargés de la mise en application de toutes les décisions prises par l'A.G., et sont assistés durant leur mandat (de 3,2 ou 1 an) par deux conseillers désignés par le CESA0 (soit un cabinet de juriste conseil, ou les services décentralisés du Ministère de l'Action Coopérative Paysanne). La fonction d'administrateur est bénévole.

c) Le Comité de Crédit

Il est composé d'un représentant de chacune des 3 zones, soit 3 membres élus par l'A.G. Il se réunit 3 fois par an, à des dates préalablement fixées par l'A.G. afin de statuer sur les dossiers de demandes de crédit. Il peut bénéficier, s'il le désire, de l'assistance de conseillers internes (Directeur, gérant de la caisse centrale...) pour des renseignements d'ordre technique ou l'élaboration de documents finaux.

d) Le Comité de Contrôle

S'il est pratiquement inopérant au niveau des COOPEC, son efficacité donne matière à controverse dans le système de l'Union. En effet, un contrôle efficient sous-entend une connaissance solide et une expérience affirmée en la matière. Alors que ce comité, entièrement constitué de paysans à peine alphabétisés, à la lourde tâche de superviser le travail de toutes les autres instances de l'UCECB. Sa compétence est ainsi mise à rude épreuves.

TABLEAU N° I : Représentation des COOPEC et des zones des différents organes de l'UCECB

()RGANES	POSTES	POSTE D'ORIGINE	PROVINCES	ZONES *	
CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président	Sébedougou	Houet	Houndé	* La zone dans le réseau UCECB ne désigne pas une délimitation géo- graphie bien déterminée, mais une entité caracté- risée par des affinités ethniques et linguistiques
	Vice-présid.	Kongoussi	Baam	Kongoussi	
	Membre	Kiééré	Houet	Houndé	
	Membre	Daboura	Kossi	Dédougou	
	Membre	Tikaré	Baam	Kongoussi	
	Membre	Baguéra	Comoé	Banfora	
	Membre	Sérékéni	KénéDougou	Orodara	
	Membre	Donkuy	Mouhoun	Fakéna	
	Membre	Zaba	Sourou	Dédougou	
C COMITE DE CONTROLE	Président	Dankari	Houet	Houndé	
	Secrétaire	Solenzo	Kossi	Dédougou	
	Membre	Nasséré	Baam	Kongoussi	
COMITE DE CREDIT	Président	Sabcé	Baam	Kongoussi	
	Vice-présid.	Dohoun	Houet	Houndé	
	Secrétaire	Lha	Mouhoun	Fakéna	
	Membre	Baguéra	Comoé	Banfora	
	Membre	Sérékéni	KénéDougou	Orodara	

Source = Rapport du C.A. à la 16 Assemblée Générale de l'UCECB (1989)

Heureusement que ce comité de contrôle est efficacement soutenu dans son travail par des conseillers tels le directeur de l'UCECB, un cabinet comptable etc...

a) Le Comité de Coordination

C'est une innovation dans le réseau, car ce n'est qu'en Octobre 1989 qu'à eu lieu sa réunion constitutive. Il est composé des représentants de toutes les structures administratives et financières de l'UCECB.

- Les membres permanents :

- . Le président du conseil d'administration
- . Le vice président du conseil d'administration
- . Le président du comité de crédit
- . Le président du comité de contrôle
- . Le directeur de l'UCECB

- Les membres temporaires

- . un employé de l'UCECB
- . un animateur

La mise en place de ce comité de coordination répond à des objectifs bien définis : veiller à l'exécution du plan d'opération et du budget de l'UCECB, déterminer les difficultés inhérentes à sa mise en application, y apporter, si besoin est, des rajustements pour le développement de l'Union et de ses COOPEC.

3) L'objectif de l'UCECB

Le réseau UCECB est une vaste entité géographique s'entendant sur 9 provinces du Burkina (Baam - Comoé - Houet - Kéné Dougou - Kossi - Mouhoun - Passoré - Sourou et le Yatenga). Elle regroupe de ce fait plusieurs populations de souches ethniques différentes, avec des réalités socio-économiques différentes.

L'UCECB se donne pour objectif de ~~créer un~~ lien de solidarité, un esprit d'entraide et de complémentarité entre tous ces ~~hommes~~ et femmes, qui ont ~~pourtant en point commun~~, cette volonté d'améliorer leur niveau de vie individuel et collectif. Elle se veut donc le cadre idéal de concertation et d'échange d'expériences diverses pour la promotion des coopératives d'épargne et de crédit au Burkina.

II. Les ressources économiques

Comme toute entreprise à caractère économique, l'UCECB dispose de potentiels humains et financiers, lui permettant de mener à bien ses activités.

1) Les ressources humaines

a) Le personnel du siège social

Le siège social, sis à Bobo-Dioulasso, dispose de dix (10) agents répartis en quatre services :

- La direction

Elle est dirigée par le directeur, chef du personnel. Il est chargé de toutes les questions administratives inhérentes à la vie de l'institution : représentation auxprès des autorités locales, nationales ou des partenaires étrangers.

En outres, il a la responsabilité de la mise en excécution et du suivi de toutes les décisions prises par le conseil d'administration. Sont rattachés à la direction, une secrétaire dactylographe, un chauffeur et un gardien.

- La caisse centrale

Elle est dirigée par un gérant, assisté d'un aide comptable et une caissière.

La caisse centrale s'occupe de toutes les transactions financières consenties par l'UCECB (dépôts, retraits, crédits, placements bancaires etc...).

- Le service projet

Il s'occupe de toutes les activités à caractère social et promotionnel de l'UCECB. Sont rattachés à ce service :

- . Un chargé de projet responsable de l'exécution, du suivi et de l'évaluation de tous les projets socio-économiques initiés par les COOPEC.
- . Une secrétaire-standardiste qui s'occupe de toutes les fonctions liées au secrétariat et aux correspondances téléphoniques. Ce service est appuyé par un volontaire expatrié mis à la disposition de l'UCECB, pour un mandat de deux ans renouvelables.

- Le service intégration des femmes

Il est dirigé par une animatrice, sociologue de formation chargée de la promotion des femmes dans les COOPEC. Elle est appuyée dans son travail par trois animatrices régionales.

b) Le personnel des Unions Locales

- A Houndé, l'Union Locale compte deux agents permanents (aide comptable - secrétaire dactylographe) et un expatrié Canadien chargé de la mise en place de l'Union.
- A l'Union Locale des Caisses Populaires de Kongoussi/Tikaré (ULCPKT), il y a quatre agents permanents : un gérant, un aide comptable, une secrétaire et un gardien, qui assurent le bon fonctionnement des IO COOPEC et trois club d'épargne de la zone de Kongoussi.

c) Les animateurs-paysans

Pour la promotion des COOPEC au sein du monde rural, L'UCECB a opté pour les animateurs paysans, depuis 1976. Ce sont des paysans, (au nombre de sept) recrutés parmi les membres de COOPEC et chargés de la sensibilisation et de l'animation coopérative, chacun dans son milieu ethnique ou linguistique.

Ce ne sont pas des agents permanents de l'UCECB. Toutefois, ces animateurs paysans reçoivent chacun, pour leur travail une indemnité mensuelle de 25 000 F CFA, et une mobylette pour faciliter leur périple à travers les villages (elle est renouvelable chaque 5 ans).

Ce potentiel humain dont dispose l'UCECB n'est opérationnel qu'avec des ressources financières sûres.

2) Les ressources financières internes

a) Les dépôts individuels

C'est le point de départ de toute activité liée à la vie des coopératives d'épargne et de crédit, et un important facteur d'évaluation du dynamisme des COOPEC.

Si le niveau d'épargne individuelle n'est pas tributaires du nombre de membre, il lui est par contre intimement lié. Ainsi au 31/12/89, l'UCECB regroupait dans ses 58 COOPEC et 15 club d'épargne, un effectif total de 8 713 membres qui ont pu cumuler une somme de 237 396 000 F CFA d'épargne individuelle dont 90 828 000 FCFA ont été déposés à la caisse centrale. A ce dépôt, il faut ajouter les 145 150 000 F CFA des G.V. et autres associations qui épargnent à l'UCECB.

Tous ces dépôts constituent une part importante des fonds de roulement de la caisse centrale qui a la responsabilité de remettre à la disposition des membres et usagers, une partie de cette épargne sous forme de crédit.

b) Les prêts aux membres et usagers

Le volet crédit au niveau des COOPEC, constitue à lui seul un puissant facteur de mobilisation des populations rurales pour lesquelles, l'obtention d'un prêt au niveau des institutions bancaires modernes relève du miracle.

C'est pourquoi, la caisse centrale soutient financièrement les COOPEC et les usagers dans leur effort d'octroyer des crédits aux paysans à des conditions souples.

Ainsi en fin 1988, le solde des prêts en cours dans les COOPEC était de 83 507 000 F CFA. A la même période, l'UCECB a accordé à ses membres et usagers, des prêts d'un montant total de 48 916 000 F CFA.

Les prêts consentis par l'UCECB se présentent sous deux formes :

- Les prêts en nature

Ils concernent généralement les projets initiés par les COOPEC en faveur de leurs membres. Ces projets couvrent des domaines variés tels les céréales, l'engrais, le matériel agricole, les fournitures scolaires etc...

Ces prêts en nature contractés par les COOPEC, sont rétrocédés aux membres sous forme de crédit de campagne.

- Les prêts en espèce

Ils sont demandés aussi bien par les COOPEC, que par les usagers pour la réalisation de projets divers : scolarité, petit commerce, santé, céréales, travaux agricole etc.

Le total des prêts accordés se répartit comme suit :

20 % pour les prêts en nature et 80 % pour les prêts en espèce. Les taux d'intérêts sont de 9 % pour les COOPEC membres et 10 % pour les usagers. Ces intérêts sur prêts ont rapporté en 1988, 6 284 793 F CFA à la caisse centrale de l'UCECB, revenu qui lui ont permis de financer une partie de ses frais de fonctionnement.

c) Les ressources propres et revenus d'opération

En dehors des dépôts des membres et usagers, et des intérêts sur les prêts, l'UCECB dispose d'autres sources de revenus qui lui permettent de constituer des fonds propres. On peut citer les parts sociales, les revenus d'opérations et les contributions directes des membres.

- Les parts sociales

C'est la somme d'argent que chaque COOPEC doit verser à l'UCECB avant d'être admise comme membre à part entière. Fixés à 25 000 F CFA par COOPEC, ces parts sociales représentaient en 1988, un total de 950 000 F CFA, soit 0,21 % de l'actif global de l'Union.

La modicité de cette valeur par rapport à l'actif démontre le caractère symbolique des parts sociales dans le fonctionnement de l'institution. En effet, leur montant est fixé en conformité avec la réalité économique des clubs d'épargne de tailles modestes. Toutefois chaque COOPEC peut souscrire plusieurs parts sociales, si elle en éprouve le besoin. Les Unions Locales versent 100 000 F de parts sociales.

- Les réserves

Ce sont les prélèvements effectués chaque année sur les excédents d'exercices. Ces réserves, destinées à plusieurs usages sont de deux types :

D'une part les réserves statutaires prévues par la loi qui régit la vie des coopératives au Burkina (exemple : les réserves éducatives) d'autre part, il y a les réserves facultatives dont la nécessité et les priorités sont fixées par l'A.G.

On peut citer :

- . Les réserves pour projets
- . Les réserves pour mauvaises créances (prévues par la politique de crédit)
- . Les réserves pour les visites inter COOPEC etc.

Au titre de l'exercice 1988, l'UCECB a constitué des réserves cumulées de 9 481 016 F CFA.

- Les revenus d'opérations

C'est le résultat des différentes transactions économiques effectuées par la caisse centrale (placements bancaires, etc...) Sur les intérêts bancaires reçus, l'UCECB verse une partie à titre d'intérêts sur les dépôts des membres. Le produit de cette opération lui permet de dégager chaque année, des ressources financières assez substantielles, capables de couvrir une partie des frais de fonctionnement. Ainsi en 1988, la caisse centrale a perçu, au compte des intérêts bancaires, la somme de 14 068 946 F CFA. Déduction faite des intérêts versés sur les dépôts des membres (7 652 296 F CFA) et des frais financiers encourus (2 662 193 FCFA) il lui restait un excédent net de 3 754 457 F CFA.

- Autres revenus internes

Les contributions directes des membres, comme source de revenus est une institution de l'A.G. Il s'agit d'une somme forfaitaire que l'UCECB demande aux membres des COOPEC pour matérialiser leur participation financière à la vie de l'institution. Elles concernent entre autres :

- . Les frais de vérification de la comptabilité des COOPEC (I 000 F par vérification)
- . Les frais d'étude de dossiers de demandes des COOPEC (I 000 F CFA par dossier étudié).
- . Les cotisations annuelles des membres des COOPEC (200 F par membres de COOPEC).

Aussi, ces contributions directes ont rapporté en fin 1988 537 110 F CFA à la caisse centrale.

Les ressources financières internes ainsi générées, sont loin de couvrir les dépenses et charges d'opération de l'exercice 88 de l'UCECB. En effet, le total des produits d'opération était de 35 087 089 F CFA, alors que celui des charges et dépenses s'élevait à 82 266 492 F CFA, soit un taux d'auto-suffisance de 42 %.

Ce taux, bien que très encourageant pour l'institution, relève une certaine dépendance vis à vis des financements extérieurs.

3) Les financements extérieurs

L'UCECB fut appuyés, dès ses débuts, par les ONG étrangères et le CESA0. Ce partenariat qui a connu des périodes difficiles augure des lendemains meilleurs, si l'on se réfère à la nature de la collaboration qui existe entre elle et ses partenaires actuels.

a) OXFAM América :

C'est une ONG Américaine qui demeure un fidèle partenaire de l'UCECB depuis 1982. Ses contributions sont liées au fonctionnement et à la mise en place des unions locales (depuis 1988).

b) Entraide et Fraternité :

ONG Belge, intervient pour le financement du budget de fonctionnement et des projets au niveau de l'Union Locale de Kongoussi. En marge des activités des COOPEC, elle contribue à d'autres réalisations communautaires (forages, constructions de locaux).

c) Les ONG Canadiennes

Ce sont les plus nombreuses parmi les partenaires intéressés par l'expérience de l'UCECB en faveur du monde rural. Elles interviennent à plusieurs, et dans différents domaines de la vie de l'institution.

- INTER PARES

Organisme pivot des ONG Canadiennes, appui l'UCECB en finançant certaines rubriques de plan d'opération.

- A.E.C. (Aide à l'Enfance Canada)

Intervient aux côtés de l'UCECB pour la réalisation de certains projets villageois (moulin, santé de la mère et de l'enfant etc) dans la province de la Comoé. Elle soutient également le financement du plan d'opération.

- Le C.E.C.I.

C'est l'ONG chargée de mettre à la disposition de l'UCECB des conseillers techniques expatriés, chargés d'appuyer l'action de promotion des COOPEC du réseau.

On remarque donc que l'UCECB est amenée à traiter avec de nombreuses ONG. Cette diversité dans le choix des partenaires est due à plusieurs impératifs tels la difficultés de trouver des financements adéquats, mais surtout elle répond à une volonté farouche de ses responsables de concerver une autonomie totale vis à vis des partenaires étrangers.

Ainsi pour l'exercice 1988, elle a reçu de ces diverses ONG, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 55 millions de F CFA. C'est donc grâce à ces fonds extérieurs que l'Union arrive à jouer pleinement son rôle de "peace maker" des COOPEC au Burkina.

III. PRESTATION DE SERVICES

1- Appui technique aux COOPEC

L'UCECB apporte son appui technique à toutes les COOPEC, club d'épargne et cercles d'étude de son réseau, tant sur le plan de la formation, qu'à ceux de la coordination et de la réalisation des projets.

TABEAU N° 2 : Niveau de pénétration et acquis de l'expérience de l'UCECB au Burkina Faso.

PROVINCES	Baam	Houet	Kéné-doug.	Kossi	Mouh.	Passo-ré	Sou-rou	Comoé	Yaten-ga	TOTAL
COOPEC	10	23	1	6	7	4	2	4	1	58
CLUB D'EPARGNE	3	3	-	2	3	-	1	2	1	15
CERCLE D'ETUDE	3	-	-	7	5	4	4	1	-	24
ANIMATEUR-PAYSANS	2	2	1	1	1	-	-	1	-	8

Source : synthèse des rapports de vérification au 31-12-89
UCECB

a) Formation

- Au niveau des membres des COOPEC

L'A.G., au delà de sa vocation première qui est de décider de l'orientation à donner au mouvement, constitue un forum qui permet à chaque membre d'apprendre à s'exprimer, se former et s'informer sur la vie de sa coopérative.

Malheureusement, nombreuses sont les COOPEC qui ont beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre cet idéal de fonctionnement.

- Au niveau des responsables des COOPEC

Chaque année, l'UCECB organise des sessions de formation à l'intention des responsables des différents comités et des secrétaires comptables des COOPEC.

Ces sessions permettent aux formateurs, (soit le directeur, le gérant de la caisse centrale, le chargé de projet ou l'animatrice), de mettre à la disposition des responsables des COOPEC, un minimum de connaissances techniques indispensables dans l'exercice de leurs fonctions.

b) Coordination et réalisation des projets

L'UCECB peut être considérée comme la plaque tournante de toutes les activités initiées par les COOPEC. Pour cela elle coordonne, oriente et apporte son appui à tous les projets soumis à son appréciation. L'existence, au sein de son personnel, d'un agent chargé des projets témoigne de l'importance qu'elle accorde aux COOPEC de son réseau et à ce volet de son intervention.

2) APPUI FINANCIER AUX MEMBRES ET USAGERS

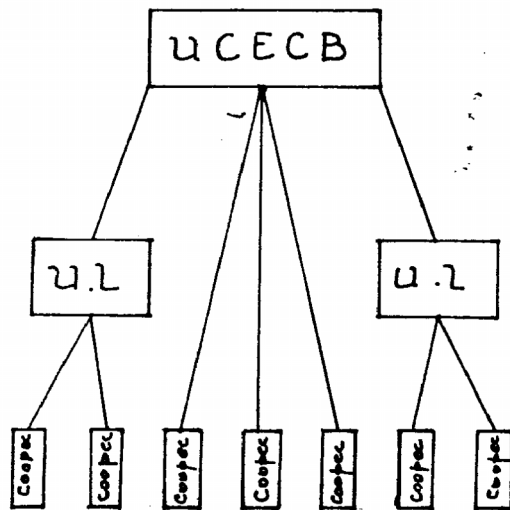
En plus de ses 58 COOPEC membres, la caisse centrale de l'UCECB offre ses services à 292 G.V. MAG, 46 G.V. et autres associations et à 14 Burkinabé à l'étranger.

Chacun de ces 352 usagers dispose d'un compte de dépôt et peut bénéficier d'un prêt assorti d'intérêt.

En outre chaque COOPEC (2 fois par an) et club d'épargne (1 fois/an) bénéficie des services des agents chargés de vérifier les documents comptables. Cette vérification a pour but de s'assurer de la bonne tenue des documents et de la transparence de la gestion des responsables en qui leurs frères paysans ont ~~mis toute leur~~ confiance.

ORGANIGRAMME

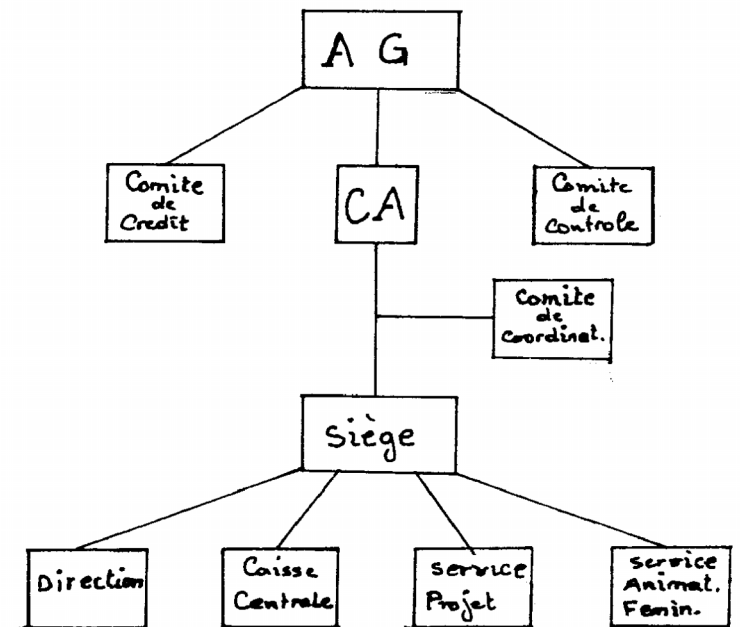
STRUCTUREL



U.L. : Union locale

Coopex : Cooperative d'épargne et de crédit

FONCTIONNEL



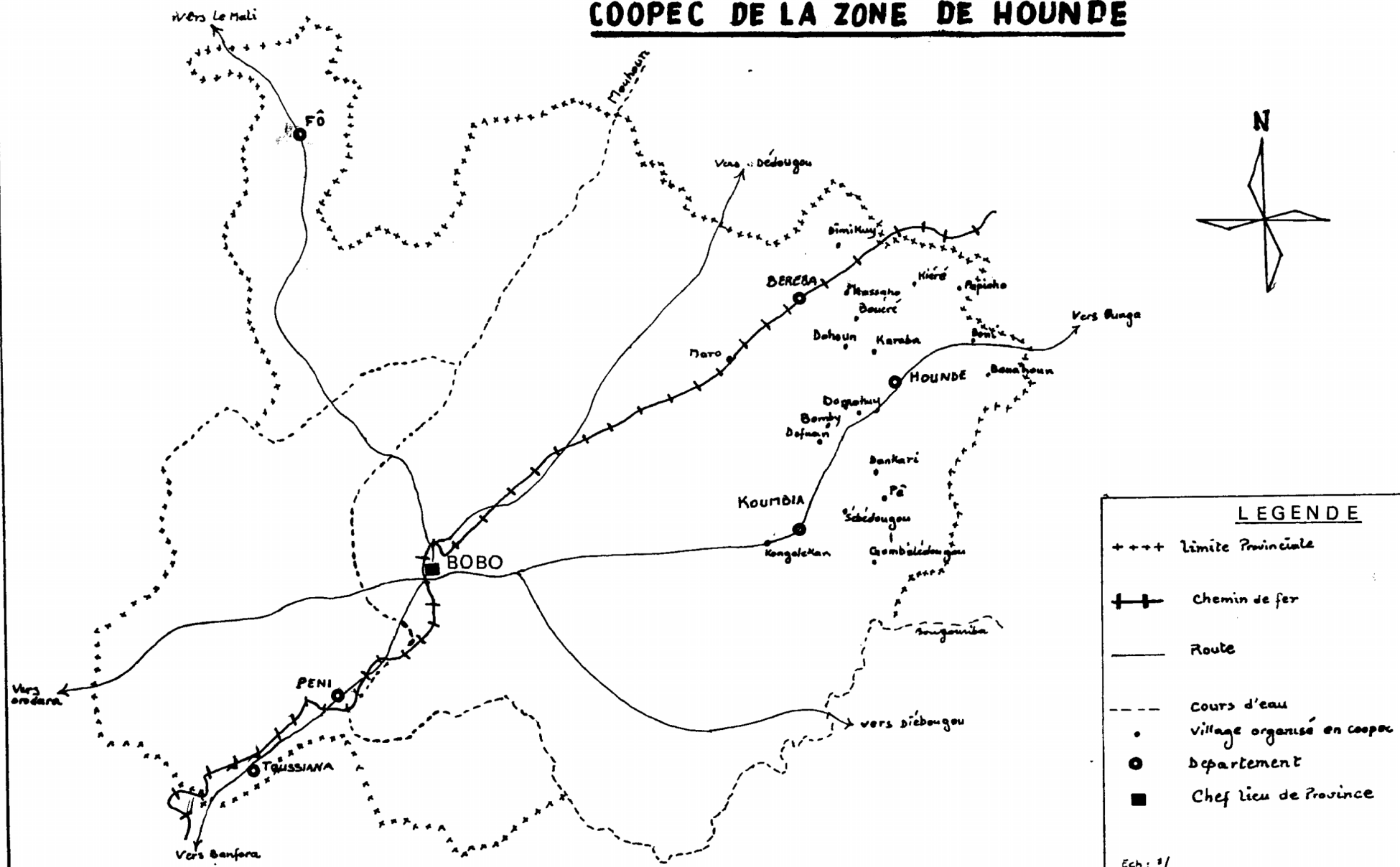
- | | | | |
|--------------|------------------|---------------------------|----------------------------------|
| • Directeur | • Gerant | • Charge de projet | • Charge de l'animation feminine |
| • Secrétaire | • Aide Comptable | • Secrétaire standardiste | • Animatrices regionales |
| • Chauffeur | • Caissière | | |
| • Gardien | | | |

II DEUXIEME II---) ARTIE

II CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA MOBILISATION
DE L'EPARGNE RURALE DANS LA ZONE DE HOUNDE

CARTE PROVINCIALE DU HOUET

COOPEC DE LA ZONE DE HOUNDE



CHAPITRE I. ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA ZONE

S'il est conseillé d'effectuer une étude du milieu avant d'engager toute action de développement au sein du monde rural, dans le domaine de la collecte de l'épargne et de la diffusion du crédit, cette pratique est une nécessité d'autant plus que le cadre physique, les éléments sociologiques et économiques revêtent une importante capitale.

I. LE CADRE PHYSIQUE

1) Situation géographique

La zone de Houndé est située dans l'Ouest du Burkina. Elle est limitée au Nord par les provinces du Mouhoun et de la Kossi, à l'Est par celle de la Bougouriba, à l'Ouest et Sud-Ouest par le département de Bobo-Dioulasso. C'est une zone très ouverte au trafic international car, en plus de l'axe routier Ouaga-Bobo qui la traverse, il y a le chemin de fer qui constitue une importante voie d'accès aux autres régions limitrophes.

Partie intégrante de la province du Houet, elle relève sur le plan agricole de l'ex-ORD des Hauts-Bassins. Houndé est situé à 100 km de Bobo-Dioulasso sur l'axe routier Bobo-Ouaga.

2) Le climat

Le Burkina Faso est situé dans la zone soudano-sahélienne. Le climat se dégrade au fur et à mesure qu'on va du Sud au Nord. L'Ouest et le Sud-Ouest sont les régions les plus favorisées par la nature.

Les conditions climatiques y sont plus clémentes, faisant de ces régions les plus prospères sur le plan agricole. En effet, dans les régions sahéliennes, toutes les activités rurales en générale et l'agriculture en particulier sont déterminées par les conditions climatiques.

Dans la zone de Houndé, la pluviométrie est l'une des plus satisfaisantes du pays, avec une moyenne annuelle de plus de 900 mm de pluie. Cela favorise la pratique d'une agriculture basée sur la production cotonnière et un niveau de production céréalière supérieur à la moyenne du pays.

La campagne agricole 1988/89 a connu une pluviométrie exceptionnelle par rapport aux campagnes précédentes, ce sur l'ensemble du territoire du CRPA des Hauts-Bssins, avec un total de 1076,2 mm. Le secteur de Houndé a enregistré 1059,4 mm de pluies en 53 jours, alors qu'elle avait recueilli en 1987/88, 810,2 mm de pluie en 49 jours.

L'observation du tableau et de l'histogramme permet de voir une évolution en dents de scie de la pluviométrie aux niveaux des Hauts-Bassins en général et dans le secteur agricole de Houndé en particulier. En effet entre 1979 et 1983, la pluviométrie a regressé nettement pour tomber en dessous des 700 mm de pluies. Cela est peut être dû à la sécheresse exceptionnelle qui a frappé le pays en 1983. Il y eut une reprise en 1984 et 85, puis une rechute, moins spectaculaire que la précédente, qui amènera le niveau pluviométrique à 810,2 mm. C'est pourquoi, avec les 1059,4 mm de pluie, l'on considère que la campagne agricole 1988/1989 a été exceptionnelle, d'autant plus que depuis 1979 (1096,3 mm) le niveau pluviométrique n'avait plus atteint le cap de 1000 mm.

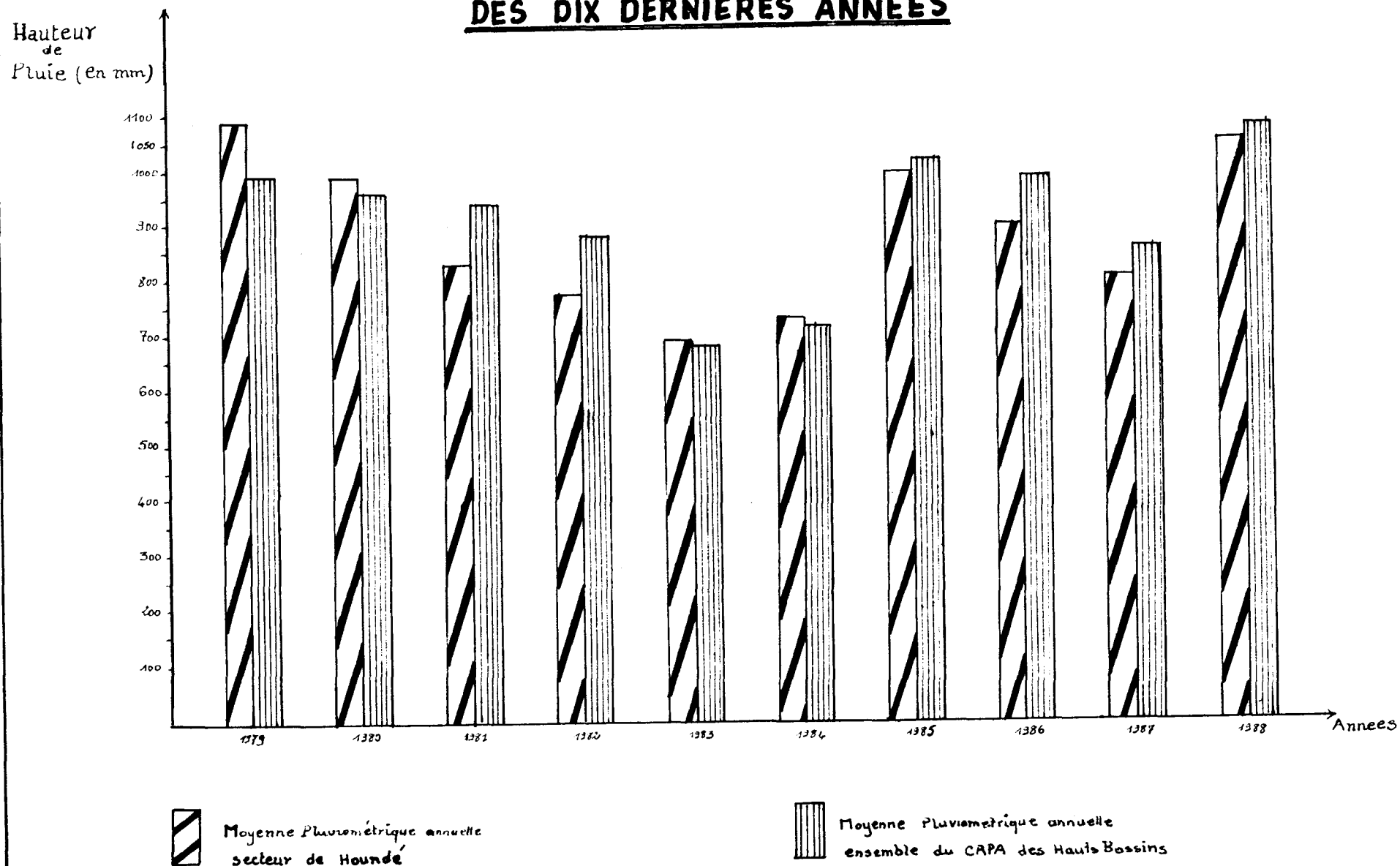
TABLEAU N° 3 : MOYENNES PLUVIOMETRIQUES DES 10 DERNIERES ANNEES

ANNEE	1979		1980		1981		1982		1983	
SECTEUR	mm	J.	mm	J.	mm	J.	mm	J.	mm	J.
HOUNDE	1096,3	74	992,1	55	832,8	34	786,4	60	694,2	48
MOYENNE										
CRPA H.B.	997,1	69	964,6	57	944,6	50	880,7	67	688,7	46

ANNEE	1984		1985		1986		1987		1988		Moyenne sur 10 ans	
SECTEUR	mm	J.	mm	J.	mm	J.	mm	J.	mm	J.	mm	J.
HOUNDE	732,5	54	999,5	55	908,1	53	810,2	49	1059,4	53	891,2	54
MOYENNE												
CRPA HB.	724,8	54	1024,8	59	990,7	60	866,6	55	1076,2	61	915,9	58

Source : Rapport technique CRPA des Hauts-Bassins

HISTOROGRAMME DES MOYENNES PLUVIOMETRIQUES DES DIX DERNIERES ANNEES



3) Les sols

Le climat de la zone de Houndé confère aux sols une structure favorable à l'agriculture. En effet, on y rencontre des sols argilo-sableux, des sols à dominante gravillonnaire riche en calcaire de 10 à 15 cm d'épaisseur faciles à labourer. Les principales cultures sont le coton, le sorgho et le maïs.

II. LES STRUCTURES SOCIALES

1) Données démographiques

L'essentielle de^{la} population de cette zone est constituée de Bwaba qui sont les autochtones. En plus de ceux-là, on peut citer les Dafing, les peulh et des mossi venu récemment du plateau central du Burkina à la recherche de nouvelles tenes cultivables. On peut estimer la population de cette zone de Houndé à 41 952 habitants. Houndé est le plus grand centre du département dont la population est estimée à 9 466 habitants.

a) La population

Il s'agit d'une population à dominante jeune à cause du système matrimonial en vigueur dans la zone. En effet, la polygamie est une pratique courante et tous les hommes valides de plus de 15 ans sont mariés. Ceux qui sont monogames sont encore très jeunes ou manquent de moyens financiers pour épouser d'autres femmes.

Cette polygamie à outrance s'explique par plusieurs facteurs.

D'abord, il s'agit d'une population quasi agricole dont le niveau technique est l'un des plus rudimentaires : la daba, la houe, la machette constituent l'essentiel du matériel agricole.

Ensuite, la production agricole dans cette zone considérée comme l'une des plus favorisées du pays, est basée sur le coton, culture de rente par excellence au Burkina. Il s'agit d'un produit agricole dont la culture demande d'énormes investissements tant technique qu'humain, surtout au stade des récoltes où les travaux manuels sont plus recommandés pour la qualité du produit.

Tous ces facteurs font de l'agriculture de cette zone, une activité grande consommatrice de main d'oeuvre.

C'est ainsi que les familles les plus riches, sont celles qui produisent beaucoup de coton. Alors que pour produire autant, il faut avoir d'énormes moyens techniques et surtout, disposer d'une famille nombreuse. On peut estimer en moyenne, à 6 personnes actives par famille de producteurs dans cette zone. Mais ce nombre peut varier de 2 à 16 personnes.

C'est donc plus pour des raisons de production agricole, que de plaisir personnel que les hommes de cette zone de Houndé ont besoin de plusieurs femmes et surtout de beaucoup d'enfants.

Mais, il faut noter une certaine mobilité conjugale qui caractérise la société Bwaba de Houndé.

En effet, il n'est pas rare de constater des fugues fréquentes au niveau des femmes qui quittent leurs foyers pour aller rejoindre un autre homme. Cela finit généralement devant les autorités (gendarmerie ou préfecture) et dans le meilleur des cas, la femme retourne au domicile conjugal. Sinon elle va renforcer le harem de son nouvel élu.

a) La population et la religion

Sur ce plan, l'animisme domine, et de loin, toutes les autres religions dans la zone. On y rencontre moins de 10 % de la population appartenant aux religions dites révélées. Le christianisme existe surtout dans les villages qui ont subi l'influence des prêtres catholiques tel que Boni où résident des religieux qui vont dire la messe chaque quinzaine à Houndé (15 km).

Quant à l'Islam, elle est pratiquée par les populations mossi installées récemment dans la zone. Cette émigration spontanée est due à la rareté des terres cultivables dans les régions du centre et du centre-Nord du pays, suite à une croissance démographique galopante et surtout à une rigueur climatique qui compromet de plus en plus la production agricole. Ces populations mossi dont le nombre est indéterminé à cause du phénomène d'installation spontanée à l'orée des villages, subissent très rarement l'influence socio-économiques des autochtones. Ils apportent dans leurs villages d'accueil, leur coutume, leur religion et pratiquent, en plus de l'agriculture, le petit commerce durant l'intercampagne. On les rencontre surtout à Houndé et à Koumbia qui sont les plus grands centres.

Ce sont des populations qui intègrent très difficilement les populations locales. Ils s'installent généralement à la périphérie des villages, constituant ce qu'on appelle dans la région, des "camps mossi". On en dénombre plus d'une dizaine entre BOBO-DIOULASSO et HOUNDE, de part et d'autre de l'axe routier Bobo-Ouaga.

2) L'habitat

La société bwaba considère le village comme la manifestation concrète de la solidarité ancestrale. C'est une entité qui transcende même la famille, c'est pourquoi au sein des villages, l'habitat est groupé, témoignage d'un type de production communautaire. Il n'y a pas d'espace inutile entre les concessions, tout est imbriqué de manière à regrouper la population dans tous les aspects de la vie sociale. Le village se présente souvent en grappes de maisons occupées par les membres d'un même lignage.

Mais de plus en plus, avec l'ouverture aux influences modernes et à la monétarisation de l'économie rurale, s'installe l'individualisme source de dépravation des moeurs ancestrales. C'est ainsi qu'on remarque aujourd'hui dans certains villages de la région (Dankari ou Sébédougou) une dislocation de la concession communautaire traditionnelle en de multiples habitations isolées.

3) Les habitudes sociales

a) La chefferie traditionnelle

A l'instar des autres peuples de l'Ouest du Burkina, la société traditionnelle Bwaba de la zone de Houndé a une organisation centrée sur la communauté villageoise avec une chefferie ancestrale très souple.

En effet, les chefs de village s'intègrent parfaitement à la population, sans ce complexe de supériorité que peut générer leur rang social. C'est ainsi que la famille du chef de village exploite son champ de la même manière et dans les mêmes conditions que les autres membres du village.

La chefferie traditionnelle joue pleinement son rôle lors des cérémonies ancestrales de sacrifice et n'abuse généralement pas de ses pouvoirs. Mais de nos jours, avec l'ingérence des structures politiques modernes dans la vie quotidienne des sociétés rurales, cette équité qui consolidait l'autorité de la chefferie traditionnelle n'est plus de mise.

b) Le droit foncier traditionnel

Le patrimoine foncier traditionnel, l'appropriation collective des terres et son administration par l'Etat n'ont rien changé au système d'exploitation agricole dans cette zone. En effet, la terre appartient officiellement aux autorités politiques, mais dans la pratique la responsabilité de la gestion est assurée par les chefs coutumiers. Il existe un chef de terre qui est chargé de l'attribution et du règlement de toutes les affaires ayant trait au domaine foncier.

Il n'y a aucune terre vacante dans le village, chaque portion de terre appartient à une famille ou à un individu.

Conformément aux nouvelles orientations en matière de législation foncière au Burkina, tout le domaine foncier national appartient à l'Etat et les populations n'ont que le droit de jouissance. Cette décision étatique n'est qu'une actualisation du droit foncier traditionnel.

En effet, aucune personne n'a le droit de vendre le lopin de terre que lui attribue le chef de terre, pas même le chef de terre. Ainsi on obtient un lopin de terre de deux façons : soit par héritage ou par don.

Selon le droit coutumier, la terre revient ipso facto aux héritiers directs du défunt. Ils l'exploitent en commun et le fruit revient à l'ensemble de la famille. C'est une entité indivise.

Pour obtenir une terre à cultiver, il faut qu'un propriétaire terrien s'engage à offrir au demandeur une portion de son domaine. Ils prennent alors contacte avec le chef de terre qui prononce la décision finale. Après chaque campagne agricole, le bénéficiaire peut offrir à son hôte, une quantité de céréales non exigible, en guise de cadeau de reconnaissance.

III. LES ACTIVITES ECONOMIQUES

L'essentiel des activités économiques dans le monde rural d'un pays en développement comme le Burkina, repose sur l'agriculture qui accapare la quasi totalité de la population active durant la saison des cultures. Mais à côté, venant en appui à cette activité principale, on peut noter le commerce, l'artisanat, l'élevage etc...

1- L'agriculture

La région de Houndé est l'une des plus grandes zones de production agricole du Burkina. Elle relève de l'ex-ORD des Hauts Bassins comprenant les secteurs agricoles de, Bobo Nord et Sud, N'Dorla, Orohara et Houndé.

a) Le niveau d'encadrement de l'agriculture

Au Burkina Faso, l'agriculture a bénéficié depuis 1966 d'un encadrement technique et organisationnel, grâce à la création de ce qu'on appelait les organismes régionaux de développement (ORD). L'objectif assigné à ces organismes était d'aider le monde rural à s'organiser afin d'oeuvrer pour son propre développement. Cette organisation et cet encadrement technique des paysans passaient par la création de structures villageoises chargées de gérer le potentiel économique et humain dont recèle le monde rural.

C'est ainsi que furent mis en place les groupements villageois (GV) sous la houlette des ORD.

Dans la zone de Houndé, le mouvement fut plus actif grâce à l'existence d'un type de production agricole plus rémunératrice que les céréales. Il s'agit du coton cultivé par la quasi totalité des agriculteurs.

En effet, la création des GV a été favorisée par le système de crédit agricole en vigueur et aussi par le type de commercialisation de coton, basé sur la participation active des GV.

En outre, l'encadrement technique, axé sur la vulgarisation des nouvelles techniques culturales et l'usage des intrants agricoles se faisait à partir des structures des GV. Les groupements villageois se présentent aujourd'hui comme le moteur du développement rural, car c'est grâce à eux que se réalisent toutes les entreprises en faveur du monde rural.

b) Les ressources culturelles du secteur agricole de Houndé

Toutes les caractéristiques concernant l'agriculture dans la zone de Houndé sont favorables à une certaine modernisation, tant au niveau des méthodes qu'à celui des moyens de production.

En effet, le niveau d'intégration des nouvelles techniques de production est assez remarquable par rapport à celui de l'ensemble du pays. Sur ce plan, le tableau n°4 ci-dessous illustre parfaitement la situation dans le secteur agricole de Houndé.

TABLEAU N°4 : SITUATION DE L'EQUIPEMENT ET DU MATERIEL AGRICOLE
POUR LA CAMPAGNE 1988/1989

SOUS SECTEUR	BOEUFs	MATERIELS AGRICOLE					
	de	ANES	TRACT.	SAR-	BUT-	CHAR-	
	TRAIT	ET	BOYER	CHARRUES	CLEURS	TEURS	RETTES
BEKUY	1 052	451	1	562	474	229	349
BEREBA	1 780	165	11	818	546	439	398
HOUNDE I	2 737	413	5	1 485	934	641	1 121
HOUNDE II.	1 638	152	11	910	648	601	520
KOUMBIA	1 357	165	2	537	356	316	343
	!	!	!	!	!	!	!
TOTAL SECTEUR	8 564	1 346	30	4 312	2 958	2 226	2 731
	!	!	!	!	!	!	!

Source : Bilan secteur agricole de Houndé

Déjà durant la campagne agricole 1984/1985 la situation des attelages était la suivante dans le même secteur agricole :

- Boeufs de trait	6 611
- Anes et chevaux	6 202
- Tracteurs boyer	14
- Charrues	3 110
- Sarcleurs	1 566
- Butteurs	1 538
- Charrettes	1 426

On remarque donc une nette progression dans le nombre de matériels et équipements agricoles dans cette zone, sauf dans le cas des ânes et chevaux dont l'effectif a considérablement baissé. Cela peut s'expliquer par le fait que les paysans mettent l'accent de plus en plus sur la traction bovine au détriment de celle asine ou équine.

Sur le plan de la consommation d'intrants agricoles les besoins exprimés en facteurs de production (NPK et UREE) chaque campagne augmente, traduisant ainsi l'intérêt qu'éprouvent les paysans vis à vis de ces produits.

Les demandes d'intrants pour la production cotonnière dominant et de loin, les autres besoins, c'est ainsi que durant la campagne agricole 88/89, les besoins exprimés en facteurs de production pour le coton étaient les suivants :

TABEAU N° 5

INTRANTS	SOFITEX	UCECB	TOTAL
SEMENCES COTON	1014,76 T	-	1014,76 T
NPK	2195,80 T	185,4 T	2381,2 T
UREE	865 T	77,150 T	942,150 T
EMULSION	34 959 L	5 037 L	39 996 L
INSECTICIDE/ULV	57 852 L	2 915 L	60 767 L

Source : Synthèse d'enquête

Par contre les demandes pour les céréales sont généralement très faible (environ 500 tonnes) par rapport à celles du coton. On peut expliquer cette situation par le fait que c'est surtout le coton qui rapporte le plus aux producteurs et permet de dégager des fonds nécessaires à l'acquisition de ces facteurs de production. Un paysan qui investi beaucoup dans la production céréalière n'est pas sûr de rentrer dans ses fonds après la campagne agricole, d'autant plus que l'écoulement des produits n'est pas assuré. Dans la commercialisation des céréales, il n'y a pas de prix garanti aux producteurs et des acquereurs sûrs.

c) Le niveau de production des différentes spéculations

Les statistiques de production de la campagne agricole 1988/1989 du secteur de Houndé donne le tableau suivant :

TABEAU N° 6 : PRODUCTION CAMPAGNE AGRICOLE 1988/1989

!  SPECULATIONS	! Superficies ! (ha)	! Rendement ! kg/ha	! Producta (t) ! Escompte des ! Spéculations
! SORGHO	! 10 849	! 1 160	! 12 575
! MIL	! 2 505	! 700	! 1 714
! MAIS	! 7 359	! 1 440	! 12 251
! RIZ PLUVIAL	! 182	! 780	! 84
! ARACHIDES	! 1 366	! 700	! 1 309
! SESAME	! 646	! 700	! 192
! COTON	! 13 105	! 1 380	! 18 342
! NIEBE	! 529	! 800	! 560
! VOUANDZOU	! 83	! 900	! 261

Source : Bilan secteur agricole de Houndé

Malgré le statut de grand producteur de coton attribué au secteur agricole de Houndé, on rémarque que les superficies réservées aux cultures de rentes sont nettement inférieures à celles des céréales. En effet, les terres mises en valeur se répartissent comme suit : (selon le CRPA de Houndé 1989).

Cultures céréalières	20 898 ha	soit	51,01 %	du total
Cultures de rentes	15 729 ha	soit	48,91 %	" "
Autres	18,5 ha	soit	0,07 %	" "

Cette situation peut s'expliquer en grande partie par le niveau d'intégration des nouvelles techniques culturales dans les exploitations destinées aux cultures de rente (surtout le coton), réduisant ainsi les superficies mises en valeur, tout en augmentant les rendements.

Toute cette évolution dans les techniques de mise en valeur des terres culturales sont ^à mettre à l'actif des ex-ORD, seuls organismes de développement compétants dans ce domaine.

- Au niveau des céréales

La production, malgré la tendance généralisée vers les cultures de rente demeure assez substantielle, surtout en ce qui concerne le sorgho et le maïs.

TABLEAU N° 7 : BILAN CEREALIER DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 1988/89

	Total CRPA des H. Bassins	Total Province du houet	%	Total s Secteur agricole de Hound	%
SORGHO	99 339	83 262	83,81	14 557	17,48
MAIS	60 844	43 203	71,00	15 278	35,36
MIL	29 599	24 889	84,08	2 964	11,90
RIZ	17 035	10 280	60,34	45	0,43
Product ^a brute totale (t)	214 328	167 568	78,18	32 844	19,60
Pertes en semence :					
15 % de la production brute	32 149	25 135	78,18	4 927	19,60
TOTALE (t)					
Production nette	182 179	142 433	78,18	27 917	19,60
Population totale estimée au 31-12-88	844 196	691 070	81,86	96 089	13,90
Bésoin céréalier sur la base de 190 kg/hbt (t)	160 397	131 303	81,10	18 253	13,90
Excédent ou déficit (+) (t)	21 782	11 130	51,10	9 664	86,82

Source : Rapport technique campagne agricole 88/89
CRPA Hauts-Bassins Bobo

Au vue des statistiques de production et du bilan céréaliier, on peut dire que le CRPA des Hauts Bassins est l'un des plus grandes producteurs céréaliier du pays, et que le secteur agricole de Houndé n'est pas en reste d'autant plus que sur les 21 782 tonnes d'excédent réalisé par le CRPA, elle contribue pour 9 664 tonnes soit 44,36 %. Déjà lors des campagnes agricoles précédentes, le secteur de Houndé avait réalisé les excédents suivants :

I984/85	7 282 tonnes
I985/86	3 150 "
I986/87	7 118 "
I987/88	2 178 "

Ce bon niveau de production céréalière peut s'expliquer par plusieurs raisons :

D'abord la bonne pluviométrie (supérieure à la moyenne du pays) et à la nature des sols, plus riches et faciles à labourer.

D'autres parts, la prise de conscience par les producteurs de la nécessité d'intensification pour une production maximale et surtout l'influence bénéfique de l'arrière effet des, engrais, coton, sur la production céréalière.

L'amélioration du niveau d'utilisation des intrants et des techniques modernes de culture, commence à faire de cette activité, un tremplin économique sûr pour la zone de Houndé.

- Les cultures de rentes

C'est le coton qui domine de loin la production, tant sur le plan des superficies que celui des quantités produites. Cette prédominance du coton sur les autres cultures spéculatives s'explique par plusieurs facteurs, parmi lesquels on peut citer :

- . La facilité d'écoulement du produit, enlevé sur place et totalement, par la SOFITEX.
- . La garantie des revenus et des prix aux producteurs
- . Les facilités d'accès aux nouvelles techniques de production par l'aquisition de matériels agricoles modernes.

En outre, le nombre de producteurs de coton s'accroît d'année en année, le tableau n° 8 ci-dessous permet de se rendre parfaitement compte de cette évolution.

TABEAU N° 8 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PAYSANS PRODUCTEURS DE COTON

! CAM AGNE	! HOUNDE	! PROVINCE	! TOTAL	!
! AGRICOLE	!	! HOUET	! CRPA-H.B.	!
! 1984/85	! 6 354	! 14 304	! 20 236	!
! 1985/86	! 6 593	! 15 337	! 20 941	!
! 1986/87	! 8 314	! 21 392	! 28 878	!
! Ecart	!	!	!	!
! 1985-86/1986-87	! + 26	! + 39	! + 38	!

Source : Rapport tech/CRPA Bobo

Malgré cet engouement des paysans pour la production cotonnière, il existe dans la zone de houndé d'autres activités économiques telles que le commerce, l'artisanat, l'élevage etc...

2) Le commerce

Le commerce qui rapporte le plus est sans conteste celui du coton. La commercialisation se fait généralement par le biais des G.V. marchés auto gérés (MAG) qui assurent toutes les transactions avec la SOFITEX, tant au niveau des marchés coton créés à cet effet, qu'au sein des locaux de la SOFITEX pour les tracasseries administratives.

Il faut noter cependant que le bwaba n'a pas l'esprit mercantil, ce qui fait que l'essentiel du petit commerce est assuré par les mosi installés dans les grands centres (Houndé-Koumbia). Ils mettent à la disposition des populations locales, les produits de première nécessité tels que le sucre, le pétrole, le savon, les cigarettes etc...

C'est le commerce du dolo (bière de mil) qui est le plus propère au sein des populations autochtones. La vente est assurée par les femmes qui tirent de cette activité l'essentiel de leur pouvoir économique.

Quelques hommes s'adonnent à la préparation et à la vente clandestine d'une boisson à haut degré d'alcool appelé "patassi", "koutoukou" ou "blanc" dans la zone de Houndé. C'est un breuvage très nocif (80 à 90% d'alcool) malheureusement très prisé dans la région, et qui a une incidence très négative sur les activités économiques des populations.

3- Les autres activités économiques

a) L'élevage

C'est une activité peu développée dans la zone toute la population ayant opté pour l'agriculture.

Les quelques têtes de bétails sont confiées à des peulhs éleveurs installés non loin des villages. On dénombre quelques 8 314 boeufs.

En outre, il existe un élevage ponctuel de porcs dans des enclos familiaux, mais il n'est pas rare de voir dans les villages des porcs en divagation, surtout chez les autochtones.

b) Pêche et artisanat

La pêche commerciale n'est pas pratiquée dans la zone à cause de l'inexistence de cours d'eau péreïn. Les quelques poissons des barrages et autres retenues d'eau suffisent à peine à satisfaire la consommation familiale.

L'artisanat est essentiellement basé sur le tissage et le travail de la forge.

Les tisserands dans cette zone sont généralement des cultivateurs qui utilisent l'intercampagne pour s'occuper, en confectionnant des pagnes et des couvertures en cotonnade, destinés à l'autoconsommation.

Mais de plus en plus, avec l'ouverture aux influences occidentales, ces pagnes et couvertures traditionnels sont vendus sur le marché afin d'obtenir un petit revenu tout juste suffisant pour acheter des produits de première nécessité.

Quant aux forgerons, ils sont peu nombreux, leur travail consiste à fabriquer ou réparer les instruments agricoles ou des ustensiles de cuisines.

Ce travail de forge est réservé à une certaine caste qui a ses caractéristiques et ses privilèges au sein de la société Bwaba. Ils jouent un rôle important dans certaines cérémonies coutumières.

Cependant, il faut noter l'installation récente dans la région (Dohoun) de forgerons modernes issus du centre national de perfectionnement des artisans ruraux de Bobo (CNPAR), pour la fabrication des charrues et pièces de réchange.

Ce bref aperçu nous a donc permis d'avoir une vue d'ensemble sur les aspects dominants de la vie socio-économique de la zone de Houndé, caractérisée par une agriculture basée sur une production cotonnière, et soutenue par un important apport céréalier.

Cette vue d'ensemble permet par ailleurs de susciter des interrogations quant à l'opportunité du choix de la zone de Houndé comme exemple dans le système de l'épargne et du crédit du réseau UCECB.

CHAPITRE II. POURQUOI LE CHOIX DE LA ZONE DE HOUNDE

Le réseau de l'UCECB, dans sa politique de développement du monde rural, couvre neuf (9) provinces réparties en six (6) zones d'influences : celles de Kongoussi, Fakéna, Houndé, Dédougou, Banfora, et Orodara. Mais les critères qui ont présidé au choix de la zone de Houndé comme échantillon d'étude sur l'expérience de l'UCECB dans la mobilisation de l'épargne et de la diffusion du crédit, résident en trois (3) points essentiels : les énormes potentialités économiques de la zone, l'intervention simultanée de plusieurs organismes de développement et surtout la faiblesse du niveau d'épargne de cette zone par rapport aux autres régions nettement moins nanties sur le plan économique.

I. ZONE A POTENTIEL ECONOMIQUE INDENIABLE

Une vue générale sur la situation économique de la zone de Houndé permet de percevoir au premier plan, un potentiel agricole axé principalement sur la production cotonnière.

1- Le circuit coton dans la zone de Houndé

Il se caractérise par trois phases : la production, la récolte et la commercialisation du produit :

a) Le stade de la production

Le cotonnier est un végétal herbacé annuel, genre *gossypium*, cultivé généralement dans les régions chaudes.

Au Burkina Faso, la culture du coton a pris un essor spectaculaire durant ces dernières années, surtout dans le CRPA (ex-ORD) des Hauts-Bssins où le nombre de producteurs, les superficies et les quantités de coton ont évolué positivement.

La SOFITEX est le premier et le principal client des producteurs de coton au Burkina Faso. Pour cela, elle s'efforce de mettre à la disposition des producteurs tous les moyens de productions nécessaires, afin de leur permettre d'obtenir de meilleurs rendements. Cette collaboration entre les producteurs et la SOFITEX au stade de la production est facilitée par l'intervention d'autres organismes de développement tels que les CRPA et la CNCA.

Les CRPA ont toujours été les collaborateurs privilégiés de la SOFITEX jusqu'en 1987 date de la rupture entre les deux institutions. Cette collaboration se matérialisait par une complémentarité exemplaire dans le processus d'aide au développement des régions productrices de coton au Burkina Faso. Les CRPA s'occupaient de l'encadrement technique des paysans, et la SOFITEX fournissait son appui financier. En effet, l'organisation du monde rural en groupements villageois (GV) a été d'un grand apport pour la SOFITEX, car ce sont ces structures villageoises qui facilitent la production et la commercialisation du coton. Ainsi les CRPA qui étaient en contact permanent avec les producteurs recevaient les besoins en facteurs de production (engrais, semence, insecticide) et la SOFITEX se chargeait d'importer tout ce dont les producteurs ont besoin. Les CRPA avaient la responsabilité de les placer sous forme de crédit à court et moyen terme avec une marge bénéficiaire.

Quant à l'intervention de la CNCA, elle concerne le matériel agricole et les crédits de soudures. Ainsi les producteurs bénéficient de la part de la CNCA, du matériel agricole (charrues, charrettes) à crédit (moyen terme) et de l'argent en espèces (crédit de campagne) par le biais des GV. Les remboursements de tous ces crédits se font grâce à la SOFITEX, ce qui permet d'atténuer tous les problèmes liés à la production et la récolte.

b) Le stade de la récolte

La récolte intervient 4 à 5 mois après les semis. Contrairement aux grands pays producteurs de coton, où le développement technologique a atteint un niveau tel que la récolte s'effectue de façon mécanique à l'aide de machines, dans un pays en voie de développement comme le Burkina, elle se fait exclusivement à la main. C'est un travail minutieux qui demande l'apport d'une main-d'œuvre très importante.

Après la cueillette du coton-graine, ce produit est enlevé petit à petit pour être stocké dans le village en attendant la commercialisation.

c) La commercialisation

A ce stade du circuit coton, la SOFITEX bénéficie de la collaboration des agents du CRPA pour l'achat du coton dans les différents marchés créés à cet effet.

Dans les zones de production cotonnières comme Houndé, la commercialisation se fait de deux manières : la collecte au niveau des marchés et celle par changement individuel.

- La collecte au niveau des marchés

Il existe trois types de marchés de coton : le classique, le pré-autogéré et le marché autogéré (MAG)

- . Les marchés classiques concernent les producteurs ayant peu ou pas de crédit à rembourser. Ces marchés sont assurés par des équipes constituées par des agents du CRPA (ou autres recrutés à cet effet) ayant pour rôle de peser le coton, prélever le crédit s'il y en a, et de payer directement les producteurs au comptant.
- . Les marchés pré-autogérés sont des marchés classiques en voie d'autogestion. La collecte est assurée par des équipes roulantes de la SOFITEX et la pesée est réalisée individu par individu. Cette équipe est aidée par trois ou quatre paysans, membres du GV, destinés à être formés.

A la différence du marché classique, les producteurs ne sont pas rémunérés directement. Les fiches de pesée, portant la valeur du coton et le montant des crédits individuels, sont retournés à la SOFITEX. Après retention du crédit de tout le village, le restant des revenus coton est versé au compte du GV, environ 70 jours après la commercialisation.

- . Les MAG concernent les GV qui assurent eux mêmes toute la collecte (pesé, conditionnement - marquage etc...) au niveau de leur village.

Les états des collectes sont envoyés à la SOFITEX et en retour, des ristournes, imputées de certains frais (toiles ticket-location bascule etc...) sont reversées au compte des GV, soit 3 500 F/tonne de coton collecté.

Le conditionnement dans le cas des MAG est assuré par des paysans mais uniquement à titre indicatif, car le conditionnement définitif est réalisé par des professionnels, relevant du ministère de l'agriculture.

- La collecte par chargement

Il en existe deux types ; les chargements directs et paysan.

. Le chargement direct concerne les paysans, membres des GV, capables de produire assez de coton pour remplir un camion complet. La collecte dans ce cas se fait directement sur l'exploitation du producteur.

. Quant au chargement paysan, il concerne les producteurs non membres de GV, mais capables de produire assez de coton pour remplir un camion entier.

La valeur du coton est versée au producteur avec l'accord du G.V., car c'est lui qui assure aussi la responsabilité du crédit de ce paysan.

L'engouement des producteurs, la multiplicité des intervenants dans ce circuit coton dénotent l'intérêt et l'enjeu économique de ce produit, qui occupe une place importante dans les revenus d'exploitation du pays.

2) L'enjeu économique du circuit coton

La SOFITEX injecte chaque année, pour la campagne cotonnière, d'importantes sommes d'argent. Ces fonds permettent, d'une part de mettre à la disposition des producteurs, les facteurs de production indispensables, pour obtenir de meilleurs rendements, et d'autre part d'acheter la quasi totalité du coton produit au Burkina Faso. Le bilan de la campagne cotonnière 1988/89 de la zone de Houndé est très éloquent à ce sujet.

a) Poids du coton commercialisé

Le secteur agricole de Houndé a commercialisé les poids suivants en coton graine :

- 1er choix	15 101 218 kg
- 2è choix	493 914 kg
soit un total de	15 595 132 kg

b) La valeur du coton commercialisé

Les revenus coton de la campagne agricole 1988/89 s'établissent de la façon suivante :

- 1er choix	1 434 615 710 F CFA à raison de 95F/kg
- 2è choix	32 104 410 FCFA à raison de 65F/kg
cela fait un montant total brut de 1 466 720 120 F CFA	

c) Les ristournes versées aux comptes des G.V.

En plus de la valeur du coton commercialisé, la SOFITEX verse aux comptes des G.V.-MAG des ristournes pour leur contribution actives à la collecte du coton de leur village.

Ainsi à la fin de la campagne agricole 1988/89, les 49 GV-MAG ont reçu des ristournes bruts d'un montant de 54 582 975 F CFA. De ce montant, il faut prélever certains frais liés à la commercialisation évalués à 6 080 543 F CFA. Cela donne un net à payer d'une valeur de 48 502 432 F CFA.

Le circuit coton n'est pas la seule source de revenus agricoles pour les populations de la zone de Houndé, il y a aussi la production céréalière qui procure nettement moins de devise, mais constitue un appoint important pour le coton.

3) Les revenus céréaliers

Il a été déjà montré que la zone de Houndé est aussi l'une des plus grandes productrices de céréales, avec une production totale estimée à 27 917 tonnes.

Les céréales les plus commercialisées sont le maïs, le mil et le sorgho. Généralement, ces céréales ne sont vendues qu'en cas de besoin, car chaque producteur de coton possède son petit lopin de terre où il cultive les céréales destinées à la consommation familiale.

On peut noter deux situations qui peuvent pousser un paysan de la zone à vendre ses céréales : soit qu'il n'a pas cultivé de coton durant la campagne, ou parce que sa production cotonnière n'a pas été assez bonne pour lui permettre de tirer un revenu substantiel.

Dans tous les cas, les céréales sont vendues, à l'OFNANCER, au G.V. ou sur le marché local, à des prix variant entre 750 F et 1 500 F la tine. C'est surtout pendant les périodes de soudure (hivernage) que le prix des céréales est le plus élevé.

Ainsi, il est très difficile d'évaluer les revenus céréaliers à leur juste valeur, car l'essentiel de la commercialisation se fait au micro-détail.

Néanmoins, si l'on se réfère aux statistiques de l'OFNANCER pour la campagne agricole 1988/89, dans la zone (de Houndé) sur les 9 664 tonnes d'excédents céréaliers, seulement 93,4 tonnes ont été vendus à l'OFNANCER pour une valeur totale de 280 200 F CFA.

On se rend compte que ce montant est largement en deçà des revenus réels réalisés par les populations.

La zone de Houndé recèle incontestablement d'énormes potentiels économiques basés sur une production cotonnière très rémunératrice et un système de crédit agricole à connotation socio-économique très complexe du fait de la multiplicité des acteurs.

II. ZONE D'INTERVENTION DE PLUSIEURS ORGANISMES DE DEVELOPPEMENT

La zone de Houndé à l'avantage d'avoir su mobiliser plusieurs organismes de développement autour d'une activité de production agricole, le coton.

Cette intervention simultannée de plusieurs acteurs dans un même système économique peut revêtir plusieurs aspects : elle peut être une alliance d'intérêt lorsque chaque intervenant trouve son compte, mais lorsque les intérêts divergent, il y a interférences dans les actions. Toutes ces situations se tissent et se défont autour d'un seul pôle d'attraction, le système de crédit agricole en vigueur dans la région.

1- Le crédit agricole dans la zone (de Houndé)

Le crédit, au sens économique du terme, est un capital mis à la disposition d'une personne (physique ou morale) contre un engagement de remboursement dans un délai bien défini, et cela par suite de la confiance qu'elle inspire et de la solvabilité qu'elle présente. Ce crédit peut être, avec ou sans intérêt.

Au Burkina Faso où l'agriculture occupe la majeure partie de la population active, et où paradoxalement, elle arrive à peine à nourrir un effectif de plus en plus élevé, il est plus que temps que cette agriculture sorte de son carcan traditionnel pour jouer pleinement le rôle qui lui incombe dans le processus de développement du pays.

Pour ce faire, il faut une modernisation par l'adoption de nouvelles techniques de production et surtout par l'acquisition d'un équipement agricole plus adapté aux réalités économiques du moment.

Malheureusement l'économie rurale est incapable de s'autofinancer, et les paysans ne présentent pas les garanties nécessaires exigées par les institutions financières modernes pour obtenir des crédits.

Avec la création en 1980 de la CNCA, et grâce à l'appui financier d'autres organismes de développement, le monde rural burkinabè commence à obtenir des crédits agricoles.

a) Les objectifs du crédit agricole

Il a pour but d'aider les paysans à se doter d'un minimum de moyens de production, afin de leur permettre d'accroître les superficies cultivées, d'élever les rendements et la productivité agricole. Il permet en outre de prémunir les producteurs contre les crédits à taux usuraires (des commerçants surtout).

b) La diffusion du crédit agricole

Elle est assurée principalement par deux organismes de développement : la CNCA et le CRPA avec l'appui de la SOFITEX. Ce succès du crédit agricole peut s'expliquer par plusieurs raisons.

- D'abord, c'est le fruit du travail de vulgarisation entrepris par les ex-ORD, depuis leur création, pour l'adoption des nouvelles techniques de production et l'utilisation intensive des intrants agricoles. Mais la mise en application de cette nouvelle orientation nécessite d'importants moyens financiers dont les paysans sont loin de disposer.
- Ensuite, les producteurs ont compris que dans le circuit cotonnier, à investissement sûr en facteur de production, un revenu sûr. C'est pourquoi, ils n'éprouvent aucune inquiétude à contracter le crédit car ils disposent de garanties de remboursements. Ainsi l'enquête menée auprès des producteurs de la zone de Houndé a révélé que tous pratiquent les nouvelles techniques culturales, parce que moins fatigantes et plus rentables.

Pour cela, ils achètent, par l'intermédiaire de leur structures villageoises (GV) des intrants et du matériel agricole à crédit.

En ce qui concerne les intrants agricoles, le niveau d'utilisation moyen par exploitation est le suivant (en sac de 50 kg).

- NPK 15 sacs avec une variation allant de 7 à 22 sacs
- UREE 3 sacs avec une variation allant de 2 à 10 sacs

Quant aux matériels agricoles, toute exploitation possède au moins une charrue, une paire de boeufs et une charrette.

Cependant, il n'y a pas beaucoup de tracteurs, à cause de son coût trop élevé pour les producteurs moyens. On en a dénombré 14 dans tout le secteur agricole de Houndé.

- Nature du crédit agricole CNCA

Il existe 2 catégories de crédits octroyés par la CNCA dans la zone de Houndé ce sont :

- . Le crédit court terme ou crédit de campagne qui concerne les intrants agricoles (engrais, semences, produits de traitement) et les prêts en espèce, durant les périodes de soudure.
- . Le crédit moyen terme concerne les matériels agricoles (charrues, charrettes, butteurs etc...).

Un GV qui veut bénéficier de ces crédits, en faveur de ses membres doit remplir les conditions suivantes :

- . Etre GV depuis plus de 3 ans
- . Avoir un champ collectif
- . Etre encadré par le CRPA
- . Avoir un compte ouvert à la CNCA
- . Etre reconnu comme un GV solvable etc...

- Le crédit agricole CRPA

Avant 1987, le CRPA était l'organisme pivot du système de crédit au niveau des zones cotonnières, car c'est lui qui servait d'intermédiaire entre les producteurs et les autres intervenants.

Comme tout crédit sous entend un remboursement à brève ou longue échéance, cela est effectif grâce à la collaboration de la SOFITEX.

c) Le recouvrement des crédits

Tous les crédits agricoles dans le circuit du coton sont récupérés, partiellement (moyen terme) ou totalement (cours termes) juste après la commercialisation du coton, par les soins de la SOFITEX sur les revenus des GV.

En effet, c'est aux GV que sont octroyés les crédits et non à des individus, cela pour la simple raison qu'il devient plus facile à la SOFITEK de mieux contrôler le crédit, d'autant plus que c'est elle qui détient tous les documents concernant les GV, l'état de leur crédit et la valeur de leurs productions.

C'est donc dire que chaque GV sert d'aval à ses membres, et si dans l'octroi du crédit, on ne traite pas avec les individus, il en va de même pour la récupération.

Ainsi à la fin de la campagne agricole 1988/89, la SOFITEK a récupéré les crédits suivants dans le secteur agricole de Houndé :

Au compte de la CNCA	:	71 762 955 F	soit 95 % du total dû
et pour le CRPA	:	98 784 380 F	soit 50 % du total dû

Il faut noter que dans ce système de crédit à multiples alliances, la SOFITEK n'assume aucun risque, car après chaque opération intrant, elle facture son partenaire qui lui rembourse intégralement tous les frais de l'opération crédit, sans attendre la fin de la commercialisation.

2- LES ALLIANCES D'INTERETS

Avant la suppression des ORD et leur remplacement par les CRPA, on notait principalement trois alliances dans le circuit de production cotonnière de la zone de Houndé.

En effet les trois organismes intervenant dans le système entretenaient entre eux des liens de collaboration qui profitaient à chaque partie. Il s'agissait de la SOFITEK, du CRPA et de la CNCA.

La SOFITEK fournissait des intrants et des moyens logistiques au CRPA et en contre partie, ce dernier assurait la vulgarisation et la collecte du coton dans les villages.

En outre la SOFITEK apporte son appui aux deux autres institutions dans le système de crédit, au stade du remboursement.

Le CRPA servait de trait d'union entre les producteurs et ses deux autres partenaires (CNCA-SOFITEK).

Quant à la CNCA, elle procurait du matériel agricole à crédit aux producteurs de coton et assurait une marge bénéficiaire substantielle au CRPA qui servait d'entremetteur. Ainsi on se rend compte que tous les intervenants avaient leur compte dans ces différentes alliances.

L'intervention de l'UCECB dans le circuit coton de la zone de Houndé se situe au niveau du transfert des ristournes des GV-MAG. En effet, dans le cadre de sa politique de mobilisation de l'épargne rurale, l'UCECB offre ses services à un certain nombre de GV qui détiennent un compte ouvert à la caisse centrale. Après chaque campagne agricole, les ristournes qui sont dûes aux GV sont réservées à l'UCECB pour ceux qui y détiennent un compte, ou à la CNCA pour les autres qui ont opté pour cette institution. C'est uniquement au niveau de ces transactions financières que se situe la collaboration entre la SOFI-TEX et l'UCECB.

Quant à celle qui lie l'UCECB au CRPA, elle se situe dans le cadre de la tutelle qu'exerce ce dernier sur les GV. En effet, toutes les demandes de retrait de fonds sur le compte de ces structures villageoises, doivent être enterminées par les responsables des CRPA. Mais depuis le rattachement des GV au Ministère de l'Action Coopérative Paysanne, les CRPA n'ont plus droit de regard sur leur fonctionnement et la gestion de leurs affaires.

C'est justement cette décision qui est à l'origine de la rupture de l'équilibre qui existait entre les différents intervenants dans le circuit économique du coton de la zone de Houndé.

3- INTERFERENCE DANS LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

a) De l'ORD au CRPA : un changement dans la continuité

Le CRPA est une institution étatique, relevant du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Précédemment appelé ORD, ce changement de dénomination n'est que formel, car rien n'a réellement évolué, tant dans la structure des services que dans le fonctionnement de cet organisme. Cette nouvelle appellation relevait de la volonté des dirigeants politiques de tirer un trait sur l'existence des ORD, accusés de mauvaise gestion et d'incapacité fonctionnelle. Ainsi désavoué publiquement, il fallait trouver un autre type d'organisme de promotion paysanne plus opérationnel et mieux adapté aux réalités politiques du moment. C'est de là qu'est venu l'idée de la création des CRPA (Centre Régionaux de Promotion Agropastorales).

b) Les premisses de la crise

Cette suppression des ORD et leur remplacement par les CRPA a donné l'occasion à certains organismes de remettre en question les clauses de collaboration qui les liaient aux ex-ORD : c'est le cas de la SOFITEX et de la CNCA.

En effet, depuis 1987, la SOFITEX a décidé de réaliser seule toute l'opération intrant des campagnes agricoles, sans l'appui des CRPA. Pourquoi cette décision de rompre avec les procédures habituelles.

Pour la partie CRPA, cette décision fait suite à une situation budgétaire particulièrement difficile pour la SOFITEX depuis 1985. Elle imposait des prises de positions intrangéantes, pour pallier à la crise et l'une d'entre elles passait par la remise en cause des clauses de collaboration avec les ex-ORD dans l'opération intrant. Il faut noter que cette opération intrant agricole rapportait, chaque campagne, aux ORD une marge bénéficiaire estimée à près de 150 millions de F CFA.

La SOFITEX demande alors une hausse des prix des facteurs de production à mettre à la disposition des CRPA, sachant qu'il est pratiquement impossible pour ces derniers de majorer les prix aux producteurs. L'objectif de la SOFITEX était de récupérer la marge bénéficiaire habituellement reçue par les ex-ORD. Selon cette première version des faits, c'est l'échec de ces négociations qui est la base de la rupture.

Quant à la seconde version, soutenue par la SOFITEX, elle invoque une situation politique qui mettait les ex-ORD en porte-à-faux avec les textes régissant la vie et le fonctionnement des organismes de développement existant au Burkina Faso. Donc pour la SOFITEX, les ex-ORD étaient devenues des structures factrices non reconnues par l'Etat.

Les conséquences directes de cette rupture se situent à deux niveaux

- Une chute de la capacité de financement des CRPA dont le chiffre d'affaires est passé de deux (2) milliards de F CFA à 135 millions de F CFA entre 1987 et 1988 et désormais toute possibilité d'auto-financement est remise en cause.

- Perturbation du système de collecte du coton et difficultés d'encadrement des producteurs.

Dans tous les cas, il y a de nos jours une situation de crise entretenues par de multiples interférences dans les interventions auprès des producteurs.

c) Les conflits d'intérêts au niveau de la zone de Houndé

Avec la rupture de la collaboration entre la SOFITEX et les CRPA, et le retrait des GV de la tutelle de cet organisme qui est à la base de leur création, le réseau de crédit se demantela en plusieurs circuits parallèles dont les actions souvent antagonistes ont pour seul objectif, la sauvegarde d'intérêts isolés, au détriment des producteurs.

Désormais abandonnés à eux même, les GV, feront l'objet de multiples convoitises, car dans le circuit coton, qui a le monopole de ces structures villageoises, contrôle l'économie de la région.

C'est ainsi que les régions productrices de coton en général et celle de Houndé en particulier, seront des théâtres de multiples interférences d'actions de même nature, entre :

- La SOFITEX et les CRPA dans l'opération intrant agricole
- La CNCA et les CRPA concernant le matériel agricole.

Mais, la plus subtile dans la zone de Houndé, et qui frise souvent la rivalité, est celle qui oppose la CNCA et l'UCECB concernant les ristournes des GV. En effet, l'année 1989 a connu une vaste campagne de mobilisation et d'informations, menée par les deux parties auprès des GV-MAG pour le reversement ou le maintien des ristournes dans telle ou telle institution.

Cette campagne fait suite à la décision politique d'autogestion prônée en faveur de ces structures villageoises, et qui mettait chaque GV face à son destin.

4- IMPACT DES MULTIPLES INTERVENTIONS SUR LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DU MONDE RURAL

Dans le système économique rural, toutes les alliances se tissent et se défont au détriment des producteurs. La multiplicité des intervenants à l'avantage de mettre à la disposition des paysans, un éventail d'appuis techniques et financiers en vue d'une éventuelle autosuffisance économique. C'est donc dire que les producteurs paysans, à long terme, devront se passer du crédit, et financer eux mêmes leurs propres activités. Malheureusement cette éventualité sera très difficile à réaliser, si l'on s'en tient seulement à la philosophie qui soutend l'intervention des différents organismes de développement et qui privilègie la sauvegarde d'intérêts, autres que ceux des masses paysannes. Sinon comment comprendre le système de prélèvement des crédits appliqués par la SOFITEX et qui fait fi de toutes les contraintes sociologiques et climatiques que subissent les producteurs.

Comment expliquer aussi l'ignorance quasi générale et souvent voulue dans laquelle sont maintenues les populations rurales à propos des conditions des crédits consentis par certaines institutions. Toutes ces situations ne vont pas sans conséquences néfastes pour le maintien de l'équilibre socio-économique du monde rural. Le cas le plus notable est le bouleversement socio-organisationnel occasionné au niveau des GV.

En effet, depuis que les CRPA ont été boutés hors du système de crédit contrôle par la SOFITEX et que les GV réalisent seuls toutes les transactions financières avec leur multiples partenaires, ces GV rencontrent d'énormes difficultés.

Ainsi il n'y a plus de structure pour juger de leur solvabilité et du bien fondé des crédits demandés, les responsables des structures villageoises font l'objet de multiples pressions, s'il n'ont pas pu être soudoyés nuitamment.

Plusieurs producteurs deviennent insolvables au sein des groupements villageois, parce qu'ils ont contracté plusieurs crédits à la fois (intrant, matériel agricole, soudure CNCA, GV etc...).

Après la commercialisation, leur revenu coton n'arrive pas à couvrir tous les crédits, soit parce que la récolte n'a pas été très bonne, soit qu'une partie des intrants agricoles a servi pour cultiver des céréales alors que la récupération du crédit se fait uniquement sur les revenus coton.

Dans ce cas, le crédit agricole étant considéré comme "crédit de masse" et la responsabilité collegiale, c'est le GV qui avalise tous ses membres insolvables. Cela crée du même coup un manque à gagner au niveau de la caisse et les bons producteurs sont lésés parce que la totalité de la valeur de leur coton commercialisé ne pourra pas leur être versée.

Il s'en suit une situation conflictuelle, et un mécontentement général : d'une part, les bons payeurs qui réclament leur dûs, et de l'autre les insolvables, frustrés par le fait qu'ils ont été dépossédés des objets qu'ils avaient offerts en gages (vélo-lit etc) et qui, du reste n'arrivent pas à couvrir leur crédit (un vieux vélo confis que pour un crédit de 100 000 F CFA etc...).

Les conséquences de cette situation : suspensions, compromissions conflits entre membres etc... Autant de maux qui remettent en cause l'avenir des GV.

Toujours est-il que, si le crédit agricole est octroyé dans de bonnes conditions, en fonction des réalités et des besoins des paysans il constitue un tremplin sûr pour un réel développement du monde rural. Mais lorsqu'il maintient dans une sorte d'engrenage duquel il est difficile de sortir, il devient un frein à l'autopromotion paysanne.

Si l'on livre les GV comme enjeu des conflits d'intérêts, au nom d'une problématique autonomie de gestion, on hypothèque en même temps leur avenir. Les CRPA à qui l'on conteste la paternité de ces structures villageoises, étaient pourtant mieux indiqués, sans ce bouleversement structurel et cette déchéance économique, pour mener lentement, mais sûrement ces GV ^{vers} des formes coopératives plus conséquentes.

Il est plus qu'urgent de revoir la situation de ces groupements villageois, afin de mieux préciser leur affiliation et de définir leur nouvelle orientation dans le processus d'un développement autocentré basé sur la mobilisation d'une épargne paysanne viable.

III- ZONE A NIVEAU D'EPARGNE DES PLUS BAS DU RESEAU UCECB

Parler d'épargne, c'est sousentendre l'existence d'activités productives dont les revenus sont assez substantiels pour satisfaire les besoins des populations.

Dans la zone de Houndé, cette activité existe, grâce à la production cotonnière. Mais est-il évident que le circuit économique du coton procure autant de revenus aux producteurs, pour leur permettre de constituer une épargne viable ? Une évaluation du niveau d'épargne permettra de répondre à cette question.

1) Le niveau d'épargne des populations de la zone de Houndé

L'évaluation du niveau d'épargne des populations passe par une connaissance des données de productions agricoles, moteur de l'économie dans cette zone cotonnière par excellence.

a) Les dépenses de production

Avec l'adoption des nouvelles techniques culturales et l'utilisation des facteurs de productions modernes, l'agriculture dans la zone de Houndé est devenue une activité économique nécessitant d'énormes investissements financiers.

- Dépenses en facteurs de production

Selon la moyenne d'exploitation de 5 ha, les besoins en intrants agricoles pour la production de coton se présentent comme suit :

- . NPK : 15 sacs de 50 kg à raison de 5 300 F/sac, soit 79 500 F
- . UREE : 5 sacs de 50 kg à raison de 4 100 F/sac, soit 20 500 F
- . Produits de traitement :
(ULV, insecticide etc) 60 litres à raison de 1 800F/sac, soit 20 500 F
- . Semences coton : 10 sacs à 300F/sac, soit 3 000 F
- . Total..... 211 000 F CFA

- Autres frais liés à la production

En plus de ces dépenses en facteurs de production, il faut noter celles occasionnées par la réalisation de travaux spécifiques, nécessitant d'énormes dépenses en mains d'oeuvre :

sarclage, demariage, et surtout la récolte.

On peut évaluer ces frais à 125 000 F CFA

Ces dépenses de production, qui ne prennent pas en compte les crédits moyens termes (charrues, charrettes, boeufs de traits, matériels de traitement etc), peuvent être estimés à plus de 336 000 FCFA.

b- Les revenus bruts

La mise en valeur des 5 ha de coton peut rapporter au producteur, environ, 7,500 tonnes de coton graines, pour un rendement estimé à 1 500 kg/ha.

Selon les estimations de la SOFITEX basées sur les quantités de production des 5 dernières années, le coton graine commercialisé contiendrait plus de 95 % de coton 1er choix, les valeurs de production seront les suivantes : (à raison de 3,15 % pour le 2ème choix).

- 1er choix : 7 264 × 95.....	690 000 F
- 2è choix : 236 × 65.....	15 340 F
soit un total de	705 390 F CFA

La campagne cotonnière aura donc rapporté, sur la base de 5 ha un revenu brut estimé à 705 390 F CFA. Pour évaluer le revenu net susceptible de constituer une épargne potentielle pour le producteur, il faut prélever, les crédits de campagnes, de soudure et les autres dépenses inhérentes à la vie familiale.

c) Epargne potentielle et niveau d'épargne réelle

- Le crédit de soudure

Il est contracté généralement pour couvrir les dépenses imprévues qui peuvent subvenir durant la campagne agricole (cas de maladie, funérailles, achat de céréales etc). Le montant de ce crédit est fonction de la capacité de production de l'exploitant et de ses besoins. Il est estimé à 15 000 F en moyenne, mais peut varier entre 5 000 F et 30 000 F.

- Les dépenses familiales

Après la commercialisation du coton, chaque producteur offre une certaine somme d'argent aux membres de sa famille en guise de récompenses pour leur participation à la campagne agricole. Le montant de ces dons varie en fonction du nombre de femmes et d'enfants mais aussi de la valeur des revenus tirés du coton.

Pour les femmes, la somme moyenne offerte est de 10 000 F CFA par femme, mais elle peut varier entre 1 500 et 30 000 F CFA. Selon toujours les estimations sur la base des résultats d'enquête menée dans cette zone, la somme offerte aux enfants varie de 1 000 F pour les bébés, à près de 70 000 F CFA pour les jeunes de plus de 15 ans. Cette discrimination entre les femmes et les enfants de plus de 15 ans peut s'expliquer par plusieurs raisons :

D'une part l'importante somme d'argent versée au jeune homme ou à la jeune fille lui permet de préparer son mariage : subvenir aux besoins matériels de sa fiancée (pour l'homme), ou acheter le trousseau de mariage (pour la jeune fille).

D'autre part, cela permet de maintenir les jeunes dans le village car si les revenus tirés de l'agriculture leur permet de subvenir aux besoins essentiels, ils ne seront pas tentés par la ville ou par les pays côtiers (Côte d'Ivoire).

Ainsi, on peut estimer à plus de 50 000 F, la somme moyenne qu'un producteur offre aux membres de sa famille. Le bilan global de la campagne agricole sur la base de 5 ha peut s'établir comme suit :

. Poids de la production.....	7 500 kg de coton-graine
. Valeur de la production.....	705 390 F CFA
. Crédit de campagne.....	226 000 F CFA
. Autres dépenses de production.....	175 000 F CFA
Revenu net.....	304 390 F CFA

Cette somme de 304 390 F CFA constitue l'épargne potentielle d'un producteur moyen de la zone de Houndé.

Quant au niveau d'épargne réelle, celle mobilisée dans les COOPEC constitue un précieux indicateur, cela pour deux raisons principales :

- . Les membres d'une COOPEC constituent un échantillon représentatif de l'ensemble des habitants d'un village.
- . Les COOPEC sont des structures créées spécialement pour la mobilisation de cette épargne au niveau des villages.

La zone de Houndé est la plus densément peuplée en COOPEC de tout le réseau UCECB (on y dénombre 19 COOPEC et 3 club d'épargne). Mais c'est aussi la zone où le niveau d'épargne est l'un des plus bas. L'étude comparative des deux tableaux ci-dessous permet d'illustrer la situation.

TABEAU N° 9 : REPARTITION DE L'EPARGNE DE QUELQUES COOPEC DE LA ZONE DE HOUNDE

COOPEC Billetage (F CFA)	Koumbia	Bombi	Dankari	Sébedou- gou	Boni	Moyenne de la zone
0 à 1 000	15	22	41	15	54	
1 001 à 5 000	18	19	21	29	38	
5 001 à 10 000	7	10	12	10	12	
10 001 à 25 000	24	7	5	22	10	
25 001 à 50 000	15	1	5	15	4	
50 001 à 100 000	6	0	2	8	0	
100 000 et plus	3	1	5	6	2	
Nbre de membres	88	60	91	105	120	93
Epar. totale (F CFA)	12 031 260	452 110	2 158 007	3 280 812	1 097 050	1 803 850
Moyenne de l'ép. individuelle	23 085	7 535	23 715	31 245	9 142	18 945

TABEAU N° 10 : SITUATION DE QUELQUES COOPEC DES AUTRES ZONES

COOPEC (Zone) Billetage (F CFA)	Baguéra (Comoé)	Kongoussi (Baam)	Fakéna (Fakéna)
0 à 1 000	116	209	119
1 001 à 5 000	81	69	46
5 001 à 10 000	67	33	20
10 001 à 25 000	70	38	44
25 001 à 50 000	46	34	17
50 001 à 100 000	28	30	19
100 001 et plus	38	76	17
Nombre de membres	441	489	282
Epargne totale des membres	16 674 414	44 530 976	8 676 832
Moyenne de l'épargne individuelle	37 810	91 065	30 770

Source : Rapports de vérifications au 31/12/89

Au vu de ces deux tableaux, on remarque donc que le niveau d'épargne dans les COOPEC de la zone de Houndé est très bas par rapport à celui des autres zones d'influences de l'UCECB.

La moyenne de l'épargne individuelle y est de 18 945 F alors que dans les autres zones elle va de 30 770 F à 91 065 F CFA. Sur le plan de l'épargne totale dans les COOPEC, elle varie de 8 millions à 44 millions dans les COOPEC des autres régions, alors qu'à Houndé, elle atteint à peine 3 millions dans les COOPEC les plus dynamiques. Pourtant chaque année, la SOFITEX injecte dans la seule zone de Houndé, au compte des revenus coton, près d'un milliard de F CFA (987 930 486 F CFA). Le niveau de l'épargne potentielle étant estimée à près de 300 000 F CFA en moyenne par production, comment peut-on expliquer la faiblesse de l'épargne réelle des populations de la zone ?

2) Les causes de la faiblesse du niveau d'épargne

-Si l'on juge le niveau de revenu des populations assez, substantiel pour constituer une épargne viable, certains facteurs socio-économiques constituent un handicap sérieux pour sa mobilisation au niveau de la zone de Houndé.

a) Les causes socio-économiques

- Le crédit de soudure

Il constitue un des fléaux qui minent les producteurs. En effet, le crédit de soudure, à cause des facilités de son obtention et des modalités de remboursement, est perçu par beaucoup de paysans comme une panacée. Ainsi, ils contractent tous les crédits proposés (CNCA, GV etc...) et les utilisent souvent pour financer des activités improductrices (mariage, funérailles, boisson...).

C'est pourquoi leurs revenus suffisent à peine à couvrir leurs besoins immédiats, ne laissant pas de marge assez importante pour constituer une épargne sûre. Le paysan se trouve donc entraîné dans un système de crédit permanent et dont les taux d'intérêt deviennent de plus en plus excessifs pour lui (11 à 12 % à la CNCA). En outre, ce crédit est supporté pendant 6 mois au lieu de 12, ce qui constitue une perte considérable, mais comme il ne réalise pas l'incidence financière sur ses revenus, le paysan n'en fait pas un problème.

- L'impact économique des cérémonies coutumières.

Les bwaba de la zone de Houndé excellent dans l'organisation de cérémonies grandioses qui demandent d'importants investissements financiers.. Ce sont des occasions (mariages, funérailles...) offertes à chaque individus pour faire valoir toute l'étendue de son pouvoir économique. C'est pourquoi, elles se déroulent généralement après les campagnes agricoles, période au cours de laquelle le paysan a le maximum d'argent et le plus de temps libre.

Mais il faut noter que les dépenses de cérémonies, dont le montant reste très difficile à déterminer, dépendent de la disponibilité financière de chaque individu.

Ainsi, pour obtenir par exemple la main d'une fille dans cette région, il faut satisfaire plusieurs conditions, avec des implications financières pour chacune d'elles. On peut citer, entre autres dispositions,

- . Cultiver dans le champs des beaux-parents
- . Acheter des grands boubous et des couvertures pour la belle-famille
- . Acheter et consommer en compagnie d'amis, le dolo préparé dans le cabaret de la belle mère.
- . Assurer l'habillement de la fiancée lors des différentes fêtes etc...

La célébration du mariage proprement dit donne lieu à des réjouissances populaires auxquelles participent tout le village et les invités des villages voisins, les diverses dépenses (nourriture, boisson, dons en espèce) liées à cette cérémonie, peuvent être estimées à plus de 100 000 F CFA.

Quant aux funérailles, elles revêtent la même importance sociologique et les mêmes réalités économiques que le mariage. En effet, la célébration des funérailles donne l'occasion à toute la communauté rurale, d'exprimer sa solidarité avec la famille du défunt, en participant à toutes les manifestations organisées à cet effet.

Cette cérémonie nécessite d'énormes dépenses, dont les plus importantes sont :

- . Achat d'un bœlier (ou un boeuf pour les plus nantis)
- . Financer la préparation du dolo dans plusieurs cabarets pour la circonstance
- . Organiser des séances de balafons
- . Couvrir les frais divers liés à la manifestation etc...

On se rend compte que s'il est difficile de chiffrer les dépenses liées aux cérémonies traditionnelles, il est aussi évident qu'elles ont une incidence financière très marquée sur le revenus des populations.

- L'alcoolisme et son impact socio-économique dans la région

La consommation de boisson alcoolisée est l'une des caractéristiques des populations, de la zone, car elle constitue le bien commun à toutes les manifestations, à tous les événements heureux ou malheureux qui peuvent subvenir dans la vie sociale et économique de la communauté bwaba. Malheureusement on constate un certain abus dans la consommation, avec toutes les incidences que cela comporte.

- . D'abord sur le plan économique, elle se recent aussi bien au niveau individuel que collectif. Les dépenses individuelles en boisson (dolo, bière, koutoukou etc...) varient en fonction de plusieurs facteurs tels que le degré d'alcoolisme, la période de l'année, les jours où l'on reçoit des invités etc... Les jours ordinaires, elles vont de 100 F à 300 F par individu, mais ce montant peut atteindre 1 000 F les jours de marché. Lorsqu'on reçoit des étrangers, la moyenne des dépenses est de 1 350 F. Toutefois, en fonction du nombre d'invités et de la période, les frais peuvent atteindre 2 000 F où dépasser à peine 500 F. L'intercampagne est la période où le niveau de consommation d'alcool est le plus élevé car les populations passent l'essentiel de leur temps, dans les cabarets et autres débits de boissons. On peut estimer, à près de 70 000 F en moyenne, le montant total des dépenses en boisson pour un producteur, au cours d'une année.
- . Sur le plan social, l'alcoolisme constitue un fléau pour les populations locales, car on y rencontre des individus prématurément vieillis et affaiblis par l'alcool. Leur soucis premier est de boire (au lieu de travailler) : cet écriteau aperçu devant un débit de boisson dans un village de la zone dit ceci :
"vérité de Dimikuy : si l'alcool te gêne dans ton travail, laisse le travail".

Cette citation illustre parfaitement l'état d'esprit qui y prévaut vis à vis de l'alcool. Malheureusement cette situation a un impact négatif sur beaucoup d'exploitation où les capacités productives sont largement en deça du niveau moyen de la zone.

En outre l'alcoolisme à une incidence sur la santé psychique des populations. Ainsi on y rencontre beaucoup d'individus prédisposés aux maladies mentales et on déplore souvent des cas de suicides.

- L'influence de la ville

La situation géographique de la zone de Houndé (+ 100 km de Bobo) met les populations sous l'influence des aléas de la ville. En effet les habitants en général et les jeunes en particulier vivent au rythme des multiples évolutions que connaissent les grands centres urbains. Si l'on prend le cas de Bombi, village de moins de 700 habitants, on peut y dénombrier plus de 50 grosses motos, toutes marques confondues (Honda C70 ou CG, Yamaha, Suzuki etc...). Le souci de tout jeune producteur est de pouvoir en acheter une à la mode et de s'habiller au style de la ville.

Ainsi, en se référant aux coûts exorbitants de ces engins à deux roues (500 000 F et plus), on peut aisément imaginer le niveau d'investissement dans cette rubrique dépenses.

- La garantie des prix aux producteurs

Si la garantie des revenus est un puissant facteur de mobilisation de l'épargne, elle peut en être aussi un frein. Ainsi, la stabilité des revenus des producteurs de cette zone favorise la persistance d'un concept, né de la facilité et entretenu par une illusion d'autosuffisance des populations. C'est pourquoi beaucoup de paysans ont une mentalité indépendante vis-à-vis de l'épargne.

Les COOPEC créées et évoluant dans un tel climat ne peuvent que refléter la situation d'ensemble de la zone.

b) Les causes internes aux COOPEC

La zone de Houndé est l'une des plus importantes du réseau, tant sur le plan du nombre et de l'âge des COOPEC, qu'à celui du potentiel économique. Ces différents facteurs présageaient un niveau d'épargne individuel très élevé et une épargne collective supérieure à celle des COOPEC des autres régions.

- Le faible niveau d'adhésion des membres

On dit souvent que l'union fait la force, c'est autour de cet adage que s'est bâti toute la philosophie des COOPEC. Pour qu'une COOPEC se consolide et s'affirme, il faut qu'elle compte beaucoup de membres dynamiques qui épargnent régulièrement. Si l'on se réfère à l'historique de l'UCECB, on se rend compte que la zone de Houndé fut l'une des toutes première à connaître l'émulation coopérative, à l'image des villages comme Bombi, Dohoun, Boni, qui ont crée leur COOPEC depuis 1973.

Donc une évolution conséquente du nombre de membres devrait permettre d'obtenir, de nos jours, des effectifs plétoriques.

Malheureusement tel n'est pas le cas, car en comparaison avec d'autres zones où le mouvement est plus récent, on constate que le nombre de coopérateurs est plus élevé qu'à Houndé et le niveau d'épargne s'en résent également. Le tableau ci-après représente la situation.

TABEAU N° II : EVOLUTION DU NOMBRE DE MEMBRES ET DU NIVEAU D'EPARGNE DANS DEUX COOPEC DU RESEAU KOUNBIA (HOUNDE) ET BAGUERA (COMOE)

		1985	1986	1987	1988	1989(30-6-89)
Nbre de Mbres	Koumbia	56	46	66	88	104
	Baguéra	331	327	369	441	564
Epargne Totale Mobilisé (solde)	Koumbia	1 714 300	1 046 351	33 826 333	2 031 260	3 154 105
	Baguéra	6 411 600	7 941 452	13 304 408	16 694 414	21 958 486
Moyenne de l'épargne individuelle	Koumbia	30 613	42 312	57 974	22 385	30 327
	Baguéra	19 370	24 285	36 056	37 810	38 930

Source : Bilan des trois dernières années (tableau comparatif au 31/12)

Si l'on compare l'évolution dans les deux COOPEC, on constate qu'entre 1985 et 1989, le nombre de membre à Koumbia est passé de 56 à 104, soit une augmentation de 48 membres en 5 ans. A baguéra, à la même période, ce nombre est passé de 331 à 564 soit une augmentation de 233 membres.

En outre, on remarque qu'à Baguéra, l'évolution du nombre de membre va de paire avec celle du niveau d'épargne individuelle et collective. Alors qu'à Koumbia, c'est une évolution en dents de scie, la chute en 1988 du niveau d'épargne est due à une crise qui a secoué la COOPEC (multiples vols à la pharmacie villageoise, mévente des stocks de céréales) mettant à rude épreuve, la crédibilité du mouvement.

L'analyse de ce tableau permet d'affirmer que le niveau de mobilisation de l'épargne est bas dans la zone de Houndé. Elle permet aussi de montrer que si, au sein d'une COOPEC, l'épargne collective n'est pas tributaire du niveau d'adhésion des membres, elle lui est intimement liée.

- Le manque de dynamisme coopératif

La force d'une COOPEC tient du sentiment de complémentarité et d'entraide qui uni les membres. Dans la zone de Houndé telle n'est pas la motivation première des coopérateurs. C'est surtout la sécurité de l'épargne personnelle, sa rapide disponibilité et la possibilité de recevoir des crédits.

En outre, l'ouverture de la zone au circuit économique moderne et l'individualisme que cela a engendré au sein de la population, contribuent à aiguïser l'appétit financier de certains coopérateurs qui, malgré les avantages socio-économiques qu'offrent les COOPEC, posent le problème de taux d'intérêt sur les épargnes individuelles. Ils jugent l'épargne dans les COOPEC, peu avantageuse et préfèrent déposer une grande partie de leur revenu, auprès des institutions bancaires qui offrent des taux d'intérêts plus élevés.

Ainsi plusieurs coopérateurs détiennent de l'argent ailleurs qu'à la COOPEC (BIB - CNE etc...).

Tous ces facteurs contribuent à endiguer le niveau d'épargne des COOPEC de la zone de Houndé. En vue d'une redynamisation, l'UCECB doit faire le point sur la situation actuelle des COOPEC afin de réveiller chez les paysans l'instinct coopératif indispensable à l'évolution du mouvement dans la région.

3 - BILAN ET PERSPECTIVES DES COOPEC DE LA ZONE DE HOUNDE

Dans la zone de Houndé, les COOPEC évoluent dans un environnement social et économique complexe et antinomique. D'une part, un système économique susceptible de produire d'importantes ressources financières pour les populations ; de l'autre, un contexte sociologique qui predispose les producteurs à la gabegie.

Ainsi, du potentiel épargne, seule une infime partie se trouve mobilisée par les COOPEC.

Le tableau n° I2 ci-dessous permet d'illustrer parfaitement la situation. Il montre le niveau de mobilisation des ressources financières par la COOPEC de Dankari, par rapport à l'épargne potentielle de ce village.

DESIGNATION	Qté de coton vendu (T)	Valeur du coton vendu (FCFA)	Ristourne Coton (FCFA)	Epargne Potentielle (FCFA)	Epargne mobilisée par coopec (F CFA)	% de l'épar. mobili-sée
ANNEES						
1986/87	472,45	46 098 300	1 519 000	47 617 300	2 417 497	5,07
1987/88	502,68	47 754 600	1 563 270	49 317 870	2 434 609	4,93
1988/89	515,44	48 966 990	1 690 654	50 657 644	2 113 744	4,17

Source : documents statistiques COOPEC de Dankari

Il y a donc une importante déperdition financière qu'il faudrait canaliser. La faible performance des COOPEC de la zone dans cette entreprise peut s'expliquer par plusieurs facteurs parmi lesquels on peut citer : le bas niveau d'adhésion des membres, la faible propension à l'épargne etc.

Pour que le mouvement puisse rénouer avec son dynamisme d'autant, il faut une reconversion de la mentalité des populations vis à vis de l'épargne.

a) Elever le niveau d'adhésion des membres

La retiscence de certains paysans à adhérer à la COOPEC est due à des idées fausses préconçues, telles que la certitude que seuls ceux qui ont beaucoup d'argent peuvent être membres. Ainsi les résultats de l'enquête menée auprès des paysans non membres des COOPEC, ont révélé que 46 % de l'échantillon, invoque le manque de moyens financiers pour expliquer leur non adhésion. D'autres raisons ont en outre, été évoquées :

- Manque de temps
- Volonté de comprendre d'abord le mouvement
- Un membre de la famille est déjà membre etc.

Sur ce dernier point, il faut noter que dans la zone de Houndé, lorsqu'un élément influent d'une famille est déjà membre d'une COOPEC, cela suffit pour que tous les autres bénéficient des prestations qu'elle assure aux coopérateurs. Ainsi, dans certains villages, des coopérateurs se font représenter par leur petit frère, lors des réunions des membres de la COOPEC.

C'est pourquoi, il faut intensifier la sensibilisation au niveau des paysans, grâce à une participation plus soutenue des responsables de l'UCECB, car seule la présence des animateurs paysans ne suffit plus à stimuler l'esprit coopératif des populations. On dit souvent que "nul n'est prophète chez soi", cela peut s'appliquer dans le cas des animateurs paysans dont la sensibilisation dans leur région d'origine a aussi des limites. Seule l'intervention directe de l'UCECB, pour appuyer l'action des animateurs, peut apporter le petit plus qui manque pour relancer le mouvement dans la zone de Houndé.

b) Stimuler la propension à l'épargne des coopérateurs

La volonté d'épargne des membres d'une COOPEC est liée au degré de confiance qu'ils placent dans cette institution et en ses responsables. Ainsi plusieurs COOPEC ont été longtemps paralysées par, la présence dans leur équipe dirigeante, d'un secrétaire non crédible (Boni) ou le détournement des fonds par un trésorier véreux (cas de Bombi).

Le rôle de l'UCECB dans le dénouement de ce genre de crise est très délicat, d'autant plus qu'au niveau des villages, le choix d'un responsable, dans n'importe quel domaine, répond à des normes sociales et culturelles propres à chaque village.

Un suivi soutenu de la part de l'UCECB permettra de désamorcer de telles crises à leurs débuts, avant qu'elles ne éveillent le scepticisme des populations.

c) Intérêts et épargne, dans les COOPEC

Parmi les facteurs de motivation des paysans à épargner, de plus en plus la question du taux de rémunération de l'épargne dans les COOPEC, commence à être évoquer dans la zone de Houndé.

Une meilleure sensibilisation, au sein des COOPEC, sur l'existence d'un type d'épargne à taux d'intérêt plus élevé, sur les possibilités et les conditions de rémunérations que le compte bloqué offre aux membres, pourrait stimuler cette catégorie d'épargnant ayant acquis une meilleure compréhension des mécanismes propres aux institutions financières modernes.

d) Les prestations de service en faveur des membres

Le rôle que jouent les COOPEC dans la satisfaction des besoins essentiels des coopérateurs et de la collectivité (pharmacie villageoise) constitue un facteur important d'adhésion de nouveaux membres. Ainsi les différents projets initiés en faveurs des membres (intrant agricole, matériel aratoire, fournitures scolaires etc..) servent de références à ceux qui doutent encore du bien fondé de cette institution. C'est pourquoi, ces genres de projets sont à développer et à encourager par l'UCECB.

Le choix de la zone de Houndé comme échantillon d'étude sur l'expérience de l'UCECB dans la mobilisation de l'épargne paysanne, se justifie donc amplement. S'il ressort des différentes analyses, que c'est une zone à problème pour l'UCECB, il n'est pas moins certain qu'elle suscite aujourd'hui de réels espoirs, grâce au regain de dynamisme constaté ces derniers temps, au niveau de plusieurs de ses COOPEC. La mise en place d'une Union Locale est le témoignage concret de la volonté affichée par les coopérateurs de la zone, de consolider leurs acquis coopératifs afin de permettre à leurs mouvements de se hisser au niveau des tenors du réseau, tels que les COOPEC de Baguéra dans la Comoé, ou du Baam dans la zone de Kongoussi. C'est seulement à ce prix que l'autopromotion du monde rural, en général et des COOPEC en particulier, deviendra une réalité

TROISIEME TARTIE

L'U.C.E.C.B. ET LA POLITIQUE D'AUTOPROMOTION
DE L'ECONOMIE RURALE

CHAPITRE I. PROBLEMATIQUE DE L'AUTOPROMOTION RURALE

Le monde rural a toujours été au centre des préoccupations des promoteurs du développement.

En Afrique où la paysannerie constitue l'essentiel de la population, l'analphabétisme, la sécheresse, les mauvaises récoltes, sont autant de fléaux qui empêchent le décollage économique et sapent les bases d'un développement conséquent.

Dans ces conditions, parler de développement, c'est rechercher des hommes et des femmes pour une meilleure productivité dans une stratégie d'autopromotion. Dans cette optique, en plus des programmes, politiques initiés par l'Etat en matière de développement, d'autres ONG ou organisations nationales oeuvrent chacune avec une approche spécifique, pour la même cause.

I. La politique nationale

La politique d'autopromotion paysanne prônée par l'Etat pour faire face au problème de développement au Burkina est axée principalement sur la revalorisation du mouvement coopératif paysan. La philosophie qui soutend cette action trouve son fondement dans la théorie selon laquelle "seules les masses populaires organisées peuvent être les artisans de leur propre développement." C'est ainsi que, tirant les leçons des expériences antérieures, de nouvelles approches vont être initiées par l'Etat et d'autres organisations intervenant dans le monde rural, en vue d'appuyer les structures traditionnelles déjà existantes, mais aussi pour restructurer dans un sens plus participatif des acteurs, celles qui ont été imposées par le colonisateur.

1) Bilan historique de l'organisation du monde paysan

Avant l'avènement de la colonisation, les populations rurales disposaient de types d'organisations spécifiques pour chaque groupe ethnique ou linguistique et adaptée aux conditions de vie et aux réalités socio-économique de leur terroir villageois. C'est ainsi qu'on rencontrait des formes d'associations telles les sossoaga, songtaaba, naam, ton etc.. dont les membres étaient motivés par des idéaux de fraternité et de solidarité.

Ces formes d'organisations traditionnelles priorisaient l'intérêt collectif et conféraient à chacun des membres une sécurité et une garantie de survie.

Avec l'arrivée du colonisateur, survint l'ère de la dislocation de ces associations traditionnelles et leur remplacement par d'autres structures plus conformes à la politique de spoliation et d'exploitation entreprise par l'administration coloniale.

L'indépendance politique de 1960, n'apporta rien de nouveau à la situation des populations rurales au Burkina Faso, car l'exécution de la nouvelle politique visant à intégrer la promotion des coopératives dans le programme de développement rural fut confiée à des sociétés étrangères (SATEC - CIDR etc) qui vont se partager le territoire national en différentes zones d'actions. Leurs objectifs étaient de créer un modèle de développement basé sur les nouvelles techniques de productions importées de la métropole.

Mais ces différentes expériences n'ont pas donné les résultats escomptés. On a reproché à leur politique d'intervention, entre autres choses :

- Le manque de sensibilisation des paysans au départ
- La négligence des aspects d'autopromotion
- La satisfaction d'intérêts autres que ceux des masses paysannes etc.

Toujours est-il que la politique de développement du monde rural a été caractérisée par un perpétuel recommencement. Ainsi, avec la création en 1966 des ORD, une lueur d'espoir était née, avec l'organisation des paysans en GV, car les objectifs assignés à ces institutions étaient principalement :

- La promotion de la production
- L'équipement du monde rural en infrastructures de productions
- La promotion sociale etc.

Très tôt, ces GV ont été déviés de leurs objectifs premiers, et malgré certaines réalisations sociales dans les villages, leur performances resteront en deçà des résultats escomptés. Les ORD n'atteindront donc pas l'objectif qui leur était assigné.

Les différentes mutations qu'a connu le monde rural Burkinabé depuis la colonisation n'ont donc rien changé fondamentalement aux problèmes de la paysannerie. On y rencontre toujours les mêmes dures réalités les mêmes formes d'exploitation.

Mais depuis 1983, avec la nouvelle orientation politique, quels constat peut-on faire concernant l'évolution de la situation socio-économique du secteur rural Burkinabé.

2) UNE NOUVELLE ORIENTATION POLITIQUE EN FAVEUR DU MONDE RURAL

Cette politique veut faire du mouvement coopératif, l'instrument privilégié de promotion du monde rural. Pour cela elle compte tirer leçon des expériences antérieures et orienter le mouvement vers la satisfaction des besoins réels des membres. L'approche de l'Etat en matière de développement coopératif vise à :

- Eveiller la conscience coopérative grâce à la sensibilisation et la formation.
- Assurer un appui permanent sur le plan de la gestion et de l'organisation du mouvement.
- Promouvoir les GV afin de leur permettre d'évoluer vers les formes coopératives.

La satisfaction de ces dispositions devrait permettre de forger des types d'organisations qui pourront, un jour, se prendre en charge sans dépendre de l'extérieur. Pour cela, l'intervention seule de l'Etat ne suffit pas à mener cette entreprise, il lui faut l'appui et le soutien d'ONG.

La philosophie qui soutend l'intervention des ONG est la recherche de l'autopromotion du monde rural, à travers l'appui technique et financier qu'elles apportent aux organisations paysannes.

Mais très souvent, les approches diffèrent d'une ONG à une autre, et cela pose un problème d'adéquation entre le mode d'intervention de ces ONG et celui de l'Etat dans la stratégie globale d'appui à la paysannerie.

Malgré les initiatives de l'Etat pour canaliser l'action des ONG (-création du BSENG), d'autres structures, nées de la volonté même des paysans et appuyées par ces mêmes ONG, ont pu se forger un idéal de développement paysan, qui puise ses ressources dans l'économie rurale et la cohésion sociale des membres. L'Union des Coopératives d'Epargne et de Crédit Burkinabé (UCECB) en est un exemple.

II) L'APPROCHE DE L'UCECB

L'UCECB se veut une structure conçue par et pour les paysans, c'est pourquoi, toute sa stratégie d'intervention trouve son fondement dans les principes qui régissent la vie économique et sociale du monde rural. L'expérience de l'UCECB est unique par sa nouveauté, mais aussi par le fondement de son approche.

1) Reconnaître le potentiel paysan

On a souvent tenté de faire croire que le milieu rural est un désert économique, incapable de produire assez de ressources pour assurer son propre développement.

Prenant le contre-pieds de cette théorie, l'UCECB croit à l'existence d'un potentiel économique assez substantiel pour servir de base à un développement auto centré. Pour cela elle prône un développement des communautés paysannes grâce à leur propre dynamisme, en mobilisant leur savoir, leur savoir-faire et leurs moyens.

2) Responsabiliser les paysans

Le monde d'intervention de l'UCECB se présente comme une autre façon de s'attaquer aux problèmes du monde rural, en ce sens qu'elle affiche une confiance absolue aux forces et intelligences paysannes, en leur capacité de décision et d'organisation en vue de prendre en mains leur propre destinée.

Cette reponsabilisation du paysan est à la fois prise de conscience de sa propre situation, maîtrise sociale de ses besoins, exercice d'une liberté d'action, de décision et de contrôle de ses propres ressources.

3) Aider les paysans à trouver les moyens de leur propre développement

La politique d'autopromotion conçue par l'UCECB devrait permettre à la masse paysanne de conquérir la place qui lui revient socialement, économiquement, et culturellement. C'est pourquoi la stratégie d'intervention adoptée vise à promouvoir des pratiques qui respectent cette option :

- Ecouter d'abord les paysans et les aider ensuite à réfléchir afin de satisfaire leurs attentes et leurs besoins.
- Respecter les décisions des paysans sans les influences
- Respecter les étapes et les moyens de leur développement.

Pour que les communautés rurales puissent effectivement s'auto-promouvoir, il est nécessaire qu'elles s'organisent, et l'UCECB se voulant un catalyseur de ce développement, apporte son appui technique et financier aux paysans regroupés au sein des COOPEC.

III. SUPPORT DE L'INTERVENTION DE L'UCECB

L'intervention de l'UCECB a comme support le potentiel économique et humaine du monde rural, le personnel du siège et les ONG partenaires.

1) Capacité de mobilisation des paysans

Le développement rural est avant tout une affaire des paysans, le résultat des efforts conjoints de toute la communauté en fonction de ses réalités socio-économiques. Contribuer à son développement, c'est ne pas mener les actions à sa place, mais la mobiliser autour d'objectifs dont la finalité est la satisfaction des besoins essentiels de tous ses membres.

C'est pourquoi, l'UCECB a fixé comme point de départ de son intervention, l'organisation des paysans au sein des structures villageoises que sont les COOPEC. Mais ce qui fait la spécificité de son approche, c'est qu'elle ne décide pas de créer elle-même une COOPEC dans un village. Ce sont les paysans organisés qui lui font appel et ils doivent se soumettre à des étapes obligatoires avant la mise en place d'une COOPEC (cercle d'étude, et club d'épargne).

C'est donc dire que seuls des paysans mobilisés peuvent bénéficier de l'appui de l'UCECB.

2) Le devouement du personnel du siège

Le siège de l'UCECB à Bobo dispose d'un effectif, réduit mais actif, d'agents qui assurent surtout un rôle de formation, de coordination, de suivi et d'évaluation des activités des COOPEC.

L'essentiel de leurs activités se déroule : dans les villages (sessions de formation, vérification comptable, suivi projet etc...).

Travaillant aux côtés des paysans dans leur cadre de vie, ces agents apprennent à mieux les connaître, à vivre leur réalités socio-économiques. C'est dans l'accomplissement de ces tâches que l'UCECB consolide à chaque instant de son évolution, son expertise en matière de développement rural.

3) Un véritable partenariat avec les ONG

Au Burkina Faso, l'organisation du monde rural se trouve intimement liée à l'action des ONG. Cette situation s'explique peut être par le fait que les différentes politiques d'aide d'Etat au développement du monde rural n'ont pas atteint leurs objectifs. C'est pourquoi plusieurs structures villageoises se sont tournées vers les ONG étrangères auprès desquelles, elles espèrent trouver des appuis pour financer leurs activités.

L'UCECB qui se met au service des paysans a besoin de l'appui des ONG pour mener à bien les tâches qui lui incombent. Ainsi, elle a pu bénéficier du concours de plusieurs ONG partenaires, d'origines divers (Canada, USA, Belgique etc).

Sachant par expérience, que chaque ONG a sa philosophie, son idéologie qu'elle s'emploie à reproduire dans son espace d'intervention, l'UCECB choisit ses partenaires, uniquement parmi celles dont la politique est en adéquation avec son plan d'action. Il s'établit donc un véritable partenariat qui respecte l'autonomie de l'UCECB et l'intégrité de ses organisations paysannes.

CHAPITRE II. DE LA COOPEC A L'AUTOPROMOTION PAYSANNE

L'action de l'UCECB dans le monde rural répond au principe qui dit que "nul n'est mieux servi que par lui-même. Au lieu de travailler à la place du paysan, en investissant ~~anar-~~chiquement dans l'économie rurale, en imposant des actions de développement ~~factices~~ conçues et supervisées à partir des bureaux, elle veut insuffler un type d'organisation coopérative destinée à faciliter la mobilisation de l'épargne rurale et l'usage prudent du crédit par les paysans. En outre, elle veut les amener à concevoir et à réaliser des projets de développement dont ils ont le plus besoin.

I. ROLE TRADITIONNEL DES COOPEC

La COOPEC est une organisation villageoise qui regroupe des personnes ayant un lieu commun, c'est à dire qui se connaissent ; partagent les mêmes difficultés parce qu'ayant les mêmes conditions de vie, et qui décident de mettre en commun leurs moyens, leurs savoirs et leurs savoir-faire afin de s'entraider.

1) L'incitation à l'épargne

La mobilisation de l'épargne demeure l'activité première des COOPEC. C'est aussi le point de départ de la politique d'autopromotion de l'UCECB, car, au delà des ~~finance-~~ments extérieurs qui ne doivent être que des appoints, il faut d'abord compter sur ses propres forces en revalorisant ses propres ressources.

Inciter les paysans à épargner, c'est aussi les responsabiliser, c'est-à-dire leur faire prendre conscience qu'ils sont les artisans de leur propre développement ; leur montrer ~~grace~~ à la formation et l'information, comment agir pour atteindre cet objectif. Ainsi les trois étapes de la création d'une COOPEC constituent différentes classes d'une même école, celle de la formation coopérative. Elles permettent aux futurs membres de se rendre compte du rôle et de l'importance d'une COOPEC pour le village, mais aussi des exigences que comporte une telle entreprise. En outre, la mise en place d'une COOPEC dans un village éveille l'intérêt des ~~paysans~~ à épargner parce qu'elle leur offre un lieu sûr où poser leur argent pour ne pas le perdre ou le dépenser aveuglement. Ainsi les membres disposent de comptes courants, des comptes à termes, et surtout d'une source locale de crédit géré par les paysans eux-mêmes.

2- POLITIQUE DE CREDIT DE L'UCECB

Le second volet de l'action des COOPEC est la mise à la disposition de ses membres, des crédits à des conditions souples.

Qu'il soit individuel ou collectif, le crédit aide à améliorer les conditions de production et permet de poser les bases d'une indépendance économique viable. C'est pourquoi, l'article 4 des statuts de l'UCECB prévoit la restitution aux membres, sous forme de crédit d'une partie de l'épargne qu'ils ont pu mobiliser.

Le crédit n'est pas un phénomène nouveau dans le monde rural, il a toujours été un signe de soutien et de solidarité dans le système économique traditionnel. En effet, avant l'avènement de la monnaie moderne, à l'époque où le troc était le seul moyen d'échange, existait déjà le crédit en nature. C'était plus une forme d'assistance entre parents d'une même famille, d'une même lignée, qu'un crédit comme on le conçoit de nos jours.

Mais avec la monétarisation de l'économie rurale et le développement de l'individualisme, l'assistance mutuelle inconditionnelle ceda le pas à la recherche du profit, et à l'égoïsme. Les crédits en nature ou en espèce sont désormais assortis d'intérêts de plus en plus exorbitants. Ainsi naquit l'ère des usuriers et de certaines institutions spécialisées, impliquées dans le cycle économique du monde rural.

Les exigences d'une économie de plus en plus tributaires des marchés extérieurs, l'ignorance et/ou la naïveté entraînent les producteurs ruraux dans un cycle infernal de crédit.

L'UCECB pense au contraire que les paysans organisés sont capables de se doter d'une source locale de crédit et de s'affranchir ainsi de la cupidité des usuriers.

Le système d'octroi de prêts aux membres des COOPEC est régi par une politique de crédit. Les décisions d'autoriser ou de refuser un prêt sont prises par un comité de crédit dont les membres sont élus par une assemblée générale. Chaque COOPEC a une certaine autonomie et adapte la politique de crédit en fonction de ses disponibilités en épargne et des potentialités économiques de la région. Toute fois, d'une manière générale, le total des crédits accordés aux membres, ne doit pas dépasser 40 % de l'épargne globale de la COOPEC.

- III -

La raison principale de ce plafonnement est de veiller à ce que la COOPEC dispose en permanence de liquidités pour les opérations de retraits des autres membres.

Chaque COOPEC décide du taux d'intérêt à appliquer sur les prêts accordés à ses membres. Les taux varient entre 5 et 12 %.

Lorsque le total des prêts demandés par les membres dépasse la capacité financière de la COOPEC, cette dernière a la possibilité de contracter un prêt auprès de la caisse centrale de l'UCECB, à condition toutefois d'être en conformité avec la politique de crédit. Cette politique veut que chaque demandeur remplisse les conditions suivantes :

- Disposer à la caisse centrale d'une caution cessible de 20 % du montant du crédit demandé.
- Avoir satisfait les conditions d'ancienneté : de 18 mois pour les COOPEC et de 12 mois pour les GV et autres usagers.

Les taux d'intérêt appliqués par la caisse centrale de l'UCECB sont de 9 % par an, pour les COOPEC et 10 % pour les usagers. A titre indicatif, au cours de l'exercice de 1989, 35 COOPEC et 6 GV ont bénéficié d'un crédit global de 52 405 000 F CFA.

Les prêts octroyés ont servi à financer divers domaines d'activités à caractère économique ou social.

TABLEAU N° 13 : REPARTITION DES PRETS PAR SECTEURS D'ACTIVITES AU 31/12/89

! D E S I G N A T I O N	! POURCENTAGE 100 / %	!
! AGRICULTURE	! 55 %	!
! FOURNITURES SCOLAIRES	! 13 %	!
! COMMERCE	! 4 %	!
! SOCIALE	! 6 %	!
! <u>CONSTRUCTION</u>	!	!
! Ecole 18 %	!	!
! Pont 2 %	! 22 %	!
! Magasin de vente (pot.) 1 %	!	!
! Dispensaire 1 %	!	!

Source : Rapport du comité de crédit à la
17^e Assemblée Générale de l'UCECB

II. LES PROJETS NOVATEURS DE L'UCECB

La COOPEC est une institution financière à caractère social, qui, au delà de son rôle économique, conçoit le développement de façon globale, prenant en compte l'homme dans sa lutte quotidienne pour l'amélioration de sa condition d'existence.

C'est pourquoi, à la mobilisation de l'épargne et la diffusion du crédit, elle associe, un volet appui aux projets communautaires. Il s'agit d'une nouvelle conception du mouvement coopératif qui va au delà des bornes posées par certains théoriciens qui veulent réduire le rôle des COOPEC à sa plus simple expression.

Les projets stimulent les investissements productifs, et constituent un facteur de changement et de modernisation en faveur de l'autopromotion paysanne. A travers ces projets initiés par eux, les paysans apprennent à gérer leur propres ressources, à orienter les activités de leur mouvement vers la satisfaction de leurs besoins prioritaires, à leur permettre de :

- Achat d'intrant et de matériels agricoles
- Achat de céréales
- Construction d'infrastructures sociales (dispensaires, pharmacie).
- Fournitures scolaires
- Commerce etc.

Par exemple, en 1988, 61 millions de francs CFA ont été consacrés aux projets intrants et matériels agricoles. En 1990, les besoins exprimés pour ces mêmes projets s'élèvent à 76 685 000 F CFA, soit une augmentation de prêts de 37 % en deux ans.

Cette évolution indique l'importance et l'intérêt que les paysans accordent à ces projets, facteurs de mobilisation au niveau des villages.

III. LA COOPEC UN INSTRUMENT D'AUTOPROMOTION DU MONDE RURAL

1) La prise de conscience du paysan

Le point de départ de toute entreprise d'autopromotion réside dans la confiance que les acteurs placent en eux mêmes, en leur capacité intrinsèque. Cet instinct, l'UCECB a su le réveiller chez les membres des COOPEC de son réseau, grâce à la sensibilisation, la formation et l'information. Compter sur ses propres forces, c'est aussi être responsable.

2) La responsabilisation des paysans

Les COOPEC responsabilisent les paysans et leur permet de déterminer les étapes et les moyens de leur développement. Ainsi, au niveau de chaque COOPEC, la création, l'administration, et la gestion des ressources financières, sont assurées par les paysans eux-mêmes. L'épargne mobilisée permet de réaliser des microprojets initiés par les membres, ainsi que l'octroi des crédits. Jusqu'à ce stade des activités des COOPEC, il n'y a pas d'intervention extérieure et c'est l'idéal visé à long terme pour les paysans. Mais pour le moment, il n'y a pas que des microprojets dont les communautés rurales ont besoin, elles envisagent aussi des réalisations d'envergure qui dépassent la capacité de financement de la COOPEC (construction de pharmacie villageoise, achat d'intrant et de matériel agricoles). Il faut donc faire appel à l'aide extérieure, et c'est à ce stade qu'intervient l'UCECB grâce à des prêts consentis et à son appui à la réalisation des projets communautaires.

3) La formation pour un développement intégré

La COOPEC est aussi une école de formation coopérative pour ses membres. En effet dans le milieu rural où la quasi totalité de la population est analphabète, la formation est un préalable indispensable au réveil de l'esprit coopératif. Aussi les AG. Ordinaires, les visites inter-COOPEC, les sessions de formation des responsables des différents organes, sont autant d'acquis à mettre à l'actif des COOPEC. A long terme, ces formations contribueront à améliorer les méthodes d'organisation et de gestion des structures villageoises.

En outre, le niveau de recouvrement des prêts constitue un précieux indicateur du ~~degré~~ de responsabilisation et de prise de conscience des membres, cela grâce à la formation coopérative.

Aussi dans le réseau UCECB, ce taux est très satisfaisant puisque la caisse centrale et l'Union Locale de Kongoussi arrivent à recouvrer les prêts à plus de 95 %.

Quelques problèmes subsistent au niveau des COOPEC où certains facteurs compromettent les possibilités de remboursement de certains coopérateurs.

- Cumul de prêts (CNCA - COOPEC - G.V.)
- Aléas climatiques (mauvaises récoltes)
- Favoritisme au niveau du comité de crédit etc...

Néanmoins le taux moyen de recouvrement du réseau des COOPEC atteint 75 % ce qui est déjà encourageant et augure un meilleur avenir pour le mouvement.

CHAPITRE III. BILAN CRITIQUE DE L'ACTION DE L'UCECB

Le monde rural Burkinabé est caractérisé par une grande diversité ethnique, linguistique et culturelle. Toute action de développement doit modeler ses méthodes d'intervention en fonction de ces réalités. Ainsi, malgré ses dix sept (17) ans d'expérience au service du développement du monde rural, l'UCECB a aussi ses limites et ses insuffisances. Elle en est consciente, aussi oeuvre-t-elle à consolider ses acquis, mais surtout à pallier ses insuffisances, afin d'envisager l'avenir sous de meilleurs auspices.

I. UCECB. 17 ANS D'EXPERIENCE

L'UCECB a été créée en 1973, durant ces 17 années, elle a acquis une solide expertise en matière de développement rural et renforcé son audience sur les plans nationaux et internationaux.

1) L'adhésion des paysan

En fin 1989, l'UCECB était présente dans 98 villages repartis dans 9 provinces, avec 58 COOPEC, 25 clubs d'épargne et 15 cercles d'étude.

Sur le plan du nombre de membre, son expérience à fait tache d'huile, puisque depuis une décennie déjà le taux d'adhésion connaît une évolution fulgurante. En effet, en 1981 on comptait seulement 1 253 membres sur l'ensemble du réseau, et en 1989, ce nombre est passé à 8 713.

Le nombre de femme connaît également une nette augmentation passant de 885 en 1987, à 2186 coopératrices en 1989, soit une variation de 147 % en deux ans.

Cette évolution est hautement significative si l'on considère le carcan féodal dans lequel sont maintenues les femmes rurales. C'est aussi le résultat d'un travail de longue haleine mené par l'UCECB pour la vraie émancipation de la femme rurale.

Cette volonté affichée par l'UCECB commence à porter ses fruits, car avec la création d'un service d'animation féminine, et grâce à un laborieux travail d'équipe, on remarque que de plus en plus, des femmes occupent des postes de responsabilité au sein des organes de décision tant au niveau des COOPEC qu'à celui de l'UCECB (C.A, Comité de crédit etc...).

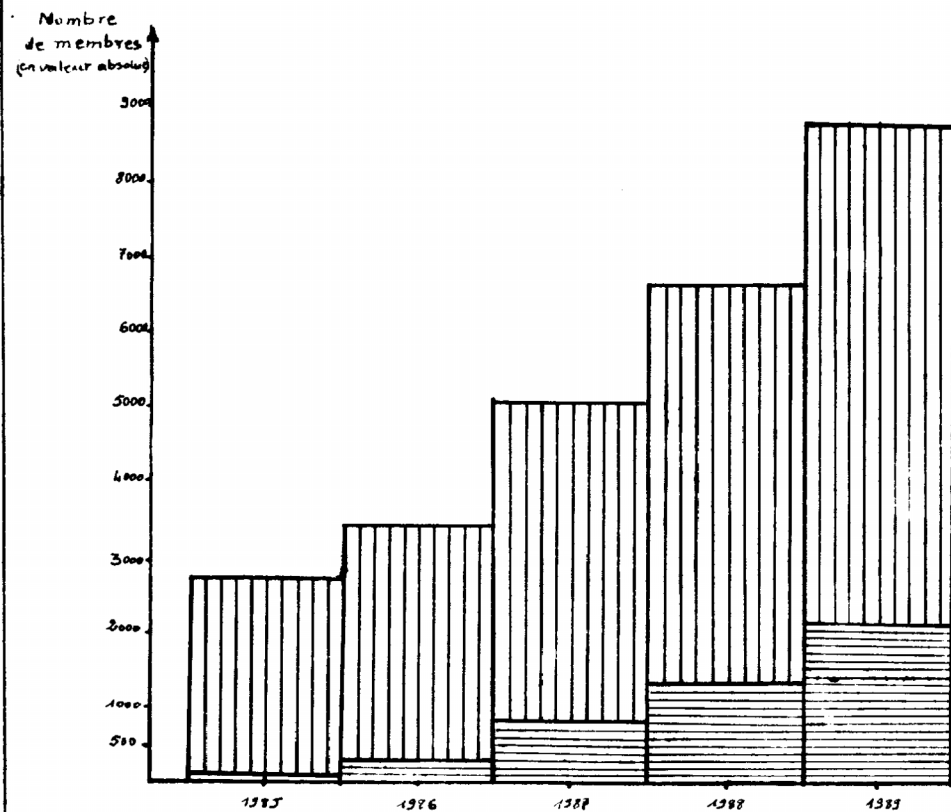
TABEAU N° 14 : BILAN COMPARATIF DE L'EVOLUTION DE L'UCECB

ANNEES	1985	1986	1987	1988	1989
RUBRIQUE					
Nbre de COOPEC	34	40	44	50	58
Nbre total de membres	2 700	3 481	5 028	6 606	8 713
Nbre de femmes	118	319	885	1 381	2 186
% de femmes	4,37	9,16	17,60	20,90	25,08
Solde épargne	50 700 973	100 553 464	93 608 055	192 225 368	237 286 660
Solde prêt	131 204 593	51 562 627	66 582 043	67 169 488	108 247 148
%	61,54	51,27	71,12	34,94	45,61

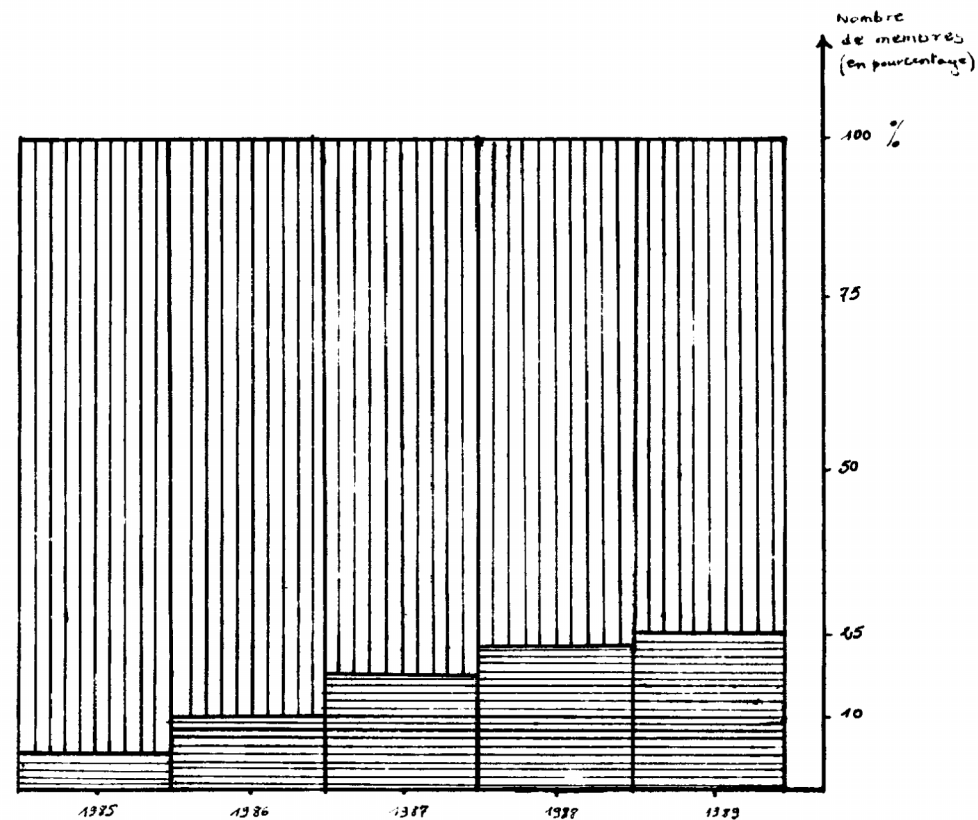
Source : synthèse documents UCECB-Bobo

EVOLUTION DU NOMBRE DE MEMBRES DU RESEAU UCECB

EN VALEUR ABSOLU



EN POURCENTAGE



Effectif d'hommes

Effectif de femmes

2) Importance de l'épargne et crédit

La rubrique épargne et crédit a longtemps été le cheval de bataille de l'UCECB. Il fallait, avant tout, arriver à faire percevoir par les paysans, l'importance de la mobilisation de l'épargne individuelle. C'est un travail de patience et de persévérance, car le paysan a une vision plutôt empirique de l'évolution, c'est à dire qu'il se fie plus aux résultats concrets qu'aux démonstrations théoriques. C'est pourquoi le niveau de l'épargne a tardé avant de connaître l'essor actuel.

Ainsi en 1985 le solde épargne était de 50 700 973 F CFA, et en 1989; il est passé à 237 286 660 F CFA. Cette évolution aura sans doute un impact positif sur le niveau des investissements productifs.

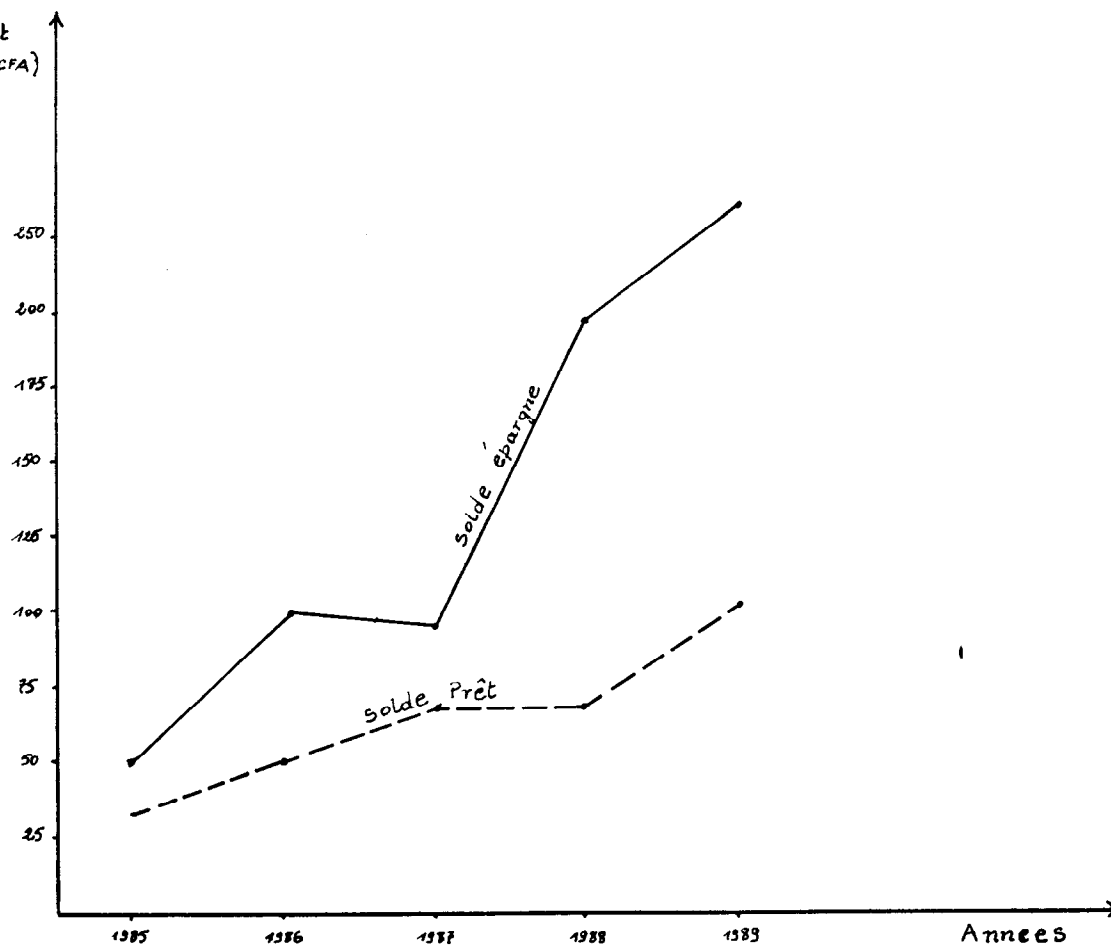
En effet, le montant des prêts est fonction du niveau d'épargne des membres, car c'est l'argent mobilisé qui est restitué sous forme de crédit aux différents demandeurs. Ainsi, ce solde a nettement évolué au cours des dernières années. En 1987, il était de 108 247 148 F CFA contre 31 204 593 F CFA en 1985 (cf tableau comparatif et courbe d'évolution épargne/prêt au 31/12/89).

La chute du solde épargne en 1987 est due à un retard de financement de la part des partenaires, ce qui a amené la caisse centrale à puiser dans l'épargne des membres pour couvrir les frais de fonctionnement de l'UCECB. La situation s'est remarquablement rétabli après 1987 avec la régularisation des financements.

C'est ce qui explique aussi le pourcentage élevé du solde prêt (71,27 %) par rapport à l'épargne en cette même année.

COURBES D'EVOLUTION EPARGNE/PRET DANS LE RESEAU UCECB

Soldes
épargne et prêt
(en millions de FCFA)



Dans le jargon de l'UCECB, lorsqu'on parle de solde épargne, on pense au total de l'argent disponible, c'est-à-dire le reliquat de l'épargne de l'année écoulée, et celle collectée durant l'exercice en cours.

Quant au solde prêt, il prend en compte les crédits en instance et ceux octroyés en cours d'année. Ces prêts sont de deux natures : les prêts projets (en nature) et ceux en espèce.

Les prêts projet concernant les intrants et matériels agricoles, les fournitures scolaires etc... Ce sont les projets que l'UCECB préfinance pour ses COOPEC et dont le remboursement se fait, après la campagne agricole (intrant et fournitures scolaires) ou étalé sur plusieurs années (matériel agricole). Les prêts en espèce sont contractés pour satisfaire les demandes des membres, lorsque la capacité financière de la COOPEC est limitée.

Depuis la campagne agricole 1988/89, l'UCECB ne préfinance plus en totalité les projets en faveur des COOPEC, mais demande à chacune d'elles une participation financière équivalente à 40 % de la valeur totale des projets. Cette nouvelle situation répond à deux impératifs. :

- D'abord avec l'intérêt de plus en plus grand des paysans pour les nouvelles techniques culturales, les besoins en intrants et matériels agricoles deviennent beaucoup trop importante pour le budget impartis aux prêts projets au niveau de l'UCECB. La valeur des projets est passée de 61 millions en 1988 à plus de 76 millions selon les prévisions de 1990.
- Ensuite, cette décision répond au soucis de responsabiliser d'avantage les COOPEC en les faisant participer au financement des projets qu'elles ont initiés. Cela les prépare petit à petit à pouvoir, un jour, financer entièrement leurs activités sans aide extérieure.

Malgré quelques retiscences au niveau de certaines COOPEC à consentire les 40 % d'avance, tout le réseau s'est conformé à la nouvelle directive.

3) La représentation de l'UCECB aux plans nationaux et internationaux

Depuis 1986, toutes les coopératives du Burkina Faso relèvent du Ministère de l'Action Coopérative Paysanne. A ce titre, il demeure le premier interlocuteur de l'UCECB sur le plan national. En matière de relations publiques, l'UCECB entretient de bons rapports avec plusieurs institutions et ONG nationales: CRPA, BIB, Direction Provinciale de l'Action Coopérative Paysanne, ACECA, ADRK, URCPB etc.

Avec son extension sur plusieurs provinces et sa notoriété au sein du monde rural, l'UCECB a une audience qui a dépassé les frontières nationales. En effet, elle est seule membre au Burkina de l'ACECA (Association des Coopératives d'Epargne et de Crédit d'Afrique) elle même affiliée au WOCCU qui est l'organisation Mondiale des Coopératives d'Epargne et de Crédit.

Ainsi l'expérience de l'UCECB a fait bonne impression sur les plans continental et international, à en juger par le grand nombre et la diversité de ses partenaires.

Malgré cette audience impressionnante, l'UCECB n'est pas agréée sur le plan national, c'est-à-dire qu'elle n'a pas une reconnaissance juridique, de même que ses COOPEC de base. De ce fait elle ne bénéficie pas des dispositions de l'ordonnance de 1983, portant statut des sociétés coopératives et des groupements villageois. En son article 19/2/d, cette ordonnance prévoit l'exonération d'impôts directs pour les coopératives agréées.

Cette situation de non agrément des COOPEC et de ses unions constitue un des points faibles du système UCECB.

II) LIMITES ET INSUFFISANCES DE L'ACTION DE L'UCECB

La politique d'intervention de l'UCECB dans le monde rural s'affirme chaque jour comme l'une des solutions les mieux adaptées aux problèmes de développement au Burkina, car elle pose comme préalable la prise de conscience des paysans et leur volonté de prendre en main leur propre destinée.

Mais malgré ses nombreux acquis, cette approche a ses limites et ses insuffisances.

1) Sur les plans de la formation et de l'animation

Dans ce domaine, l'UCECB n'a pas été très performante pour plusieurs raisons :

a) Le manque de moyen financier :

Il constitue la raison principale, car les coûts de revient des sessions de formation dépassent généralement la capacité de financement de l'UCECB, qui doit se référer chaque fois aux partenaires étrangers pour solliciter des fonds qu'elle n'est pas toujours sûre d'obtenir. A titre indicatif, le coût moyen d'une session de formation de secrétaires comptables des COOPEC, s'élève à plus de 4 325 000 F CFA pour une seule année.

b) Le manque de temps pour assurer la formation

Au niveau de l'UCECB, ce sont les agents qui assurent l'essentiel des formations des coopérateurs, car chacun dans la limite de sa compétence dispense ses connaissances dans un domaine déterminé (comptabilité, projet, animation féminine etc...). Le manque de personnel et l'ampleur du travail qui lui incombe, ne permet pas de consacrer beaucoup de temps à la formation.

En outre le travail à mi-temps des animateurs-paysans ne leur permet pas d'assurer une sensibilisation efficace dans les COOPEC.

La recherche continue de financements sûrs, l'intervention d'un formateur externe (CESAO); le recrutement d'autres animateurs paysans, sont autant de solutions à envisager, afin d'améliorer le niveau de formation des paysans.

2) Le problème d'agrément des COOPEC et de l'UCECB

Il est surprenant de constater que, malgré ses 17 ans et son rayonnement sur 9 provinces du Burkina, l'UCECB n'a pas encore de reconnaissance juridique. Cette situation tronque sa crédibilité sur le plan national et international, autant qu'elle occasionne des frais financiers.

En effet le fait d'être officiellement reconnu par les autorités nationales comme ONG, constitue un argument de force qui peut avoir son importance au cours des négociations avec les partenaires étrangers.

En outre, les organisations non reconnues légalement doivent payer des impôts de 12,5 % sur les revenus de placements bancaires. Les sociétés coopératives et groupements villageois agréés en sont exonérés (art. 19/2/1 du statut de 1983)/

L'UCECB ne bénéficie pas encore de cette exonération. Ainsi en 1988 la caisse centrale a versé, au compte des frais bancaires, la somme de 2 187 865 F CFA.

Dans le contexte politico-juridique actuel, et dans un souci d'autofinancement, il apparaît urgent pour l'UCECB d'activer le processus visant sa reconnaissance juridique et celle de ses COOPEC.

3) Les contraintes financières

Les charges de fonctionnement sont assurées grâce à des financements extérieurs. Ainsi toutes les activités à mener sont conditionnées par la régularité des partenaires étrangers, et tout retard entraîne une perturbation dans le fonctionnement de l'institution. En 1988, l'UCECB a reçu 60 171 000 F CFA. de subventions pour des charges de fonctionnement qui s'élevaient à 56 684 000 F CFA. Elle est donc tributaire de ses bailleurs de fonds extérieurs.

Malgré l'autofinancement de la caisse centrale de 91 %, celui de l'ensemble des services n'est pas envisageable à court terme, d'autant moins que certaines activités en faveur des paysans requièrent des fonds nettements supérieurs à la capacité financière des COOPEC.

Ainsi plusieurs services offerts par l'UCECB aux COOPEC ne sont pas retribués à leur justes valeurs.

Par exemple, le coût de vérification de l'ensemble des COOPEC pour l'année 1988 s'élevait à 2 452 642 F CFA. Si l'on divise ce montant par le nombre des COOPEC (44) on obtiendra un coût moyen de 55 742 F CFA par COOPEC et par vérification. Alors que chaque COOPEC paye seulement 2 000 F CFA pour les deux (2) vérifications annuelles, soit une couverture d'à peine 1,8 %.

C'est donc dire que l'auto financement de l'UCECB sera un travail de longue haleine, qui exigera d'énormes sacrifices, surtout de la part des coopérateurs. L'autofinancement de l'UCECB passe incontestablement par celui des COOPEC, et c'est un objectif qui figure en bonne place dans son plan d'opération réactualisé 1990-1992.

III. PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'UCECB

L'UCECB est aujourd'hui à mi-chemin de son plan d'opération 1988/1992. Une évaluation du travail déjà accompli lui a permis de se rendre compte de ses acquis et de déterminer ses limites et ses insuffisances. Le plan d'opération an II qui se veut une réactualisation du précédent plan est conçu autour de deux volets prioritaires : consolidation des acquis et la correction des insuffisances.

1) Consolider les acquis

La collaboration avec les paysans nécessite de la persévérance et les résultats acquis doivent être régulièrement entretenus. Cela a été bien perçu par l'UCECB qui a inscrit de nouvelles actions en perspective :

- Compléter le processus de mise en place de l'Union Locale déjà existante et réaliser celles des autres zones (Houndé-Yako-Dédou- u gou-Solenzo).

L'objectif de cette campagne de mise en place d'Unions Locales est de décentraliser les services de l'UCECB afin d'assurer aux paysans un soutien rapide et efficace, réduisant du même coup les frais à plusieurs niveaux (transport, vérification...).

- Développer les services d'épargne-crédit et d'appui aux projets d'investissements économiques au niveau des COOPEC et de l'UCECB.

Il s'agit, entre autres, de systématiser les procédures de gestion des prêts et des projets, en élaborant une stratégie visant à vulgariser les services compte d'épargne bloqué. En vue de renforcer le potentiel épargne au niveau des COOPEC, un avant projet d'établissement d'une grille de rémunération de l'épargne individuelle a été adopté lors de la 17^e Assemblée Générale de l'UCECB. Cela contribuera, sans doute, à réhausser le niveau d'adhésion des membres, ainsi que celui de la mobilisation de l'épargne.

- Assurer l'insertion des paysannes dans les COOPEC. Après l'institution d'un taux obligatoire de 20 % de femmes au niveau de chaque COOPEC, l'UCECB veut aller plus loin dans sa politique de promotion féminine. En effet, elle envisage renforcer son personnel ressource, par le recrutement de trois animatrices régionales, en vue d'assurer une meilleure sensibilisation et de renforcer l'appui aux femmes et aux groupements de femmes membres des COOPEC dans leurs activités individuelles et collectives.

2) Pallier les insuffisances

Dans un processus continue comme celui amorcé par l'UCECB, le plus important n'est pas seulement de renforcer les acquis, c'est aussi et surtout de savoir corriger ses erreurs, combler ses insuffisances afin d'atteindre les résultats escomptés. C'est dans cette optique que plusieurs objectifs du plan d'opération actualité ont été élaborer.

- Assurer la représentation juridique et la présence des COOPEC et de leurs Unions sur le territoire national.

Il s'agit d'accélérer un processus déjà amorcé, qui consiste à introduire des dossiers d'agrément juridique auprès des services décentralisés du Ministère de l'Action Coopérative Paysanne de chaque province concernée, afin de bénéficier, en tant qu'institution coopérative reconnue, des avantages prévus par la loi, notamment l'exonération d'impôts.

En fin d'année 1989, 11 COOPEC ont obtenu leurs agréments en plus de l'ULCPKT qui est agréée depuis 1989.

- Développer et renforcer les programmes de formation des responsables élus, des secrétaires comptables, des animateurs paysans et du personnel des Unions. L'UCECB est consciente de ses limites en matière de formation, c'est pourquoi, elle compte élaborer une politique planifiée dans le domaine pour l'ensemble de son réseau. Le programme de cette politique devrait tenir compte du rôle et des besoins en formation de chaque élément du système UCECB.

- Etendre le processus d'autofinancement aux dépenses de fonctionnement des services financiers des Unions.

Parler d'autofinancement de l'UCECB, c'est sous-entendre la prise en charge totale des frais de fonctionnement de la caisse centrale de l'UCECB, des Unions et des COOPEC.

Déjà en 1988, la caisse centrale et l'ULCPKT s'autofinançaient respectivement à 91 et 75 %, ce qui est déjà très encourageant.

Les résultats attendus à la fin du plan d'opération (1992) devront permettre de rehausser le taux d'autofinancement du budget global de fonctionnement de l'UCECB. Mais pour atteindre cet objectif, il faut l'engagement de chaque membre vis à vis de sa COOPEC, et de chacune des COOPEC envers son Union, en payant régulièrement les cotisations.

En outre, la participation des coopérateurs à certaines dépenses pourra alléger le budget de fonctionnement de l'UCECB, notamment ;

- . Les frais de vérification : chaque COOPEC pourrait par exemple payer une contribution en fonction du nombre de jour de vérification, à raison de I 500 F / jour.
- . Les frais de transport : la contribution de chaque COOPEC pourrait être de 50 %, c'est à dire, assurer le transport aller de ses participants à chaque Assemblée Générale Annuelle ou aux différentes sessions de formations etc...

Bien que l'autofinancement du budget global de l'UCECB ne soit pas envisageable à court terme, compte tenue des coûts trop élevés des activités de formation et de promotion coopérative, la contribution financière (aussi minime soit-elle) des coopérateurs, au fonctionnement de leur institution constitue une stratégie tendant à les responsabiliser afin qu'un jour ils puissent se passer des financements extérieurs et assurer un réel développement intégré.

CONCLUSION GENERALE

Le rôle et la place de l'épargne rurale dans le développement économique ont longtemps été sous estimés en Afrique, surtout au Burkina Faso où le sous équipement, le caractère aléatoire de l'agriculture, l'obscurantisme, contribuent à endiguer l'élan des forces productives du secteur rural. La tendance généralisée est d'implorer l'aide extérieure puisque les ressources économiques nationales sont jugées insuffisantes pour résoudre les problèmes de développement.

Mais l'histoire de l'évolution des peuples et des nations africaines en voie de développement ne nous enseigne t-elle pas que les différentes aides au développement consenties par les pays nantis sont généralement inadaptées aux besoins réels des pays bénéficiaires.

Face à ce constat d'échec, la stratégie actuelle au Burkina est le développement à la base grâce à la politique de promotion du mouvement coopératif prônée par l'Etat. Dans cette optique, l'intervention de l'UCECB se veut une expérience originale, une autre façon de s'attaquer aux problèmes de la paysannerie Burkinabé, grâce aux coopératives d'épargne et de crédit.

Les résultats des dix sept (17) ans d'expérience de l'UCECB augurent, de réels espoirs pour la promotion du mouvement au Burkina, mais aussi un meilleur devenir pour le monde rural, l'évolution des différents domaines d'activités des COOPEC du réseau en témoigne :

- 8 713 membres dont 1 381 femmes en fin 1989
- 237 396 000 F CFA d'épargne individuelles
- 127 353 000 F CFA de prêts aux membres
- 76 685 000 F CFA d'investissement en projets communautaires

En d'autres termes, l'UCECB possède des atouts certains pour le développement des COOPEC dans les villages, acquis qu'elle doit à sa démarche participative et à la pertinence de son approche en vue de l'autopromotion de l'économie rurale.

Mais l'autopromotion sous entend, prise de conscience, responsabilisation des paysans, afin qu'ils puissent être les artisans de leur propre développement.

Sur ce plan, d'excellents résultats ont été obtenus, puisque chaque COOPEC assure à 100 % son organisation interne, la gestion de ses activités et le financement de ses frais de fonctionnement.

Autopromotion dans le contexte de l'UCECB ne signifie pas autofinancement, car si l'on se situe dans la réalité socio-économique du Burkina Faso, il serait utopique de s'attendre à ce que cette institution, dans un proche avenir, finance l'ensemble de ses dépenses de fonctionnement. Compte tenu du niveau de revenu moyen annuel du paysan burkinabé, et du taux de coopérativisme relativement faible dans les villages, aucune COOPEC ne pourra, avant longtemps supporter le coût réel des services rendus par l'UCECB.

L'autofinancement dans le jargon de l'UCECB, contient plutôt deux réalités :

- La prise en charge au niveau des Unions Locales et de la caisse centrale, de toutes les dépenses de fonctionnement liées à leurs activités.
- La recherche des voies et moyens pour le financement de toutes les activités liées au fonctionnement, à la formation et à la promotion des COOPEC et de leurs Unions, afin de consolider un mouvement coopératif plus dynamique au service du développement rural Burkinabè.



IBLIOGRAPHIE

//-- } I B L I O G R A P H I E

I - MEMOIRES ET RAPPORTS DE FIN D'ETUDE

- NAKANABO Y. A. (1986) "Utilisation des réssources financières des membres d'une Coopérative d'Epargne et de Crédit au Burkina Faso : cas de Dohoun"
Mémoire de fin d'étude
IPR Katibougou (Mali)
77 pages
- NASSA N. G (1987) "Epargne locale et micro réalisations le cas de l'Union des Coopératives d'Epargne et de Crédit (U.C.E.C.B.)"
Mémoire de fin de cycle (PRAT)
IPD/AOS - 215 pages

II - COMPTES RENDUS DE CONFERENCES ET SEMINAIRES

- ACCT 1984 "Organisation et gestion des Coopératives rurales" (Agence de coopérations rurales culturelles et techniques). Séminaire réalisé en Haute-Volta du 31 Janvier au 25 Février 1983
211 pages
- A C E C A "Les Coopératives d'Epargne et de Crédit école de formation pour une prise en charge du développement par les populations"
Séminaire de reflexion et de sensibilisation pour les pays du sahel du 11 au 16 Juillet 1979 à Ouagadougou.
99 pages

- A C E C A (1986)
 - " Mobilisation de l'épargne personnelle par le biais des Coopératives d'Épargne et de Crédit d'Afrique"
Compte rendu de la 2^e conférence des Directeurs de l'Action Coopérative du 9 au 13 Juin 1986 à Nairobi (Kénya)
76 pages

- LAMOUKRY J.N. (1987)
 - " Manuel de promotion des Coopératives d'Épargne et de Crédit du Burkina"
Séminaire A C E C A
Cotonou du 2 au 28 Novembre 1987
205 pages

- LAMOUKRY J.N. (1988)
 - " Manuel de crédit en milieu rural"
Séminaire international ACECA
Lomé du 14 Novembre au 2 Décembre 88
105 pages

- Ministère de la Question Paysanne Burkina Faso (1987)
 - " Séminaire national sur le mouvement coopératif au Burkina Faso"
Tenkodogo du 23 au 27 Mars 1987
175 pages

- Ministère de l'Action Coopérative Paysanne Burkina Faso (1989)
 - " Bilan et perspectives de l'Action Coopérative Paysanne au Burkina Faso"
CPM/Goundi 2 et 3 Février 1989
105 pages

- S.C.S. (1988)
(Solidarité Canada Sahel)
" Les ONG et l'appui à l'organisation
du monde paysan au Burkina Faso"
Rapport du colloque de Kamboincé
du 12 au 14 Février 1988
100 pages
- SOMDA A.H. (1990)
" Model du manuel de politique des
Coopératives d'Epargne et de Crédit"
Séminaire atelier international
ACECA Nairobi du 4 au 15 Décembre
1989.
96 pages

III. DOCUMENTS DE TRAVAIL

- C R P A - Hauts Bassins
Rapports techniques des campagnes
agricoles 1985-1986-1987-1988-1989
Bobo-Dioulasso
- FOURNIER J.B. (1987)
"UCECB une autre étape :
portrait et perspectives d'avenir"
Mission d'appui SIRA Quebec
112 pages
- ILBOUDO R.M.J. (1987)
"Les groupes féminins d'épargne con-
cept et organisation"
Etude réalisée dans les régions de
Baguéra - Houndé - Kongoussi
25 pages

- RENARD G. (1987)
 - " La mobilisation de l'épargne rurale par les institutions de type coopératif et son impact sur le développement local dans sept pays africains"
 - B.I.T. Genève - 229 pages

- S D I D (1985)
 - " Etude socio-économique du secteur 16 Cissin"
 - Dans le cadre de la relance des activités de la caisse d'épargne et de crédit 200 pages

- SOMDA A.H. (1990)
 - " L'UCECB et son auto-financement"
 - Bobo-Dioulasso
 - 11 pages

- U.C.E.C.B.
 - . Rapports de vérification des COOPEC (1985 à 1989)
 - . Différents rapports présentés aux 16è et 17è Assemblées Générales de l'UCECB.

IV. REVUES PERIODIQUES ET AUTRES PUBLICATIONS

- C E S A O 1988
 - " Autopromotion et économie
 - Construire ensemble 1988 n° 2
 - 40 pages

- C E S A O 1989
 - " Responsabiliser les paysans
 - C'est quoi au juste ? "
 - Construire ensemble 1989 n° 6
 - 24 pages

- O U A
 - " Programme prioritaire de redressement économique 1986-1990"
 - 59 pages

П-1 П)П П)П П- П)-(П- П

 N N E X E S



- 1 - LISTE DES COOPEC - CLUBS D'EPARGNE
ET CERCLES D'ETUDE AU 31/12/89
- 2 - REPARTITION DES CREDITS AUX MEMBRES ET
INVESTISSEMENTS DANS LES COOPEC
AU 31/12/89
- 3 - REPARTITION DES CREDITS A L'U.C.E.C.B.
AU 31/12/89
- 4 - DOCUMENTS DE TRAVAIL UTILISES DANS LES
COOPEC DE L'U.C.E.C.B.

1) LISTE DES COOPEC, CLUBS D'EPARGNE ET CERCLE D'ETUDE AU 31/12/89

PROVINCES	COOPEC	NBRE	CLUB D'EPARGNE	NBRE	CERCLE D'ETUDE	NBRE
1 - BAAM	BAAM, GUIBARE, LOHA, TIKARE, NASSERE KONGOUSSI, SABCE, MANGTABA, ROUKO, MAFOULOU.	10	GOUNGLA, ZIMTENG KOUNDOU	3	WATINOMA, ZOURA ROLLO	3
2 - COMOE	BAGUERA, NIANKORODOUGOU, KOFLANDE NOUMOUKIEDOUGOU.	4	MANDIASSO	1	DAKORO	1
3 - FOUET - Houndé Nord - Houndé Sud - Bcbo	BONI, DOHOUN, BOUERE, KASSAHO, KIERE POPIOHO, KARABA, BOUAHOUN, DIMIKUY, MARO. DANKARI, BOMBY, DOMBOKUY, KOMBIA, KONGOLEKAN, SEBEDOUGOU, GOMBELEDOUGOU, DOFUAN, PE CESAO, BARE, KORO, SAMANDENI	23	SARA, HOUNDE, MIRNOU DOUGOUMATO DINGASSO	5		1
4 - KENEDOUGOU	SEREKENI	1	-		-	Ø
5 - KOSSI	SOLENZO, DABOURA, BINKORO, SOUANKUY KOUKA, SAMA	6	BONZA, KIE, SANABA SELINKORO, KOSSOBA	5	SOUMBARA, BAYE DIEKENA	3
6 - MOUHOUN	FAKENA, OUARKOYE, WAKUY, LAH, DORA DOUNKUY, KERA	7	YAO, DOUDOU, POUANKUY	3	BWAN, FOUANKUY DOMOKUY	3
7 - PASSORE	ZOGBEGA, RUMTENG, BAGARE, PELGTENG	4	PETIT SAMBA	1	YILLIALE	1
8 - SOUROU	ZABA, DAMA	2	KOESSE	1	SORONI, TISSI MOIRA GRAND	3
9 - YATENG	RAMBO	1	POURA	1	-	Ø

Source : Synthèse documents 16ème et 17ème AG.
U.C.E.C.B.

2) REPARTITION DES CREDITS AUX MEMBRES ET INVESTISSEMENTS

DANS LES COOPEC AU 31/12/89

	1987	1988	1989
<u>PRETS EN ESPECE AUX MEMBRES INDIVIDUELS</u>			
- Frais scolaires			
- Elevage			
- Petit commerce			
- Achat médicament			
- Mariage			
- Funérailles	59 %	77 %	85 %
- Achat céréales			
- Travaux champêtres			
- Matériel agricole			
- Petit habitat			
<u>CEREALES</u>			
- Mil			
- Maïs	10 %	10 %	6 %
<u>ENGRAIS</u>			
- NPK			
- Urée	22 %	4 %	3 %
<u>MATERIEL AGRICOLE</u>			
- Charrues			
- Charrettes	7 %	6 %	3 %
- Butteurs			
<u>FOURNITURES SCOLAIRES</u>	2 %	3 %	3 %
TOTAL	66 582 043	83 507 435	127 353 832

Source : Bilan consolidé
document U.C.E.C.B. Bobo.

3) REPARTITION DES CREDITS A L'UCECB

AU 31/12/89

	1987	1988	1989
CONSTRUCTION ECOLES	34 %	38 %	18 %
ACHAT ENGRAIS	21 %	30 %	41 %
CONSTRUCTION DISPENSAIRES	10 %	-	1 %
CONSTRUCTION PONTS	11 %	5 %	2 %
ACHAT MATERIELS AGRICOLES	10 %	11 %	14 %
ACHAT CEREALES	9 %	2 %	2 %
INSTALLATION MOULINS	4 %	4 %	4 %
CONSTRUCTION PREFECTURE ET MAGASIN DE VENTE	1 %	10 %	5 %
ACHAT FOURNITURES SCOLAIRES	-	-	13 %
TOTAL	28 320 711	35 328 587	65 777 219

Source : Bilan consolidé
document U.C.E.C.B. Bobo.

/-) N N E X E IV

DOCUMENTS DE TRAVAIL UTILISES DANS LES COOPEC DE L'UCECB

U.C.E.C.B.

OI. BP. 987

BOBO-DIOULASSO OI

U-2 APPORT DE VERIFICATION

AU _____

COOPEC DE _____

VERIFIE LE _____

LE VERIFICATEUR

I. VERIFICATION DE L'ENCAISSE

LIQUIDITE CONSTATEE LE : _____

_____	X	10 000	=	_____
_____	X	5 000	=	_____
_____	X	1 000	=	_____
_____	X	500	=	_____
_____	X	100	=	_____
_____	X	50	=	_____
_____	X	25	=	_____
_____	X	10	=	_____
_____	X	5	=	_____
_____	X	1	=	_____

TOTAL D'ARGENT AU COFFRE-FORT (A) =

=====

TOTAL DEBIT

TOTAL CREDIT

SOLDE AU JOURNAL (B) = = _____

DIFFERENCE TROUVEE = _____

NOTE : (A) ET (B) DOIVENT ETRE IDENTIQUES

EXPLICATION DE LA DIFFERENCE :

II. ///--- BALANCE DE VERIFICATION

AU _____

NOM DU COMPTE	S O L D E S	
	DEBITS	CREDITS
I. <u>OU EST L'ARGENT DE LA COOPEC ?</u>		
Construction		
Matériel et mobilier		
Matériel agricole		
Opération mil		
Opération engrais		
Autres comptes		
Prêts aux membres		
* Dépôt à la caisse centrale		
Produit à recevoir		
Encaisse		
Dépenses de fonctionnement		
2. <u>D'OU VIENT L'ARGENT DE LA COOPEC?</u>		
Parts sociales des membres		
Droits d'entrée des membres		
Report à nouveau (échéant cumulé)		
Réserves		
Subventions d'équipement		
Subventions de construction		
Epargne des membres (cpte bloqué)		
Dépôt des membres		
Emprunt		
Intérêts sur prêts		
Intérêts UCECB/ULC		
Revenus divers		
Autres comptes		
T O T A L		

* Parts sociales incluses

3. BALANCE DU GRAND LIVRE DE DEPOTS D'EPARGNE ET DES PRETS AU

	DEPOTS	EPARGNE	PRETS
TOTAL DES FICHES INDIVIDUELLES (A)			
SOLDE AU JOURNAL (B)			
(A) IDENTIQUE A (B)			

EXPLICATION DE LA DIFFERENCE :

Nombre d'opération au 30-06 _____

III. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA COOPEC

PERIODE DU _____ AU _____

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Solde au	FLUCTUATION DE LA PERIODE			Solde à	%
	Début	Augment ²	Diminut	2-3	la fin (1+4)	(4:1)
1. <u>MEMBRES</u>	!	!	!	!	!	!
A Nombre total	_____	_____	_____	_____	_____	_____
B Nombre de femmes	_____	_____	_____	_____	_____	_____
C Groupement villageois	_____	_____	_____	_____	_____	_____
2. <u>EPARGNE DES MEMBRES</u>	!	!	!	!	!	!
D Comptes de dépôt	_____	_____	_____	_____	_____	_____
E Comptes bloqués	_____	_____	_____	_____	_____	_____
F Epargne totale	_____	_____	_____	_____	_____	_____
G Moyenne (F:A)	_____	_____	_____	_____	_____	_____
3. <u>PRETS AUX MEMBRES</u>	!	!	!	!	!	!
H Nombre de prêts	_____	_____	_____	_____	_____	_____
I Montant (soldes)	_____	_____	_____	_____	_____	_____
J Solde moyen (L:H)	_____	_____	_____	_____	_____	_____
<u>PRETS EN RETARD</u>	!	!	!	!	!	!
K Nombre de prêts	_____	_____	_____	_____	_____	_____
L Montants (Soldes)	_____	_____	_____	_____	_____	_____
M Solde moyen (L:K)	_____	_____	_____	_____	_____	_____
4. <u>COMPTES PROJETS</u>	!	!	!	!	!	!
N Solde global	_____	_____	_____	_____	_____	_____
O Générales	_____	_____	_____	_____	_____	_____
P Engrais	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Q Matériel agricole	_____	_____	_____	_____	_____	_____
R Fournitures scolaires	_____	_____	_____	_____	_____	_____
S Autres	_____	_____	_____	_____	_____	_____
5. <u>ENCAISSE + CAISSE C.</u>	!	!	!	!	!	!
T Encaisse liquidité	_____	_____	_____	_____	_____	_____
U Dépôts caisse centrale	_____	_____	_____	_____	_____	_____
V Emprunts C.C.	_____	_____	_____	_____	_____	_____
W Total Caisse C. (T+U)	_____	_____	_____	_____	_____	_____

COMMENTAIRES :

PROBLEMES PARTICULIERS

[illegible]

DIVERS

[illegible]

LE VERIFICATEUR

COOPEC DE : _____
G. V. DE : _____
AUTRE : _____

N° DE COMPTE

_____ / _____

N° 008252

Retrait à la Caisse Centrale

A remettre à _____

Montant en (chiffres) _____

(en lettres) _____

U. C. E. C. B.

Motifs du retrait _____

Décidé le _____

Le Président _____

C. I. B. No _____

Le Trésorier _____

C. I. B. No _____

Le Secrétaire _____

C. I. B. No _____

N° 008252

CFA

Union des Coopératives d'Epargne et de Crédit Burkinabè
B. P. 987 — Tél 98-26-01 BOBO, DIOULASSO (B. F.)

L. _____ No de Compte _____

Ordonne à l'U.C.E.C.B. de remettre à M _____

La somme de (en lettres) _____

Motif du retrait **U. C. E. C. B.**

Cette somme est à retirer de notre compte à la Caisse Centrale.

Le Président _____ Signature _____

C. I. B. No _____

Le Trésorier _____ Signature _____

C. I. B. No _____

Le Secrétaire _____ Signature _____

C. I. B. No _____

Décidé à _____ le _____ 19 _____

COOPEC DE :

**UNION DES COOPERATIVES D'EPARGNE
ET DE CREDIT BURKINABE .
B. P. 987 - TEL. 98-26-01
BOBO-DIOULASSO (BURKINA FASO)**

NOM.

PRENOMS :

ADRESSE :

N° D'EPARGNE

[illegible]

CARNET INDIVIDUEL D'EPARGNE

[illegible][illegible]

CARNET INDIVIDUEL DE DEPOT

[illegible]

U. C. E. C. B.

R. P. 987 - Tél. 99-04-05
BOBO-DIOULASSO

Coupec de

VERSEMENT

F. en chiffres:

CV N° 006472

Montant en lettres

N° de compte

Détail du Versement:

x	10.000
x	5.000
x	1.000
x	500
x	100
x	50
x	25
x	10
x	5
x	1

TOTAL:

Pour le compte de

DEBIT		CREDIT		
CAISSE		DEPOT		DROIT D'ENTREES
REFERENCE AU JOURNAL		P. S.		Projets
		Pemb. Prêt		I N T S/Pro-jets
		I N T S/Prêt		Autres
		Epargne Bloqué		

A le 19

Le Secrétaire,

Le Trésorier,

Le Membre,

U. C. E. C. B.

B. P. 987 - Tél. 99-04-09
BOBO-DIOULASSO

Coopec de

RETRAIT

F. en chiffres:

CR N° 004270

Montant en lettres

N° de compte

Détail du Retrait:

x	10.000
x	5.000
x	1.000
x	500
x	100
x	50
x	25
x	10
x	5
x	1

TOTAL:

Pour le compte de

DEBIT		CREDIT		
DEPOT		CAISSE		
EPARGNE BLOQUE				
PRETS				
DEPENSES		REFERENCE AU JOURNAL		
PROJETS				

A le 19

Le Secrétaire,

Le Trésorier,

Le Membre,